



ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département de la Pêche Maritime

RAPPORT D'ACTIVITE 2018



Mot de la Secrétaire Générale

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues

C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport d'activité 2018* du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts- Département de la Pêche Maritime.

Sous l'impulsion du plan Halieutis, le secteur des pêches maritimes s'est inscrit dans une dynamique positive en 2018. La gestion durable des pêcheries a permis de couvrir les volumes débarqués par des plans d'aménagement et des mesures de gestion à hauteur de 96%, soit un niveau supérieur à celui fixé par la stratégie Halieutis à horizon 2020 (95%). Le chiffre d'affaires des exportations des produits de la mer a totalisé un chiffre record de 22,5MMDH. Quant aux investissements réalisés dans les industries de valorisation à terre, ils ont augmenté de 50% en 2018 en totalisant 883 MDH.

Pour rendre compte de ces performances, le présent rapport annuel relate les réalisations eu égard aux axes stratégiques de la Stratégie Halieutis. Un premier chapitre est dédié à la gestion des ressources marines et à la planification de l'aquaculture, soutenues par l'accompagnement de la recherche scientifique. Le second thème retrace les infrastructures et investissements réalisés, l'accompagnement réglementaire y afférent ainsi que leur gestion.

Le troisième volet montre les évolutions en matière de compétitivité et les réalisations y afférentes pour l'année 2018. Sachant que le socle de tous ces accomplissements est bâti à travers un accompagnement juridique, une formation maritime ciblée, des moyens logistiques et financiers ainsi qu'un renforcement des capacités des ressources humaines.

Voici donc un rapport qui s'achève pour laisser place à un autre qui se pointe à l'horizon avec ses nouveaux défis qui interpellent chacun de nous. Je vous invite donc à parcourir ce rapport 2018, qui illustre de façon fidèle l'activité de ce Département.

Bonne lecture !

Zakia Driouich

SOMMAIRE	
Mot de la Secrétaire Générale	1
Introduction	4
Indicateurs du Secteur en 2018	6
Faits Marquants de l'année 2018	10
Partie 1: La Durabilité de la ressource comme impératif	11
1- Recherche Scientifique	12
2- Gestion de la Capacité de Pêche	21
3- Gestion des Ressources Halieutiques	26
4- Suivi, Contrôle et Surveillance des Activités de la Pêche Maritime et Lutte contre la Pêche INN	35
5- Développement de l'Aquaculture Marine	38
Partie 2: La Performance des infrastructures de débarquement et de commercialisation	41
1- Infrastructures d'Accueil	42
2- Infrastructures Commerciales	46
3- Développement du Secteur de la Pêche	47
4- Organisation et Développement de l'Activité de Mareyage	48
5- Suivi et Assistance des Unités à Terre et en Mer et des Infrastructures Portuaires	48
6- Agrément des Halles	49
7- Suivi du milieu Marin et des Coquillages	49
8- Normalisation et Réglementation	50
9- Importance des Normes du « Codex-Alimentarius » dans les Echanges Commerciaux des Produits Alimentaires	51
10- Mise en Conformité Sanitaire des Navires de Pêche	51
11- Mise en Conformité Sanitaire des Etablissements à Terre	51
12- Investissements Réalisés	52
13- Informatisation des Actes de Gestion des Agréments et des Autorisations Sanitaires	53
14- Taxe sur le Poisson Pélagique « TPP »	53
Partie 3: La Compétitivité des industries de valorisation	54
1- Pôles de Compétitivité Halieutique	55
2- Commission des Investissements Gouvernement/Compétitivité des Entreprises du Secteur	55
3- Etude sur l'Etat des Lieux et le Plan de Mise à niveau de la Filière des Petits Pélagiques au Maroc	55
4- Convention Etat/CCG : Soutien des Entreprises	55
5- Développement et Innovation des Filières des Industries de la Pêche Maritime	56
6- Labellisation et Marketing Institutionnel des Produits de la Pêche	56
7- Accords commerciaux	58

Partie 4: les Projets Transverses	60
1- Réglementation du Secteur des Pêches Maritimes	61
2- Contentieux	63
3- Formation Maritime et Promotion Socioprofessionnelle	63
4- Modernisation de la Gestion Administrative	69
5- Respect de la Planification Financière	70
6- Equipements et Matériel	71
7- Coopération	72
8- Veille et Intelligence Economique	76
Glossaire	79

Liste des Tableaux :

Tableau 1	Investissements dans la flotte de pêche	9
Tableau 2	Actes de gestion de la pêche artisanale	22
Tableau 3	Autorisations de construction en remplacement et de refonte par catégorie de pêche	23
Tableau 4	Autorisations de ralliement des ports étrangers	23
Tableau 5	Autorisations de pêche au-delà de la ZEE nationale	24
Tableau 6	Engraissement du thon rouge vivant	28
Tableau 7	Captures du thon rouge par segment réalisées en 2018	28
Tableau 8	État de la Production des crevettes en 2018	29
Tableau 9	État de la Production des grands crustacés en 2018	29
Tableau 10	Campagne poulpière - été 2018 - Zone sud de Sidi el Ghazi	30
Tableau 11	Campagne poulpière - hiver 2017-2018 - Zone sud de Sidi el Ghazi	30
Tableau 12	Production mensuelle de poulpe par segment au nord de Sidi El Ghazi	30
Tableau 13	Dossiers régularisés depuis le lancement du programme IBHAR	33
Tableau 14	Etat d'avancement du programme d'équipement des barques dans les régions du sud du Royaume en caissons isothermes	34
Tableau 15	Etat d'avancement du programme d'équipement des barques dans la région de la Méditerranée en caissons isothermes	34
Tableau 16	Projets réalisés –PNAL	43
Tableau 17	Projets zone Sud	43
Tableau 18	Projets réalisés –PDAs Afrique	44
Tableau 19	Situation des halles et des marchés de gros au 31/12/2018	49
Tableau 20	Normes internationales adoptées en 2018	50
Tableau 21	Navires hauturiers nouvellement agréés en 2018	51
Tableau 22	Opérations réalisées dans le cadre du suivi des établissements à terre	52
Tableau 23	Actes d'agrément et de retrait par type d'activité durant l'année 2018	52
Tableau 24	Participation marocaine dans les salons internationaux programmés dans le plan de promotion 2018	58

Liste des figures:

Figure 1:	Evolution de la production halieutique nationale entre 2010-2018	6
Figure 2:	Volume de la production halieutique en 2018 par type de pêche	7
Figure 3:	Valeur de la production halieutique en 2018 par type de pêche	7
Figure 4:	Volume de la production des industries de transformation en 2018	7
Figure 5:	Evolution des exportations des produits de la mer entre 2010-2018	7
Figure 6:	Ventilation des infractions par type de délit en 2018	36
Figure 7:	Ventilation des infractions par type de pêche en 2018	36
Figure 8 :	Situation géographique des VDP et PDA	42

Introduction

Halieutis est une stratégie intégrée focalisée sur la ressource, les infrastructures et le produit.

Cette vision a été déclinée en 3 axes, durabilité des pêcheries, performance des infrastructures de débarquement et de commercialisation et compétitivité des produits de la pêche marocains, complétés par un volet transverse qui cible la formation, l'adaptation du cadre juridique du secteur et la gouvernance.

L'ensemble de ces axes sont déclinés en une série de projets qui ont donné des résultats probants après pratiquement 10 ans de mise en œuvre d'Halieutis.

Des résultats probants après dix ans de mise en œuvre d'Halieutis :

L'axe de durabilité entend la mise en œuvre de mesures efficaces permettant d'assurer un développement pérenne de la pêche maritime dans l'intérêt des générations futures.

L'action du Département de la Pêche Maritime a ainsi ciblé la recherche halieutique, l'aménagement des pêcheries, la mise à niveau et la modernisation de l'effort de pêche et le développement de l'aquaculture nationale. La recherche scientifique s'est vue assignée deux objectifs majeurs : la compréhension de l'évolution des stocks et son suivi régulier, permettant ainsi la mise en place de vingt (20) plans d'aménagements et mesures de gestion. Actuellement, 96% des captures réalisées sont gérées durablement contre à peine 5% en 2007. Le Département a également procédé à l'équipement des navires de pêche d'un système de géolocalisation par satellite et a élaboré une procédure de certification électronique des captures dans le cadre de la lutte contre la pêche INN (Illicite, Non déclarée et Non réglementée), instaurant de fait une traçabilité le long de la chaîne de valeur des produits de la mer. Un plan national de contrôle des activités de pêche a également été mis en œuvre, définissant les méthodologies et procédures opérationnelles en vue d'harmoniser, planifier, exécuter le contrôle et permettre le suivi efficace des résultats et l'évaluation régulière du système. Aussi, dans le but de lutter contre l'activité des barques informelles, un projet d'équipement des barques artisanales en dispositif d'identification RFID (Radio Frequency Identification) a été lancé par le Département dont le taux de réalisation est de 99%.

Avec l'ANDA (Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture), l'aquaculture marocaine a été dotée d'un guichet unique permettant l'accompagnement, le conseil et le développement des projets dans le secteur.

Aussi, un large programme de renforcement de la performance des infrastructures de débarquement et du réseau de commercialisation des produits de la mer a été mis en œuvre. Le DPM a poursuivi le Programme de construction d'infrastructures de débarquement et de commercialisation des produits de la pêche au profit de la pêche artisanale. Cela s'est traduit par la construction de PDAs (Points de Débarquement Aménagés) et de Villages de Pêcheurs (VDPs). A fin 2018, 42 VDPs et PDAs sont réalisés, et 7 autres sites sont en cours et programmés. Ces infrastructures ont contribué à hauteur de 58% au chiffre d'affaires de la pêche artisanale en 2018.

Par ailleurs, un chantier de construction de 12 halles de nouvelle génération a été lancé en vue d'assurer les conditions optimales pour la commercialisation des captures dans les ports de pêche. Le chiffre d'affaires commercialisé dans les ports dotés de halles de nouvelles générations a atteint un taux de 77 % du chiffre d'affaires global.

Au niveau de la deuxième vente, un réseau de 10 marchés de gros de poisson permet de disposer de centres régionaux de distribution, à même de rapprocher les lieux de débarquement et de commercialisation aux zones de consommation. En 2018, 11% du volume débarqué par la flotte artisanale et côtière a été commercialisé au niveau des marchés de gros, soit un volume de 150 kT,

soit environ 4,2 Kg/hab/an.

Enfin, la généralisation de l'utilisation de contenants normalisés a été initiée pour le débarquement et la vente de poisson, contribuant à assurer la durabilité des pêcheries, la préservation de la qualité des captures et ce, pour remédier à deux insuffisances majeures, le recours aux caisses en bois pour la commercialisation du poisson et la faible utilisation de la glace. Les barques artisanales ont également bénéficié d'un appui pour la valorisation de leurs apports à travers leur équipement en caissons isothermes (Ice-box) permettant la préservation de la fraîcheur des captures et d'en obtenir un meilleur prix. Ces différentes mesures ont permis une hausse annuelle moyenne des débarquements en volume de 2,3% sur la période 2010-2018, portant la production à 1,37 millions de tonnes en 2018, soit 82,6% de l'objectif assigné pour 2020.

Ainsi, le maillon de la compétitivité des produits de la pêche reflète l'efficacité et la pertinence des choix faits en amont. Il convient de noter à ce sujet que les exportations des produits de la mer ont atteint 22,5 MMDH en 2018, enregistrant une croissance annuelle moyenne de 6,9% depuis 2010. Par ailleurs, les investissements industriels privés ont totalisé un montant de 3,6 MMDH sur la période 2010-2018, dont 3 MMDH sont relatifs à de nouveaux agréments. A ce titre, 35 nouveaux agréments ont été accordés à l'industrie de valorisation en 2018 contre 20 en 2017. Enfin, le Maroc occupe une position de leader mondial dans l'exportation de conserves de sardines pilchardus et de poulpe congelé.

Indicateurs du Secteur en 2018

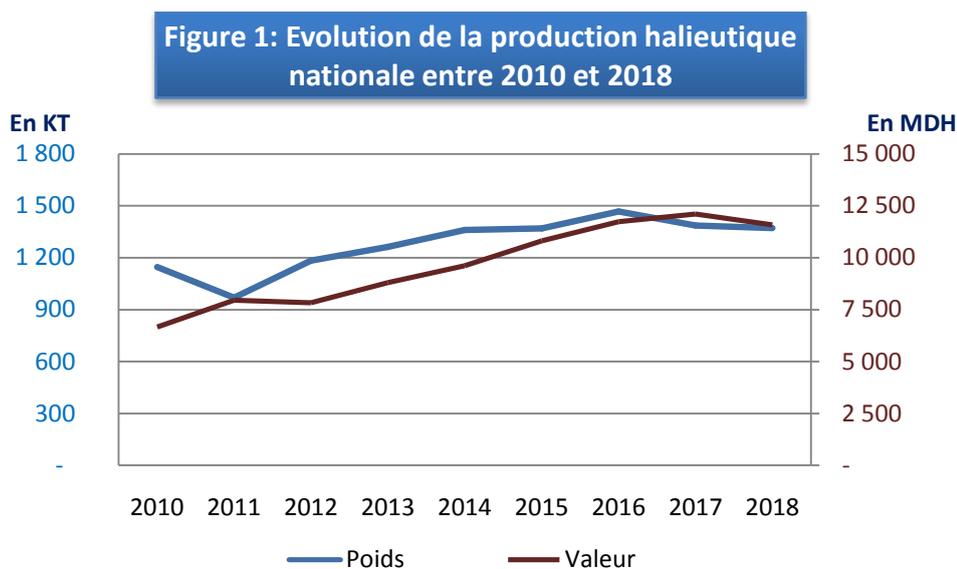
1- Production halieutique nationale

Au terme de l'année 2018, la production halieutique nationale, toutes espèces confondues, a totalisé un volume d'un million 372 mille tonnes pour un chiffre d'affaires de 11,6 MMDH, soit une baisse de 1% en volume et de 4% en valeur par rapport à l'année 2017.

Le repli des captures est dû particulièrement à la diminution des débarquements des céphalopodes de 23 mille tonnes (-26%) en raison du report d'un mois de la campagne poulpière de l'hiver 2019 (qui a débuté le 5 janvier 2019).

Cette baisse des débarquements des céphalopodes a eu pour conséquence un recul du chiffre d'affaires de ce groupe d'espèces de 693 MDH (-11%), causant ainsi la diminution de la valeur de la production halieutique nationale de 1% (-522 MDH).

Malgré la baisse enregistrée en volume, la tendance reste positive sur la période 2010-2018 avec une hausse annuelle moyenne de 2,3% en volume et 7,2% en valeur.



- La production halieutique débarquée en 2018 de l'ordre de 1.371.683 tonnes représente 82,6% de l'objectif fixé par Halieutis pour 2020 (1.660.000 tonnes).

Figure 2: Volume de la production halieutique en 2018 par type de pêche

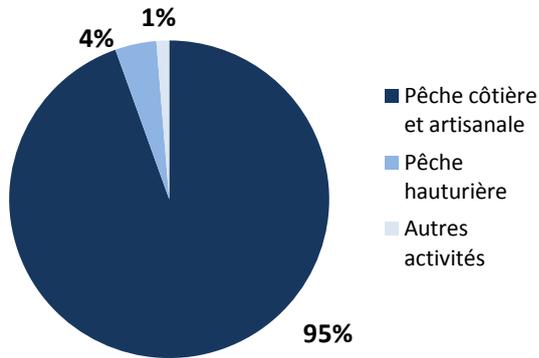
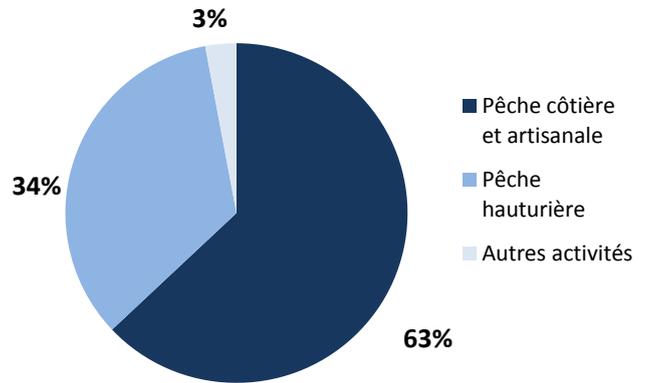


Figure 3: Valeur de la production halieutique en 2018 par type de pêche



2- Industries de transformation des produits de la pêche

Avec un volume de **723 KT** pour un chiffre d'affaires de **20 Milliards de DH**, la production totale des industries de transformation des produits de la pêche, durant l'année 2018, a enregistré une hausse aussi bien en poids (**+3%**) qu'en valeur (**+6%**) par rapport à 2017.

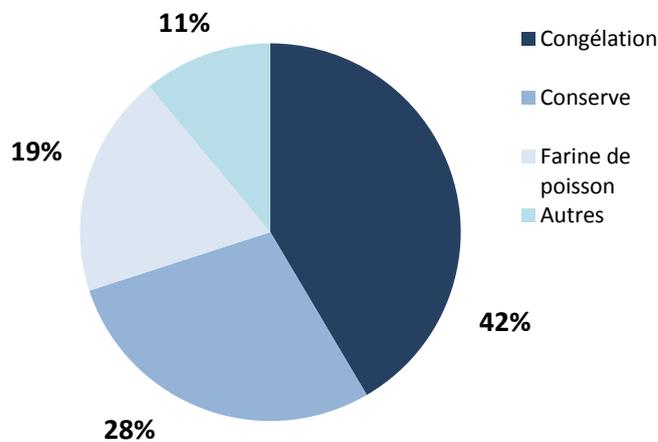
Cette hausse est due à l'amélioration de ces deux activités :

- L'industrie de congélation dont la production a progressé de 14% en poids et 11% en valeur ;
- L'industrie de conserve qui a enregistré une hausse de 7% en poids et 11% en valeur.

En effet, ces deux activités représentent 70% en poids et en valeur de la production totale des industries de la pêche en 2018.

Il est à signaler la baisse de la production de l'industrie de farine de poisson de 16% en poids et 9% en valeur, induisant une baisse de sa part dans le total, qui n'est désormais en 2018 que de 19% en poids et 8% en valeur.

Figure 4 : Volume de la production des industries de transformation en 2018



3- Exportations des produits de la mer

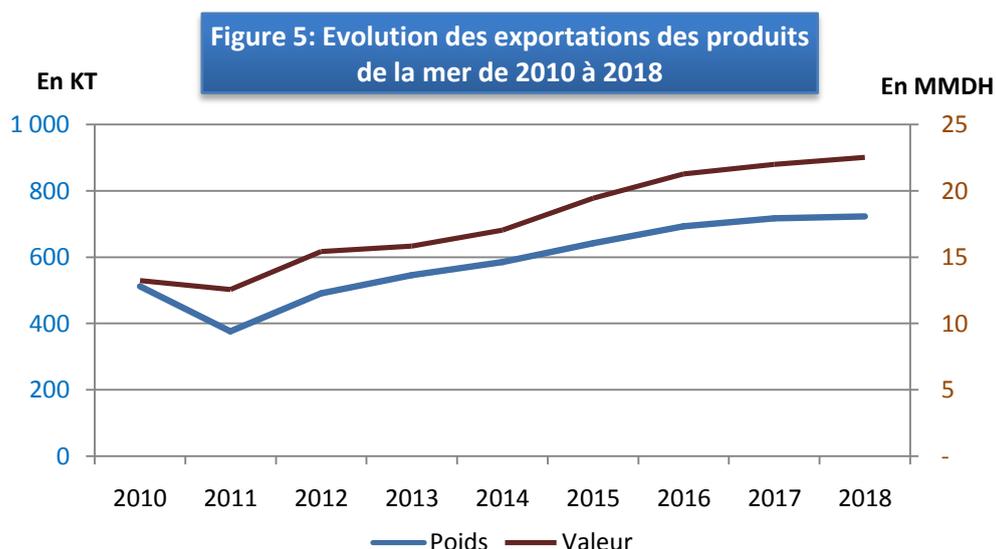
Au terme de l'année 2018, le volume des exportations a atteint **723 mille tonnes** pour un chiffre d'affaires de **22,5MMDH**, soit une hausse de **1%** en volume et **2,5%** en valeur par rapport à l'année 2017.

L'accroissement du volume exporté s'explique notamment par la hausse des exportations des produits congelés et de la conserve de respectivement 6% et 7%, représentant 74% du volume exporté en 2018.

Pour ce qui est de l'augmentation de la valeur des exportations, elle est due particulièrement à l'amélioration du chiffre d'affaires des produits de la conserve de **583 MDH (+11%)**.

Il est à noter que le taux de croissance annuel moyen des exportations durant 2010-2018 est de **4,4% en volume et 6,9% en valeur**.

- La valeur des exportations des produits de la mer en 2018a totalisé 22,5 MMDH soit l'équivalent de 2,4 MM\$US, ce qui représente **77,4% de l'objectif fixé par Halieutis en 2020 (3,1 MM\$US)**.
- Ainsi, le secteur de la pêche assure **8,2% des exportations totales et 38,6% de ses exportations agroalimentaires en 2018**.



4- Investissements privés

- L'année 2018 a connu **la création de 35 unités industrielles** nouvellement agréées dans différentes activités de valorisation des produits de la mer. Le montant investi pour la création de ces unités est d'environ 751MDH. **Aussi, des extensions d'activité ont été accordées pour 12 unités** de valorisation pour un investissement de 132MDH. De ce fait, le montant total investi pour cette année est de **883 MDH** contre 589MDH en 2017, soit une augmentation de **50%**.
- **Les investissements au niveau de la flotte de pêche côtière et hauturière** sont estimés à **176,4 MDH** pour l'année 2018, soit une baisse de **54%** par rapport à 2017. Cette baisse est due particulièrement à la diminution enregistrée au niveau de la pêche hauturière de 94% (-186 MDH). La répartition de ces investissements par segment est donnée comme suit :

Tableau 1: Investissements dans la flotte de pêche (en MDH)

Segment	2017	2018	Variation
Pêche côtière	132 368	98 820	-25%
Pêche hauturière	198 114	11 787	-94%
Pêche artisanale	51 067	65 803	+29%
Total	381 549	176 410	-54%

Ces investissements pour l'année 2018 correspondent au remplacement de :

- 41 navires côtiers soit, une baisse de 33% par rapport à 2017 ;
- 4 navires hauturiers, en baisse de 60% par rapport à 2017 ;
- 1782 unités de pêche artisanale soit, une hausse de 19% par rapport à 2017.

5- Emplois directs

- En mer, ils ont totalisé en 2018 un total d'environ **115.605** répartis comme suit :
 - **113. 377 emplois permanents** à bord des navires de pêche ;
 - Environ **2.228 emplois saisonniers** dans la pêche des algues marines.
- A terre, les emplois dans les industries de la pêche ont totalisé environ **97.365** pour l'année 2018, ce qui représente **85% de l'objectif fixé par Halieutis en 2020 (115.000)**. Les nouveaux emplois créés durant cette année sont de l'ordre de **3.629**, soit une légère baisse de **3%** par rapport à 2017. Par type d'activité, les nouveaux postes d'emplois ont concerné particulièrement la congélation (1.195), la conserve (810) et le conditionnement en frais (701).

Faits Marquants de l'année 2018

- ✓ Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et le Président de la République du Congo, SE M. Denis Sassou N'Guesso, ont procédé le 30 avril 2018 au port de Yoro à Brazzaville, au lancement des travaux de construction d'un point de débarquement aménagé, un projet consacrant la Vision Royale d'une coopération Sud-Sud fondée sur l'échange de connaissances, de compétences, d'expertises et de ressources.
- ✓ Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et le Président de la République du Congo, SEM. Denis Sassou N'Guesso, ont présidé le 30 avril 2018 au Palais du peuple à Brazzaville, la cérémonie de signature de plusieurs accords de coopération bilatérale dans divers domaines dont un accord relatif à la coopération dans le domaine de la pêche maritime et l'aquaculture marine qui concerne notamment la formation maritime, la recherche halieutique, l'aquaculture, la gestion des pêcheries et la promotion de la pêche artisanale, les industries de transformation et de valorisation, la commercialisation des produits de la pêche et la lutte contre la pêche illicite, non réglementée et non déclarée et un autre accord relatif à la réalisation d'un point de débarquement aménagé dans la République du Congo.
- ✓ Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a procédé le 7 juin 2018 à Tanger à l'inauguration des nouveaux ports de pêche et de plaisance, deux projets phares inscrits dans le cadre du programme intégré de reconversion de la zone portuaire de Tanger-ville qui mobilise des investissements de l'ordre de 6,2 milliards de dirhams.
- ✓ La signature par le Département de la Pêche Maritime, le Ministère de l'Economie et des Finances et les Présidents des Chambres des Pêches Maritimes de trois conventions pour équiper les barques de la pêche artisanales par des caissons isothermes, à savoir :
 - Convention relative à l'équipement de 4.248 barques artisanales opérant dans la façade Atlantique-Nord entre Kénitra et Essaouira, pour un montant de 25 MDH ;
 - Convention relative à l'équipement de 1.465 barques artisanales opérant dans la Circonscription Maritime d'Agadir, pour une enveloppe budgétaire de 8,5 MDH ;
 - Convention relative à l'équipement de 333 barques artisanales opérant dans les Circonscriptions Maritimes de Larache et Asilah, pour une dotation de 2 MDH.
- ✓ L'ouverture, le 10 avril 2018, du marché de gros au poisson à Tamesna.

PARTIE 1:

LA DURABILITE DE LA RESSOURCE COMME IMPERATIF



1- Recherche Scientifique

Les programmes de recherche menés par l'INRH au titre de l'année 2018 ont été exécutés en alignement avec les orientations des politiques publiques, principalement le Plan HALIEUTIS et en réponse aux questions scientifiques et techniques émanant des différents besoins liés à l'accompagnement :

- Du secteur halieutique en termes d'expertise et de conseil scientifiques et techniques ;
- Du développement des connaissances et des outils méthodologiques pour répondre aux nouveaux défis ;
- Des demandes de prestations de services formulées par les opérateurs publics et privés.

ACTIVITE OCEANOGRAPHIE

Les activités en océanographie réalisées en 2018 dans les zones hauturières, côtières et littorales ont porté sur :

- Le suivi océanographique des côtes atlantique et méditerranéenne marocaines a nécessité la mise en œuvre de plusieurs campagnes océanographiques : 8 campagnes en Atlantique et Méditerranée (Printemps-été et automne-hiver) réparties en 2 en Atlantique nord, 2 en Atlantique centre, 2 en Atlantique sud et 2 en Méditerranée par le Navire de recherche marocain Al Amir Moulay Abdellah, en plus d'une campagne à bord du navire de recherche Russe ATLANTIDA en Atlantique. Ces campagnes océanographiques ont réalisé des observations océanographiques à partir d'un réseau de stations océanographiques couvrant l'ensemble des plateaux continentaux Atlantique et Méditerranée et sur la base desquelles des indicateurs hydrologiques, physico-chimiques et biologiques du milieu marin ainsi que des distributions spatiales des frayères et nourriceries des petits pélagiques ont été établis.
- Le suivi de l'activité hydro climatique et de la production primaire au niveau des deux façades maritimes au moyen des produits issus de la télédétection spatiale (capteurs MODIS, ASCAT,..) pour la mise en place des indicateurs de surface pour la température de surface de la mer (SST), la chlorophylle (Cha), les indicateurs pour les intensités et directions du vent qui est à l'origine du phénomène d'upwelling en Atlantique et l'indice d'upwelling côtier (IUC) représentatif de l'activité de l'upwelling.
- Le suivi des zones côtières et littorales a concerné principalement les baies de M'diq, Dakhla, Imessouane et les lagunes de Nador et Oualidia à travers la réalisation de plusieurs campagnes océanographiques.
 - La baie d'Imessouane a fait l'objet d'une campagne spécifique bathymétrique menée dans la baie et focalisant sur la zone limitrophe au port et la zone des activités nautiques touristiques.
 - La lagune de Nador fait l'objet d'un plan d'aménagement aquacole pour laquelle des campagnes de terrain ont été réalisées en octobre-novembre 2018 pour établir notamment une étude bathymétrique et un état de diagnostic initial de cette lagune.
 - La lagune d'Oualidia fait l'objet, quant à elle, d'une convention cadre entre les différents Départements ministériels et de campagnes de terrain par les différents départements scientifiques au sein de l'INRH pour la réalisation du plan de suivi et de surveillance environnemental.

- Le recours à la modélisation hydrodynamique 3D du plateau continental atlantique marocain en appui aux indicateurs issus des campagnes en mer et aux produits issus de la télédétection spatiale. Pour cet aspect, l'accent a été mis ces dernières années sur la zone Sud du Maroc.
- Le recours à la modélisation hydrodynamique 3D des zones côtières et littorales sensibles nationales telles que les lagunes, baies et estuaires. Pour 2018, l'accent été mis sur certaines zones côtières et littorales en appui aux plans d'aménagement aquacoles nationaux.

ACTIVITE DE PECHE MARITIME

Pêche et ressources halieutiques du large

L'évaluation directe des ressources du large, durant l'exercice 2018, a été assurée par 33 campagnes en mer dont 31 à bord des deux navires de recherche(N/R) de l'INRH Charif Al Idrissi(CAI) et Al Amir Moulay Abdellah (AMA) et deux autres à bord de navires étrangers. Les principaux objectifs de ces campagnes consistent en la prospection des niveaux d'abondance et de biomasse des stocks, la cartographie de leur distribution spatiale et le relevé de leurs indicateurs biologiques in situ.

- Dix de ces campagnes ont été dédiées à l'évaluation des ressources de petits pélagiques (sardine, maquereau, chinchard, anchois et sardinelle) par les méthodes hydroacoustiques au niveau des zones Atlantique et Méditerranée au moyen du N/R AMA.
- Une campagne, dédiée à l'évaluation du recrutement des espèces de petits pélagiques, a été menée en Atlantique centre et sud à bord du navire de recherche russe Atlantida par une équipe conjointe formée de scientifiques de l'INRH et de l'Institut russe AtlantNiro. Cette campagne est menée dans le cadre de l'accord de pêche Maroc-Russie.
- Seize campagnes de chalutage de fond, entreprises le long du plateau continental des côtes marocaines en méditerranée et en Atlantique par le N/R CAI, ont été réalisées pour l'évaluation des ressources démersales. Les principales espèces cibles sont les céphalopodes, les merlus, les crevettes et les communautés démersales en Méditerranée.
- Cinq campagnes d'expérimentation des engins de pêche et de prospection du fonds marin par le moyen du ROV (RemotelyOperatedunderwaterVehicle) « véhicule sous-marin téléguidé » ont été réalisées par les scientifiques de l'INRH à bord du N/R AMA.
- Une campagne pour l'observation des cétacés et des tortues a été réalisée à bord du Navire britannique Song of Whale.

En parallèle, 375 jours/hommes d'observation en mer ont été réalisés par les chercheurs de l'INRH à bord de 129 navires commerciaux (céphalopodiers, senneurs, chalutiers pélagiques type RSW, palangriers...etc.). L'objectif est l'observation scientifique des opérations de pêche permettant l'élaboration des indicateurs sur l'activité de la pêche en mer, en particulier les zones de pêche et les espèces rejetées ou capturées accessoirement. D'autres embarquements ont été entrepris pour le suivi de problématiques spécifiques, telles que l'interaction du grand dauphin avec les senneurs en Méditerranée, la prédominance des juvéniles du maquereau et le suivi des juvéniles du poulpe.

Durant l'année 2018, l'INRH a poursuivi son activité d'échantillonnage biologique des débarquements de la pêche commerciale. Au total, une trentaine d'espèces ont été échantillonnées au niveau de 25 ports et sites de pêche pour le prélèvement de paramètres biologiques. L'objectif est de répondre à des besoins spécifiques pour les évaluations des stocks et l'élargissement des connaissances scientifiques par rapport à la biologie-écologie des espèces d'intérêt commercial.

Les stocks du large évalués lors des groupes de travail nationaux et régionaux en 2018 pour l'échéance 2017 sont : 4 stocks de sardine, 2 stocks de chinchard, 1 stock de maquereau, 1 stock d'anchois, 1 stock de poulpe, 1 stock de seiche, 1 stock de calmar, 2 stocks de crevettes, 1 stock de merlu, 1 stock de courbine et 1 stock de bonite à dos rayé. Les deux stocks de sardinelles plate et ronde ont été évalués à l'échelle régionale au sein du FAO/COPACE.

Quant aux grands thonidés il a été procédé en 2018, dans le cadre de l'ICCAT, à l'évaluation des stocks de thon obèse (*Thunnus obesus*) et le Makaïre bleu (*Makairanigriscans*).

Les travaux de recherche en génétique pour l'identification des stocks marins se sont focalisés, en 2018, sur l'identification des populations de l'anchois, la structure de la population de la palourde et l'étude de la variabilité génétique et la caractérisation de la migration de la sardine et celle du Merlu.

Le suivi de l'état du système d'exploitation et des filières halieutiques, par les études des techniques de pêche, des missions d'enquêtes socio-économiques et d'exploitation, s'effectue régulièrement auprès des différents segments de pêche. L'objectif de ce suivi est de se renseigner sur le contexte de déroulement des différentes activités de pêche et répondre aux différentes problématiques posées par le secteur à une échelle nationale ou à des niveaux plus restreints.

L'année 2018 a également été marquée par le suivi des activités du réseau national des échouages de mammifères marins, des tortues et autres espèces vulnérables de l'écosystème marin. Le réseau a enregistré un total de 129 cas d'individus échoués le long du littoral marocain. La majorité étaient des cétacés (115 individus) dont 90 dauphins, 23 baleines et 2 marsouins communs, suivis des tortues marines (14 individus). D'autre part, des indicateurs sur le Grand Dauphin en Méditerranée ont été relevés dans le cadre du suivi des interactions entre cette espèce et la pêche à la senne en Méditerranée marocaine.

Les différentes activités de recherche et de suivi menées par l'INRH ont permis en particulier de formuler des conseils de gestion et de porter des éléments scientifiques pour l'aide à la décision. Dans ce sens, l'INRH a animé des réunions en présence de l'Administration et la Profession et a formulé une cinquantaine d'avis scientifiques pour statuer sur ces questions.

Par ailleurs, la Réunion Scientifique Conjointe annuelle relative à l'Accord de Partenariat dans le secteur de la pêche entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne a eu lieu en septembre 2018 pour évaluer l'accord de partenariat en matière des pêches maritimes entre ces deux parties. Cette rencontre constitue une opportunité pour les scientifiques des deux parties afin d'établir un état des lieux et de procéder à une synthèse des données d'exploitation des flottilles communautaires opérant dans les eaux marocaines.

L'accord de pêche avec la Russie a fait également l'objet d'une réunion bilatérale tenue à Kalingrad en février 2018. Cette réunion était l'occasion de débattre des résultats des évaluations en mer conjointes et des méthodes pour améliorer les protocoles d'évaluation directe des ressources pélagiques, en particulier leur recrutement.

Concernant la coopération scientifique sud-sud, l'INRH a participé en 2018 à plusieurs ateliers et manifestations, notamment :

- Réunion du groupe de travail ad hoc FAO/COPACE sur l'évaluation des ressources de petits pélagiques de la région nord-ouest africaine tenue en juin 2018 à Banjul (Gambie) ;
- Réunion du groupe de travail ad hoc FAO/COPACE sur la pêche artisanale tenue en juillet à Dakar (Sénégal) ;
- Réunions tenues sur les différentes thématiques du projet EAF Nansen.

Pêche et ressources littorales

Pour le suivi des ressources littorales, les équipes de recherche de l'INRH ont réalisé, en 2018, 13 campagnes et 335 jours de prospection en mer pour l'évaluation et le suivi de gisement de 15 espèces et 5 groupes d'algues, ainsi que la biodiversité de ces ressources.

Valorisation des produits de la pêche

Au titre de l'exercice 2018, l'INRH a poursuivi à travers son Centre Spécialisé de Valorisation des Produits de la Mer (CSVTPM) l'ouverture sur le secteur privé pour développer des projets R&D- I.

Dans ce sens, plusieurs projets collaboratifs avec l'AHP (Agadir Haliopôle Cluster), les industriels et les universités ont été concrétisés et ont porté sur les travaux suivants :

- Développement de trois produits alimentaires à base de moule d'élevage ;
- Amélioration des techniques de réfrigération des produits de la mer au Maroc en collaboration avec la société japonaise MRAS COMPANY ;
- Valorisation alimentaire des algues marines à intérêt alimentaire des côtes marocaines ;
- Valorisation du concombre de mer par l'amélioration des techniques traditionnelles de séchage ;
- Production et caractérisation de caroténoïdes chez la micro-algue hyper saline sp. isolée de la région d'El Jadida ;
- Production biotechnologique de poudre calcique et des hydrolysats à partir de la chair de moule d'aquaculture ;
- Etude de pré faisabilité technique des hydrolysats protéiques de sardine ;
- Production biotechnologique des hydrolysats à partir de la chair de l'huître d'aquaculture ;
- Valorisation agroalimentaire des hydrolysats protéiques de sardine en tant qu'agent coprotecteur ;
- Production de revêtements bio-conservateur de tomate et production d'hydrogels à base de chitosane extrait des écailles de sardine ;
- Production de bio-plastic marin à base de bio-polymères ;
- Valorisation biotechnologique de concombre de mer ;
- Essais de scaling up de culture de micro-algues hypersalines *Dunaliella* pour la production de beta carotène ;
- Valorisation alimentaire d'algues et d'extraits d'algues marines des côtes marocaines ;
- Caractérisation biochimique et valeur énergétique de la moule «*Perna perna*» en élevage sur Bouchots et sur Filières en suspension au niveau de la Baie de Dakhla ;
- Etude comparative des caractéristiques biochimiques et nutritionnelles de l'huître creuse «*Crassostrea gigas*» en élevage sur Filières et Tables au niveau de la Baie de Dakhla ;
- Effet des contenants (caisses normalisées) sur la qualité des petits pélagiques, cas de la sardine *Sardina Pilchardus* pêchée et débarquée au niveau de la baie d'Agadir ;
- Valorisation du potentiel biotechnologique des bactéries marines productrices d'exo enzymes ;
- Valorisation du potentiel biotechnologique des bactéries halophiles productrices d'exo polysaccharides EPS ;
- Contribution à la maîtrise de la production d'histamine dans la semi-conserve d'anchois ;
- Amélioration des techniques de réfrigération des produits de la mer au Maroc par l'Introduction de technologie innovante de réfrigération « KURABAN & SEA SNOW ».

ACTIVITE DE L'AQUACULTURE

Cette activité qui consiste à accompagner le développement durable de l'aquaculture marine nationale, dans un contexte de changement climatique et de préservation et santé des ressources biologiques marines, est un enjeu majeur qu'a fixé l'INRH dans son Programme de recherche aquacole pour 2018. Ainsi, les projets, études, expérimentations réalisés en 2018 selon les différents champs thématiques sont comme suit :

Fonctionnement des écosystèmes aquacoles

En 2018, les travaux réalisés ont essentiellement porté sur :

- Evaluation de l'empreinte carbonique de la ferme piscicole de M'diq ;
- Suivi de l'interaction entre la ferme piscicole pilote et son environnement au niveau de Dakhla ;
- Caractérisation du bio-fouling en pisciculture marine : cas de la ferme piscicole de M'diq ;
- Evaluation de la capacité de charge aquacole de la baie de M'diq ;
- Évaluation du niveau trophique des zones d'élevage de moules au niveau de la baie de Dakhla ;
- Caractérisation environnementale de l'état initial du site d'extension de l'élevage des moules dans la baie de Cala Iris ;
- Caractérisation hydrodynamique, hydrologique et sédimentaire de l'état initial de la zone d'implantation de la ferme pilote à Agadir.

Zootecnie et ingénierie aquacoles

Ce champ thématique est décliné en quatre grands programmes selon les activités aquacoles (pisciculture, conchyliculture, algoculture et holothuriculture).

PISCICULTURE MARINE

Pour l'année 2018, les expériences entreprises dans le domaine de la pisciculture marine ont porté d'une part, sur la poursuite du conditionnement des géniteurs du loup bar (*Dicentrarchus labrax*), de la dorade royale (*Sparus aurata*) et du maigre commun (*Argyrosomus regius*) au niveau de la station piscicole de l'INRH à M'diq ; et d'autre part, sur trois nouveaux aspects différents :

- Etude des performances zootechniques de la Daurade Royale *Sparus aurata* et du Loup Bar *Dicentrarchus labrax* en élevage au niveau de la baie de Dakhla ;
- Analyse des risques de perte de poissons dans l'élevage du loup bar (*Dicentrarchus labrax*) : étude de cas de la ferme piscicole de M'diq ;
- Faisabilité de l'aquaculture multi-trophique dans les conditions locales dans la baie de M'diq.

CONCHYLICULTURE MARINE

Les études réalisées en 2018 ont porté essentiellement sur :

- La conduite des études biologiques et techniques sur l'élevage de la palourde indigène *Ruditapes decussatus* ;
- L'évaluation des performances zootechniques de la moule dans différents sites (Dakhla, Agadir et M'diq) et en utilisant différentes techniques d'élevage (sur filières, sur soucoupes ballastables et sur bouchots).

ALGOCULTURE MARINE

En 2018, les travaux de R&D et Innovation en matière d'algoculture ont porté sur l'étude de faisabilité de la culture des macro-algues (Gracilaires, *Gelidium*) sur corde et sur nappes (en 2D). Ces essais expérimentaux ont été réalisés au niveau de :

- M'diq : Etude de faisabilité technique de la culture des Gracillaires sur filières en offshore ;
- Sidi Rahal : Développement de la culture d'algue rouge « *Gelidium corneum* » sur corde et sur nappes ;
- Dakhla : Evaluation des performances phyto-techniques de la culture d'algue *Gracilariagracilis* sur corde et sur nappes au niveau de la zone de Boutalha dans la baie de Dakhla.

HOLOTHURICULTURE

En termes d'innovation en technologie et ingénierie aquacoles en matière d'holothuriculture, l'année 2018 a été consacrée à la conduite des essais expérimentaux d'élevage en captivité des trois espèces indigènes du concombre de mer, dans des bassins à terre, au niveau de la station piscicole de l'INRH à M'diq.

Physiologie et nutrition aquacole

En matière de physiologie et nutrition des espèces conchylicoles, avec pour but d'améliorer les performances des élevages larvaires et de pré-grossissement en nurserie des coquillages (réduction de la durée des élevages et des coûts de production), les premières études de R&D sur la nutrition des coquillages réalisées au Maroc ont permis à Dakhla et Oualidia (en Atlantique) et à M'diq et Oued Laou (en Méditerranée) d'isoler une vingtaine de souches de micro-algues d'intérêt conchylicole.

En 2018, les travaux réalisés ont porté essentiellement sur :

- Isolement, identification et caractérisation des souches indigènes de micro algues de la baie de Dakhla, M'diq et Amsa ainsi qu'au niveau de Dar Bouaza et lagune de Oualidia ;
- Caractérisation cytomorphologique et biochimiques et étude de l'éco-tolérance de huit espèces de micro algues potentielles pour l'alimentation des coquillages ;
- Evaluation de l'effet d'une micro-algue isolée localement sur la croissance et la survie de la moule méditerranéenne *Mytilus galloprovincialis* ;
- Essais de nutrition et influence de différents régimes alimentaires à base de combinaison de micro algues isolées sur des naissains de l'huître *Crassostrea gigas* en nurserie.

Ces travaux relatifs à la caractérisation cyto-biochimique et d'utilisation (seule ou en mélange) des micro-algues dans l'alimentation d'espèces conchylicoles ont donné des résultats très prometteurs.

Par ailleurs, en matière de physiologie et nutrition des espèces piscicoles, les travaux réalisés en 2018 ont porté sur :

- Etude de l'effet de substitution partielle de l'huile de poisson par l'huile de soja dans l'aliment sur les performances zootechniques et la qualité de chair chez le loup bar.
- Essai de fabrication d'aliment piscicole à base de micro algues endémiques issues des cultures en masse sur bassin à terre basse au niveau d'Akhfennir.

Aussi, en 2018, d'autres travaux de R&D en matière de nutrition aquacole ont été réalisés à savoir :

- Essai expérimental de trois types d'aliments sur les performances de l'élevage des concombres de mer en captivité à la Station Piscicole de M'diq
- Isolement, identification et culture des zooplanctons à intérêt aquacole dans la baie de Dakhla.

Pathologie et santé animale

Les travaux de R&D en matière de Pathologie et Santé Animale réalisés au niveau du Centre Spécialisé de Pathologie des Animaux Aquatiques de l'INRH à Tanger s'articulent autour de quatre principaux programmes à savoir :

SURVEILLANCE ZOO SANITAIRE DES MOLLUSQUES BIVALVES

En 2018, la surveillance zoo sanitaire des mollusques d'élevage et des gisements naturels a concerné : 1 050 moules méditerranéennes (*Mytilus galloprovincialis*), 300 moules africaines (*Perna perna*), 450 palourdes européennes (*Ruditapes decussatus*), 660 huîtres creuses (*Crassostrea gigas*) et 300 huîtres plates (*Ostrea edulis*). Au total, 3.870 analyses effectuées par le Laboratoire Histopathologie, réparties en 2.760 analyses par la technique d'histologie et 1.110 analyses par la technique de culture au thioglycolate RFTM (Ray's Fluid Thioglycolate Medium). A cela s'ajoute, 150 analyses histologiques de palourdes issues de Moulay Bouselham et 90 analyses histologiques d'haricots de mer (*Donax trunculus*) originaires de Martil.

En 2018, les analyses effectuées par la technique RFTM n'ont pas révélé la présence de *Perkinsus* «olseni» chez *R. decussatus* ni à Oualidia, ni à Dakhla. Cependant, la présence de *P. marinus* est suspectée chez *C. gigas* prélevée à Dakhla. Chez la palourde, la présence de *Perkinsus* «olseni» est suspectée uniquement à Moulay Bouselham avec une prévalence de 4,66%. L'échantillonnage de la palourde n'a pu être réalisé dans la lagune de Nador en raison de l'indisponibilité d'échantillons à prélever. Pour rappel, la prévalence de *P. «olseni»* obtenue l'année dernière chez la palourde de Nador a été de 100%.

L'examen des coupes histologiques effectuées sur les huîtres plates prélevées le mois de novembre 2018, à partir des gisements naturels de la lagune de Nador, a montré la présence du genre *Perkinsus* chez cette espèce avec une prévalence de 3,3%, *Marteilia* sp avec une prévalence de 53,3% et des *sporocystes de trématodes* avec une prévalence de 40% (12/30). Aussi, l'observation microscopique des coupes histologiques a permis la détection de *Marteilia refringens* chez les moules de M'diq (16%), Sidi Rbat (8%), Dar Bouazza (18,7%), Akhfenir (4,7%) et Cap Beddouza (10,7%). Par contre, on note son absence chez les moules de Cala Iris, Moulay Bouselham, Dakhla et Ntirift.

ETUDES DES CAS EVENEMENTIELS

Concernant la surveillance événementielle, en 2018, sept études de cas ont été effectuées :

- Cas de surmortalités des huîtres creuses élevées à Oualidia (Mai 2018) ;
- Cas d'infection sévère du poulpe commun (*Octopus vulgaris*) débarqué à Casablanca, par un parasite coccidien, *aggregata octopiana* (apicomplexa : aggregatidae) ;
- Cas d'infection des sardinelles (*sardinella aurita*) de la Méditerranée par une microsporidie du genre *Glugea* et de l'espèce *Glugea sardinellensis* ;
- Cas d'une Ectoparasitose branchiale à *Amyloodinium ocellatum* chez le mullet sauvage issu de la zone maritime de Saidia ;
- Cas d'échouage massif de poissons et autres organismes marins à Oualidia ;
- Visite clinique du projet pilote d'élevage du bar et de la daurade dans la baie de Dakhla : première évaluation de l'état de santé des cheptels en grossissement ;
- Cas clinique de tenacibaculose et suivi de l'état de santé du loup bar «*Dicentrarchus labrax*» d'élevage dans la baie de M'diq.

ETUDE DE LA FAUNE PARASITAIRE ET LES DIFFERENTES PATHOLOGIES ZOONOTIQUES ASSOCIEES AUX POISSONS SAUVAGES EN MEDITERRANEE MAROCAINE

En 2018, l'échantillonnage a porté sur 995 poissons : Chinchard (292), Pageot acarné (40), Sardine (7), Bogue (53), Merlu (48), Saint pierre (2), Grande castagnole (2), diverses espèces (560). Ces échantillons ont été prélevés lors des campagnes d'avril et juin 2018 réalisées à bord du N/R CAI et au niveau des ports de Nador, Al Hoceima et Tanger. Sur les 995 spécimens de différentes espèces,

565 examens parasitologiques ont été effectués dans le cadre d'une étude visant l'évaluation des risques parasitaires dans la filière des produits de la pêche.

Au terme de cette étude, les résultats ont montré que la prévalence absolue des parasites (toutes espèces confondues) chez les produits de la pêche est de 19% ; l'intensité absolue est de 4 et l'abondance absolue est de 0,8. Ces paramètres d'infestation varient en fonction de l'espèce et de la station de l'échantillonnage ; les Anisakis représentent 66% des parasites détectés. Ces résultats mettent en exergue l'importance de ce complexe et prouvent qu'il constitue donc un impact économique manifeste. Les données du RASFF (RapidAlert System for Food and Feed) attestent qu'il est le motif majeur des rejets aux frontières des produits de la pêche en provenance du Maroc. Le sabre (*Lepidopuscaudatus*) et le maquereau espagnol (*Scombercolias*) sont les espèces de poisson les plus infestées avec une prévalence de 80%, une intensité de 17,75 et une abondance de 14,2 chez le maquereau espagnol. Chez le sabre, la prévalence est de 100%, l'intensité est de 21,33 et l'abondance est de 21,33. Le parasitisme est préoccupant également chez les autres espèces, mais il n'est pas aussi alarmant par rapport aux deux espèces précédentes. Ce sont les poissons en provenance de Tanger qui présentent un risque majeur avec une prévalence de 46%. Une corrélation positive est mise en évidence entre la taille du poisson et le nombre des anisakidés détectés et, par conséquent le risque du parasitisme augmente avec la taille du poisson.

Par ailleurs, 262 chinchards de différentes tailles ont été prélevés, lors d'une campagne de chalutage réalisée en Méditerranée, à bord du N/R CAI. Les échantillons prélevés ont été conservés au froid puis acheminés au Centre Spécialisé en Pathologie des Animaux Aquatiques pour examen parasitologique. L'étude visait une 1^{ère} évaluation du risque sanitaire des parasites chez le chinchard, un poisson populaire au Maroc. L'examen parasitologique de ces poissons révèle la présence de plusieurs groupes de parasites qui infestent les différents organes des poissons examinés. Parmi les espèces de parasites récoltés, Anisakis était l'espèce la plus répandue. Les indices parasitaires varient selon plusieurs facteurs : la saison, la taille, le poids et le sexe. La disponibilité des hôtes intermédiaires et les facteurs trophiques favoriseraient l'infestation des poissons par ces parasites. Les calculs de l'évaluation de risque, montrent que le chinchard (*Trachurustrachurus*) méditerranéen est classé parmi la catégorie des espèces à risque mineur.

ACTIVITE SALUBRITE DU MILIEU MARIN

Les évaluations de la qualité du milieu marin constituent une partie intégrante des programmes de protection des zones marines et côtières inscrites parmi les priorités stratégiques de l'INRH. Elles donnent la possibilité de réunir et d'évaluer les résultats de la surveillance et de la recherche scientifique, ainsi que des informations sur les activités humaines, aussi nombreuses que diverses qui sont susceptibles de modifier ou de porter atteinte aux caractéristiques naturelles et à la sécurité sanitaire liée aux usages du milieu marin par l'homme.

Les activités de surveillance du milieu marin et des produits de la pêche permettent de répondre aux différents objectifs stratégiques d'aide à la décision en matière de sécurité sanitaire, de développement du secteur de l'aquaculture et de protection de l'environnement marin.

Surveillance sanitaire

SURVEILLANCE SANITAIRE DES ZONES DE PRODUCTION CONCHYLICOLE

Le programme de surveillance des zones de production conchylicole se poursuit en vertu des missions de l'INRH et des dispositions de l'arrêté 1950-17 du MAPMDREF, relatif au classement

sanitaire des zones maritimes de production conchylicole. La surveillance sanitaire est réalisée selon deux démarches complémentaires : Une surveillance régulière et une surveillance en alerte. Les résultats marquants en 2018 sont :

- Le déclassement de la zone littorale de Dunford, au niveau de la région de Dakhla, due à une contamination microbiologique permanente dépassant les seuils sanitaires d'une zone de catégorie « A » et « B » ;
- L'augmentation du nombre de zones classées de 26 à 28 zones après classement des zones d'ImiOuaddar dans la région d'Agadir et de RasElmaet Ras Kebdana-Saidia dans la région de Nador, et le déclassement de la zone de Dunford ;
- La pérennité du statut sanitaire des 28 zones classées ;
- L'enregistrement de 3 alertes en microbiologie qui ont touché 3 zones de production conchylicoles : Cabo Negro-Martil (région de Tétouan-Chefchaouen) et PK25, Boutalha Coque (région de Dakhla) ;
- L'enregistrement de 25 alertes aux biotoxines, enregistrées au niveau de 14 zones de production conchylicole situées aussi bien sur la côte méditerranéenne (régions de Tétouan-Chefchaouen et de Nador) que sur la côte atlantique (régions El Jadida-Essaouira, Agadir-Tiznit et Dakhla) ;
- L'enregistrement de 26 pré-alertes au phytoplancton toxigène, enregistrées au niveau de 10 zones de production conchylicoles classées, en méditerranée au niveau de la région de Tétouan-Chefchaouen et en atlantique au niveau des régions d'El Jadida, Agadir, Boujdour et Dakhla ;
- La persistance de l'alerte aux toxines paralysantes (PSP), durant toute l'année 2018, de la coque rouge des zones classées de la région Tétouan-Chefchaouen en méditerranée ;
- La production des rapports de résultats trimestriels du suivi sanitaire des zones conchylicoles classées, transmis au Département de la Pêche Maritime et à l'ONSSA.

ETUDES SANITAIRES POUR LE CLASSEMENT DE ZONES CONCHYLICOLES

Dans le cadre du plan de développement de l'aquaculture de l'ANDA ainsi que dans le cadre des actions d'appui aux professionnels, les zones faisant l'objet d'études sanitaires ont été classées selon leur degré de salubrité. Il s'agit de :

- La zone d'Imioudar (moule en élevage) dans la région d'Agadir, classée en catégorie « A » ;
- La zone de RasKebdana-Saidia (gisement naturel de petite prairie) dans la région de Nador, classée en catégorie « A » grâce aux nouveaux seuils microbiologiques (E.Coli) de cette catégorie (arrêté 1950-17).

Aussi, et suite à la signature en juin 2018 d'un protocole spécifique entre l'INRH et l'ANDA pour la réalisation des études sanitaires des zones à vocation conchylicole identifiées par l'ANDA, les travaux relatifs au classement de cinq zones prioritaires dans la région de Dakhla ont été lancés durant le 3^{ème} trimestre de 2018 (prospection, conception et installation des filières, premières campagnes d'échantillonnage et lancement des analyses). Il s'agit de Duna Blanca moule, Duna Blanca palourde, Tiniguir large, Tiniguir estran et Cintra Nord. Suite aux modifications apportées par l'ANDA, il y a eu l'arrêt et l'abandon des études entamées au niveau de 2 zones (Duna Blanca moule et Duna Blanca palourde) et une 3^{ème} zone sera délocalisée (Tiniguir estran).

Renforcement des capacités techniques et organisationnelles en matière de qualité

Pour garantir une reconnaissance nationale et internationale de sa stratégie de surveillance sanitaire, l'INRH a lancé depuis 2013 la mise en place et l'amélioration du système de management de la qualité dans les laboratoires du réseau de surveillance de la salubrité du littoral (RSSL). Les actions marquantes réalisées en 2018 sont :

- L'accréditation du laboratoire de surveillance du milieu marin d'Oualidia, pour l'essai Escherichia coli ;
- L'audit SEMAC (Service Marocain d'Accréditation) pour l'accréditation du Laboratoire de Surveillance du Milieu marin de Dakhla pour l'essai Escherichia coli ;
- Le dépôt de la demande d'accréditation du laboratoire de surveillance du milieu marin d'Agadir pour l'essai Escherichia coli.

Surveillance environnementale

Les principaux programmes mis en œuvre portent sur la santé environnementale des écosystèmes lagunaires et des baies, le suivi de la qualité environnementale des écosystèmes côtiers et littoraux et l'étude du comportement et des mécanismes d'impact des micropolluants et des microorganismes sur les ressources et le milieu marins. Les actions menées en 2018 sont les suivantes :

- Utilisation des techniques nucléaires (RBA) pour la détection des phycotoxines paralytiques dans la moule de la région Souss-Massa ;
- Evaluation du niveau de contamination par les métaux traces du poisson pêché au large ;
- Etude et distribution spatiale des kystes des dinoflagellés dans la baie de Dakhla ;
- Etude du phénomène d'eau colorée et mortalité de poissons survenus au niveau de la lagune d'Oualidia et la frange littorale Sidi Daoud ;
- Evaluation éco toxicologique de l'impact de la pollution sur les écosystèmes de la lagune d'Oualidia et la baie de Dakhla ;
- Etude et suivi de la contamination par les pesticides chlorés et des PCB du littoral national et au niveau de la lagune de Oualidia.

2- Gestion de la Capacité de Pêche

GESTION ADMINISTRATIVE DE LA FLOTTE DE PECHE COTIERE ET HAUTURIERE

Immatriculation

Les 45 unités immatriculées au cours de l'année 2018, ont concerné 41 navires de la flotte de pêche côtière et 4 navires de la flotte de pêche hauturière. Le tonnage global enregistré a été de 5809 TJB, alors que la puissance motrice totale a été de 27180 Cv.

Les immatriculations de la flotte de pêche côtière de 2018 comparées à celles de 2017, font ressortir une baisse de 36% en nombre, 44% en tonnage et 47% en puissance motrice.

Pour 2018, les navires côtiers immatriculés sont répartis en pourcentage de la façon suivante: 51% des senneurs, 27% des chalutiers, 10% des palangriers senneurs et 7% des palangriers.

Concernant les navires de pêche hauturière immatriculés en 2018, ils sont répartis pour 50% de chalutiers céphalopodières congélateurs, 25% de chalutiers pélagiques RSW et 25% de chalutiers crevettiers congélateurs.

La répartition des immatriculations des navires de la flotte de pêche côtière par port est caractérisée par une dominance des ports de Tan-Tan (20%), Larache (12%), Agadir (10%), El Jadida (10%) et Safi (10%).

Pour la pêche hauturière, les immatriculations ont concerné uniquement le port d'Agadir.

Radiation

Au cours de l'année 2018, les 38 radiations du registre matricule des navires de la flotte de pêche battant pavillon marocain, ont enregistré une régression par rapport à l'année 2017 de 30% en nombre, 60% en TJB et 45% en puissance motrice.

Ainsi, on constate que parmi les 34 navires de pêche côtière radiés, 41% sont des Senneurs, 15% des Palangriers Senneurs, 12% des Chalutiers et 12% des Palangriers.

Quant aux 4 navires hauturiers radiés, il s'agit de 50% de chalutiers céphalopodiers congélateurs et 50% de chalutiers céphalopodiers crevettiers.

Les motifs de radiation relatifs à la pêche côtière sont principalement la démolition (91%) et la perte totale des navires (6%), tandis que ceux concernant la pêche hauturière sont l'exportation (50%), l'utilisation de la coque (25%) et la perte totale du navire (25%).

Mutation de propriété

En 2018, les autorisations de mutation de propriété, délivrées au niveau central, pour les personnes morales sont de 42 (27 côtières et 15 hauturières), celles des personnes physiques délivrées par les DPMs étant de 159 côtiers, soit au total 201 autorisations de mutation de propriété.

Autorisations

Au cours de l'année 2018, le Département des Pêches Maritimes a délivré :

- 8 autorisations de changement de port d'attache pour 8 navires de pêche côtière ;
- 11 autorisations de changement de nom pour 6 navires de pêche côtière et 5 navires de pêche hauturière.

SUIVI DE LA FLOTTILLE DE PECHE ARTISANALE

Etat de la flotte de pêche artisanale

En 2018, les immatriculations des embarcations réalisées aux niveaux des Délégations des Pêches Maritimes (DPMs) ont atteint 1872 unités.

Les causes d'immatriculations des embarcations sont réparties comme suit:

- 1777 immatriculations pour cause de remplacement;
- 76 immatriculations pour cause de changement du port d'attache;
- 19 nouvelles immatriculations.

Autres actes de gestion

Les actes de gestion accomplis par les DPMs au titre de l'année 2018, au profit de la flotte de pêche artisanale sont comme suit:

Tableau 2: Actes de gestion de la pêche artisanale

Acte de gestion	Nombre
Mutation de propriété	1 307
Duplicata de congé de police	743
Congé de police pour ré-immatriculation	56
Congé de police pour changement de moteur	200
Congé de police pour moteur neuf installé	153
Congé de police pour changement de nom	15
Barques radiées	1 825

Changement de port d'attache et de zone de pêche des embarcations

La flottille de la pêche artisanale a bénéficié de 156 autorisations, dont 76 pour cause de changement de port d'attache, 27 pour cause de changement de la zone de pêche et 55 accords de la Direction des Pêches Maritimes pour ré-immatriculation.

AUTORISATIONS DE CONSTRUCTION EN REMPLACEMENT ET DE REFONTE DES NAVIRES DE PECHE

L'année 2018, constitue la quatrième année de l'entrée en vigueur de la circulaire n° 06/15 du 06 juillet 2015 fixant les conditions d'octroi et de prorogation des autorisations de reconversion, de refonte et de remplacement des navires de pêche (annulant et remplaçant la circulaire n° 07/14 du 06/05/2014).

Il est à signaler, qu'à partir du 01/07/2018, ce Département a procédé à la déconcentration de l'acte de délivrance des autorisations de refonte de la pêche côtière.

Durant cette année, 101 autorisations de construction en remplacement et de refonte des navires de pêche ont été délivrées au niveau central. Ces autorisations sont ventilées comme suit:

- 85 autorisations pour la pêche côtière, soit 84,15% ;
- 16 autorisations pour la pêche hauturière, soit 15,85%.

Par ailleurs, 1883 autorisations de construction des canots de pêche ont été délivrées par les DPMs, ainsi que 30 autorisations de refonte pour la pêche côtière et ce, dans le cadre de l'opération de déconcentration de l'acte de délivrance des autorisations de construction en remplacement des canots de pêche disposant d'un congé de police.

La Délégation des Pêches Maritimes de Dakhla a délivré le plus grand nombre d'autorisations de remplacement à savoir, 781 autorisations (41% du total).

Tableau 3: Autorisations de construction en remplacement et de refonte par catégorie de pêche

Type de pêche/Catégorie	Refonte	Remplacement	Total
Pêche artisanale	0	1 883	1 883
Pêche côtière	75*	40	115
Pêche hauturière	5	11	16
Total	80	1 934	2014

* Dont 30 ont été délivrés par les services extérieurs

AUTORISATIONS DE RALLIEMENT DE PORTS ÉTRANGERS

Tableau 4: Autorisations de ralliement des ports étrangers

Type de pêche	Nombre d'autorisations	Port d'escale
Céphalopodiers	12	Las Palmas, Vigo
Crevettiers	25	Barbate, Huelva, Motril et Adra
RSW	16	Las palmas
Palangriers	2	Péniche

AUTORISATIONS DE PECHE AU DELA DE LA ZONE ZEE NATIONALE

Tableau 5: Autorisations de pêche au-delà de la ZEE nationale:

Type de pêche	Nombre d'autorisations	Zone de pêche
Thoniers	2	Méditerranée
Palangriers	18	Au-delà de la zone ZEE

ACCES A LA RESSOURCE

Flotte de pêche nationale

PECHE HAUTURIERE

Les licences de pêche délivrées, au titre de l'année 2018, pour la flotte hauturière nationale sont au nombre de 322 dont 237 céphalopodiers, 60 crevettiers, 2 thoniers et 23 RSW. La DPM d'Agadir qui couvre une zone très active a renouvelé, à elle seule, 223 licences de pêche.

PECHE COTIERE ET ARTISANALE

En 2018, 1791 licences de pêche ont été renouvelées pour les navires de la pêche côtière, dont 694 senneurs, 648 chalutiers, 442 palangriers et 7 corailleurs. La délégation de Laâyoune a délivré le plus grand nombre de licences, soit 372.

Concernant la pêche artisanale, le nombre de licences de pêche renouvelée à ce segment s'élève à 16800 dont 3712 au niveau de la délégation de Dakhla, 2139 à Boujdour et 996 à Laâyoune.

LES MADRAGUES

Au cours de l'année 2018, 15 madragues actives ont bénéficié d'autorisations pour le calage. Aussi, 4 autorisations d'ancrage ont été délivrées au profit de 6 navires étrangers pour la réception du thon rouge au niveau de 2 madragues marocaines actives et d'une ferme d'engraissement.

GESTION DES CONVENTIONS DE PECHE

Au titre de l'année 2018, il a été procédé au suivi de l'application des mesures instaurées par le Département dans la gestion de la pêcherie des petits pélagiques, notamment à l'égard de l'activité de 25 navires RSW opérant à partir du port de Dakhla et des 17 senneurs côtiers de Boujdour.

A l'instar de la flotte exploitant les petits pélagiques de l'Atlantique Sud, et en application des mesures de redressement recommandées par l'INRH, les quotas alloués à la flotte susmentionnée ont connu en 2018 une réduction de 15%.

Il est à souligner que, outre les dispositions réglementaires régissant la pêcherie des petits pélagiques de l'Atlantique Sud, les mesures ci-dessous sont restées en vigueur et ont fait l'objet du suivi, mis en place par les services concernés :

- L'attribution des quotas de captures à intervalle semestriel, subordonnée au degré d'activité des unités bénéficiaires et au respect des obligations des cahiers des charges et des conventions ;
- La mise en place d'un système de plafonnement des captures par marée, soit 200 tonnes par marée durant le premier semestre et 250 tonnes par marée durant le deuxième semestre ;
- La suspension du quota des unités en arrêt d'activité et ayant subi une suspension d'agrément.

Les évaluations semestrielles de l'activité des navires et des unités sous accords ont permis de suivre les captures et leurs destinations et de débloquent les quotas du deuxième semestre de l'année 2018. Cette évaluation qui s'est basée sur les données du système informatique S@m@cV2

d'une part, et sur les statistiques de l'ONP d'autre part, a permis de constater que, généralement, les navires RSW ont respecté la décision du plafonnement des captures.

SUIVI ET SURVEILLANCE DES ACTIVITES DE LA PECHE MARITIME

Outre le suivi des activités de pêche des navires en mer, des tâches à terre ont été confiées également aux observateurs scientifiques. A cet égard, 14 missions ont été effectuées au niveau des enceintes portuaires, dont l'objectif principal est le suivi du respect des dispositions des plans d'aménagement des pêcheries notamment :

- 5 missions de suivi de l'activité des madragues calées au large des circonscriptions maritimes de Tanger, Larache et Kénitra ;
- 4 missions de suivi des opérations d'abattage du thon rouge à Larache ;
- 5 missions de suivi de l'activité de la pêche des algues marines à la circonscription maritime d'El Jadida.

Il est à signaler que les missions de suivi des activités de pêche en mer et à terre ont été effectuées pour l'année 2018 par 21 observateurs scientifiques, dont 07 ingénieurs et 14 officiers marins, lauréats des écoles de formation maritime.

Licences pour la flotte de pêche étrangère

ACCORD DE PECHE MAROC – UNION EUROPEENNE

Le protocole relatif à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne (UE) a été paraphé à Rabat le 24 juillet 2013, signé à Bruxelles le 18 novembre 2013 et entré en vigueur le 15 juillet 2014. Ledit accord a pris fin le 14 juillet 2018.

Il convient de rappeler que le protocole en question, qui couvre une période de quatre ans, s'inscrivant dans le cadre de l'accord d'association entre le Maroc et l'UE, a permis à 126 bateaux de pêche européens, dont 73% artisanaux, de reprendre leurs activités dans les zones de pêche du Maroc, contre 137 navires dans le protocole précédent.

Le quota global des petits pélagiques accordé (sardine, sardinelle, maquereau, chinchard et anchois) est de 34.559 tonnes (différentiel entre le quota annuel de 80.000 tonnes et la quantité pêchée en 2014 au titre de la première période d'application du protocole), répartis entre plusieurs armateurs appartenant à diverses nationalités.

Le nombre de marins marocains embarqués à bord des navires de l'UE durant la période allant du 1^{er} janvier au 14 juillet 2018, date d'expiration du protocole, est de 72 marins.

De même, il est à noter que la partie marocaine apporte assistance et appui aux navires de la catégorie 6 « pêche pélagique industrielle » pour le bon déroulement de leurs activités de pêche et les opérations y afférentes. Ainsi, trois (3) autorisations ont été accordées en 2018, à cette catégorie de pêche pour effectuer les opérations de déchargement.

ACCORD DE PECHE MAROC – JAPON

L'activité de pêche dans les eaux maritimes marocaines de la flotte japonaise est régie par les termes de l'Accord de coopération en matière de pêches maritimes conclu entre le Royaume du Maroc et le Gouvernement du Japon. Celui-ci a été conclu le 11 septembre 1985 et soumis à une révision annuelle lors de la tenue des réunions des Commissions Mixtes.

Ainsi, et en application des termes de la dernière commission mixte tenue au Japon du 25 au 27 juin 2018, trois (03) navires japonais sur les quinze (15) prévus pour la campagne 2018 ont opéré dans les eaux nationales.

ACCORD DE PECHE MAROC – RUSSIE

La coopération entre le Maroc et la Fédération de la Russie dans le domaine des pêches maritimes est régie par les dispositions de l'accord signé le 15 mars 2016 à Moscou pour une durée de quatre (4) ans, entré en vigueur après sa signature.

Cet accord a été conclu après ceux de 1992, 1995, 2002, 2006, 2010 et 2013. Il est basé sur la détermination du nombre de navires et du quota global des captures, fixés annuellement en Commission mixte, conformément au plan d'aménagement de la pêche des petits pélagiques.

En vertu de la troisième année de cet accord, une flotte de 10 chalutiers congélateurs est autorisée à opérer en Atlantique sud, au-delà de 15 milles nautiques de la côte et exploite un quota global de 129.500 tonnes de petits pélagiques. La composition des captures accordées est comme suit :

- Sardine et sardinelle (23%) ;
- Maquereau, chinchard et anchois (75%) ;
- Fausse pêche (2%).

Les navires russes sont autorisés à utiliser le chalut pélagique ou semi pélagique, dont la plus grande diagonale de la plus petite maille d'une partie quelconque est égale ou supérieure à 40 mm, maille étirée, les filets étant mouillés.

Chaque navire russe autorisé est tenu d'embarquer obligatoirement un effectif de 16 marins marocains et un observateur scientifique pour le contrôle de l'activité de pêche.

Au titre de la troisième année de l'accord, la flotte Russe a débuté ses activités dans la zone de pêche marocaine à partir du 21 juin 2018, huit (08) chalutiers pélagiques russes ont donc opéré dans les eaux nationales au cours de cette année.

Par ailleurs, en application des termes de la dernière commission mixte tenue à Sotchi du 11 au 13 avril 2018, quatorze (14) bourses d'études, au titre de l'année académique 2018-2019, ont été accordées aux étudiants marocains pour bénéficier d'une formation dans les établissements russes spécialisés en matière de pêche maritime.

D'autre part, le navire de recherche russe "ATLANTIDA" a effectué une campagne de recherche scientifique marine dans les eaux maritimes marocaines de l'Atlantique pour la période allant du 12 octobre au 05 décembre 2018. Cette campagne s'inscrit dans le cadre du programme scientifique conjoint convenu entre les instituts de recherche marocain (INRH) et russe (AtlantNIRO) dont l'objectif est le suivi de l'état d'évolution du recrutement des petits pélagiques peuplant la zone comprise entre Safi et Cap Blanc.

3- Gestion des Ressources Halieutiques

PLANS D'AMENAGEMENT

Pêcheries Méditerranéennes

Les ressources halieutiques peuplant la zone s'étendant entre Saidia et M'diq appartiennent à des espèces démersales et pélagiques, migratrices ou sédentaires. Le suivi de ces pêcheries se fait conjointement par les services régionaux du DPM (caractéristiques de la flotte de pêche, production,...) et les services régionaux de l'INRH (Centres Régionaux installés à Tanger et à Nador).

Il faut noter que malgré la faible part du poisson méditerranéen dans la production nationale en comparaison avec celui de la zone atlantique, sa contribution sur le plan économique est assez

importante. En effet, le poisson de la façade méditerranéenne marocaine est largement valorisé par sa qualité spécialement requise par les marchés étrangers. La pêche des espèces de petits pélagiques, d'espèces démersales, de thonidés et des espèces apparentées en Méditerranée marocaine a atteint une production de 34.773 tonnes au cours de l'année 2018.

La gestion de ces pêcheries s'appuie, outre les dispositions nationales en matière de gestion des pêcheries, sur toutes les mesures de gestion adoptées par la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM).

L'année 2018 a connu l'organisation à Rome (Italie) de la 42^{ème} session de la CGPM pour la période du 22 au 26 octobre 2018 et de là, l'adoption des recommandations et résolutions assurant la bonne gestion de ces pêcheries.

Requins

Dans le cadre de la conservation des espèces de requins, le DPM a procédé à la reconduction de l'Arrêté ministériel du 09 avril 2012 (N° 1654-12) par un nouvel Arrêté n°1517-17 du 15 juin 2017 (BO n° 6592 -17) qui stipule l'interdiction pour une durée de cinq ans de la pêche, la détention à bord, le transbordement, le stockage et la vente de trois espèces de requins suivantes: le requin marteau (*famille des shyrnidae*), le requin océanique (*Carcharhinus longimanus*), et le requin renard à gros yeux (*Alopias superciliosus*).

L'année 2018 a été caractérisée par l'entrée en vigueur d'une décision ministérielle annuelle portant sur les mesures de gestion pour la conservation de certaines espèces de requins. La pêche des espèces de requins dans toutes les côtes marocaines a atteint une production de 2.313 tonnes.

Le DPM veille à l'application des dispositions prévues par les recommandations de l'ICCAT et la CGPM visant la conservation des espèces de requins pêchés, en association avec les espèces gérées par ces organismes.

Espadon

La pêche à l'espadon (*Xiphias gladius*) au Maroc revêt une importance particulière aussi bien du point de vue économique, par la valeur ajoutée qu'elle génère et l'apport en devises qu'elle assure, que du point de vue social, par les postes d'emploi créés directs et indirects.

Au cours de l'année 2018, la pêche d'espadon au Maroc a atteint une production globale de 1.963 tonnes (en Méditerranée et en Atlantique).

Pour cette pêcherie, le Département souscrit pleinement aux dispositions des recommandations de l'ICCAT relatives à la gestion de cette pêcherie et l'application des limites annuelles des captures allouées pour chaque pays ciblant activement cette espèce.

Le Département a mis en place des dispositifs appropriés pour la gestion, le suivi et l'application de la réglementation nationale et internationale notamment, les termes des recommandations adoptées par l'ICCAT et ce, en procédant au renforcement de l'instrument législatif par :

- La fermeture de la pêche de l'espadon de la Méditerranée (Du 1^{er} janvier au 31 mars de chaque année), réglementée par la transposition de la période de fermeture instaurée par l'ICCAT dans la réglementation nationale, par la promulgation d'un arrêté Ministériel N°3315-17 du 18 décembre 2017 réglementant la pêche de l'espadon (modifiant et complétant l'arrêté N° 1176-13 du 08 avril 2013).
- Le suivi des dispositions régies par les arrêtés Ministériels N°2406-18 du 27 juillet 2018 et N°3315-17 du 18 décembre 2017 réglementant la pêche de l'espadon (modifiant et complétant

l'arrêté N° 1176-13 du 08 avril 2013), portant sur la mise à jour des quotas annuels en Méditerranée et en Atlantique.

Pêcherie merlutière

La pêche aux merlus est une activité qui se pratique le long du littoral marocain par une flottille côtière et artisanale et par une flottille munie d'un système de congélation à bord. La production des merlus a enregistré en 2018 un volume de 5.853 tonnes.

L'année 2018 a été caractérisée par les réunions du groupe de travail INRH-DPM pour se concerter sur les zones de cantonnement et amender l'arrêté actuellement en vigueur.

Pêcherie du thon rouge

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation 17-07 amendant la recommandation 14-04 et compte tenu de l'importance socio-économique de la pêcherie du thon rouge au niveau national, ce Département a opéré un partage du quota attribué au Maroc à tous les segments concernés pour encadrer les activités de pêche et de commercialisation du thon rouge.

Pour garantir le respect des quotas alloués aux différents segments actifs intervenant dans la pêcherie du thon rouge, il a été procédé à la mise en place de la Décision Ministérielle TR 01/18 du 05 février 2018 portant sur les conditions d'exploitation du thon rouge.

Pour la pêcherie du thon rouge, le Maroc souscrit pleinement aux dispositions de la recommandation ICCAT 17-07 amendant la recommandation ICCAT 14-04, en matière de limite de la capacité de pêche.

Les fermetures temporelles de la pêche au thon rouge ont été respectées par les différents segments concernés, conformément aux dispositions de la recommandation ICCAT 17-07.

ENGRAISSEMENT DU THON ROUGE VIVANT :

Au cours de la saison de 2018, le Maroc a autorisé à titre expérimental pour la quatrième année consécutive, l'installation d'une ferme d'engraissement du thon rouge vivant dans le but de valoriser la production de thon rouge.

Tableau 6: Engraissement du thon rouge vivant

Volume de thon rouge vivant mis initialement en cage		Volume de thon rouge après mise à mort	
Poids (en kg)	Nombre d'individus	Poids (en kg)	Nombre d'individus
2 027 000	11 372	3 575 517	11 372

Toutes les phases du projet expérimental ont souscrit pleinement aux dispositions de l'ICCAT en la matière, notamment le suivi par un observateur régional ICCAT et un observateur national ainsi que l'utilisation d'un système de caméra stéréoscopique.

Tableau 7: Captures du thon rouge par segment réalisées en 2018

Segment	Madragues	Navires thoniers	Pêche côtière et artisanale
Capture réalisée (kg)	2 045 000	254 000	272 000

Au titre de la campagne de pêche 2018, le Maroc a atteint un taux de consommation de 99,7 % de son quota national alloué par l'ICCAT.

Pêcherie crevette

Durant l'année 2018, une réunion de l'assemblée générale de la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique nord a été tenue le 06 mars 2018 et l'ordre du jour était la pêche crevette. Lors de cette réunion, il a été discuté la mise en œuvre du plan d'aménagement de cette pêche.

Aussi, cette année a été caractérisée par la tenue de la réunion du groupe de travail INRH-DPM pour se concerter sur les zones de cantonnement et amender l'arrêté actuellement en vigueur.

Tableau 8: État de la Production des crevettes en 2018

Pêcherie crevette	Crevette rose	Crevette royale	Autres crevettes	Total
Poids (en tonnes)	4 984	719	327	6 030

Grands crustacés

L'année 2018 s'est caractérisée par l'amendement de l'arrêté n°4201 du 25-11-2014 réglementant la pêche des crustacés. En effet, l'arrêté n° 2930.18 du 18-09-2018, publié dans le bulletin officiel le 01-10-2018, a amendé et révisé les périodes de repos biologique des grands crustacés et ce suite aux conclusions de la réunion du comité de suivi de cette pêche tenue en date du 26-03-2018.

Tableau 9: État de la Production des grands crustacés en 2018*

Espèce	Poids (en kg)
Araignée de mer	9 425
Homard européen	41 837
Langouste rose	150 034
Langouste rouge	5 650
Langouste verte	19 798
Paromole	64 373
Crabe (tourteau denté)	95
Langoustine	4 103
Total	295 312

*Pêche côtière et artisanale

Pêcherie poulpière

SUIVI DE L'ACTIVITE DE LA PECHE AU POULPE AU SUD DE SIDI EL GHAZI

En 2018, quatre réunions du Comité de suivi de la pêche poulpière, respectivement le 23 mai, le 6 juin, le 19 octobre et le 24 novembre ont été organisées pour présenter les indicateurs d'exploitation pour les trois segments opérationnels dans cette pêche.

L'évaluation des indicateurs de performance des trois segments opérant dans la pêche poulpière par saison de pêche est illustrée comme suit :

Tableau 10: Campagne poulpière - été 2018 - Zone sud de Sidi el Ghazi

Segments		Quota(T)	Production (T)	Réalisation du quota
Segment Hauturier		8 190	8 302	101%
Segment Côtier		1 430	1 369	96%
Segment Artisanal	SU2 (Dakhla)	3 380	3 369	100%
	SU1 (Boujdour)	800*	784	98%
Total		13 800	13 824	100%

* En dehors du TAC de poulpe, 800 tonnes de poulpe ont été attribués aux barques artisanales en activité dans la SU1

Tableau 11: Campagne poulpière - hiver 2017-2018 - Zone sud de Sidi el Ghazi

Segments		Quota(T)	Production (T)	Réalisation du quota
Segment Hauturier		22 050	10 516	48%
Segment Côtier		3 850	2 650	69%
Segment Artisanal	SU2 (Dakhla)	9 100	8 999	99%
	SU1 (Boujdour)	2 200*	1 995	91%
Total		37 200	24 160	65%

* En dehors du TAC de poulpe, 2 000 tonnes ont été attribués aux barques artisanales en activité dans la SU1

SUIVI DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PECHERIE POULPIERE AU NORD DE SIDI EL GHAZI

Dans l'optique d'assurer la protection du stock de poulpe au nord de Boujdour et d'en permettre une exploitation durable, des plafonds de captures de cette espèce sont fixés par port, en tenant compte de l'historique des captures enregistrés au niveau des ports et sites de pêche situés en dehors de l'unité d'aménagement de la pêche poulpière (au nord de Boujdour), depuis juillet 2011.

Tableau 12: Production mensuelle de poulpe par segment au nord de Sidi El Ghazi

Mois	Plafonds (en tonnes)	Production (en tonnes)		Total	Réalisation du plafond
		Pêche côtière	Pêche artisanale		
Janvier	1 701	416	795	1 211	71%
Février	1 406	366	836	1 202	86%
Mars	1 226	352	494	846	69%
Juillet	2 479	916	2 577	3 492	141%
Août	1 805	443	1 209	1 652	92%
Septembre	1 955	692	1 580	2 271	116%

AUTRES ACTIONS

- Instauration de nouvelles mesures de protection des zones sensibles, notamment les zones rocheuses, par la fermeture permanente de cinq polygones au sud de Sidi El Ghazi et deux polygones au nord de Sidi El Ghazi.
- Interdiction d'utilisation de chalut de fond à grande ouverture verticale « G.O.V » dont la taille des éléments constitutifs du bourrelet, en l'occurrence les rondelles en caoutchouc, dépasse 160 mm.

Pêche des petits pélagiques

PLAN D'AMENAGEMENT DE LA MEDITERRANEE, DE L'ATLANTIQUE NORD ET DE L'ATLANTIQUE CENTRE

- Le Département a autorisé les senneurs côtiers à exploiter la pêche des petits pélagiques durant la campagne 2018 en atlantique centre à partir des ports de Laâyoune, Tan-Tan, Tarfaya,

Sidi Ifni et Agadir en instaurant un quota individuel non révisable, à raison de 2700 tonnes par navire par an.

- Des réunions de concertation avec la profession ont été tenues pour :
 - Le suivi de l'activité de pêche des senneurs et de l'état du stock dans la pêcherie atlantique centre.
 - L'examen des doléances de la profession (changement du port d'attache, seuil de tolérance, taille marchande...).

PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PECHERIE ATLANTIQUE SUD

Au titre de la campagne 2018, 75 navires côtiers ont été autorisés à exploiter la pêcherie des petits pélagiques en Atlantique sud à partir du port de Dakhla.

Par ailleurs, les sardiniers se sont engagés selon les mêmes conditions instaurées durant les campagnes précédentes. Les senneurs ont été soumis à un système de quota de pêche individuel des petits pélagiques à hauteur de 1700 tonnes/navire/an, suite aux recommandations de l'INRH.

Parallèlement, durant l'année 2018, il a été procédé aux travaux suivants :

- Suivi de l'activité de pêche des senneurs opérant dans la pêcherie Sud ;
- Réunions de concertation avec la profession pour le suivi de l'activité de pêche des navires et l'état de stock dans la pêcherie atlantique Sud ainsi que l'examen des doléances de la profession ;
- Préparation et mise en circuit de la publication du projet d'arrêté compilé relatif à la pêcherie des petits pélagiques de l'Atlantique Sud (amendement des dispositions relatives au TAC, au changement de la zone d'activité des navires et du seuil de tolérance du mulet) ;
- Publication de l'arrêté n° 2412-18 du 11 Kaada1439 (25 juillet 2018) complétant l'arrêté n° 1154-88 du 20 safar 1409 (3 octobre 1988), fixant la taille marchande minimale des espèces pêchées dans les eaux maritimes marocaines (Courbine).

Algues marines

QUOTA DE PECHE

En 2018, le quota de pêche des algues marines à l'état humide par espèce est réparti comme suit :

- Le *gelidium* et espèces d'*algues agarophytes* est de 22.847 tonnes ;
- Le *gigartina* est de 936 tonnes.

Cette quantité est fixée dans les conditions suivantes :

- Réduction de 7 % de quota de pêche par rapport à 2017 ;
- Le taux de conversion algues mouillées/algues sèches appliqué pour les espèces des algues marines est de 32 %.

CONTINGENT D'EXPORTATION

Le quota de pêche a permis de fixer les contingents d'exportation des algues brutes et l'agar agar conformément à l'Arrêté du Ministre délégué auprès du Ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, chargé du commerce extérieur n° 3175-16 du 10 moharrem 1438 (12 octobre 2016), complétant l'arrêté n° 1308-94 du 7 kaada 1414 (19 avril 1994), fixant la liste des marchandises faisant l'objet des mesures de restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation comme suit :

- Algues brutes :
 - Pour le *gelidium* et espèces d'*algues agarophytes*(y/c le *colagar*) : 7.310 tonnes sèches, soit

1.646 tonnes d'algues brutes (y/cia tolérance de seuil de 5 % du quota global fixé par zone) ;
- Pour le *gigartina* : 300 tonnes sèches.

- Agar agar : 1132 tonnes.

Corail

Suite à la promulgation de l'arrêté n°2411-18-14 du 11 Kaada 1439 (25 juillet 2018) réglementant la pêche du corail rouge dans la zone maritime située entre cap spartel et Larache, la pêche de corail au niveau de cette zone a été ouverte dans les conditions suivantes:

- La pêche est autorisée au niveau des isobathes situés entre 40 et 80 mètres ;
- La zone de pêche est limitée par les parallèles ayant les coordonnées géographiques suivantes : A: 35° 11' 36"N / 06° 10' 24"W ; B : 35° 47' 18"N/ 05° 55' 33"W;
- La quantité maximale de corail rouge pouvant être pêchée est fixée à 230 kg par navire, sans possibilité de transfert;
- Le nombre maximum de navire autorisé à pêcher est fixé à dix (10) sans que le TJB du navire ne dépasse pas 28 unités de jauge brute.

Les corailleurs ayant bénéficié de la licence de pêche du corail au titre de l'année 2018 sont au nombre de 7 unités.

Exploitation des coquillages et autres espèces littorales

PECHE DE VERNIS ET DE LA COQUE AU NIVEAU DE LA ZONE CONCHYLICOLE DE MARTIL-KABILA ET OUED LAOU-KAASRAS

La production de coquillages entre M'diq et KaaSras a atteint en 2018 un volume de 618 tonnes de vernis, tandis que la coque rouge n'a pas été ciblée cette année en raison du dépassement des niveaux de concentration en phycotoxine.

PECHE DE COUTEAU DE MER ET LA COQUE AU NIVEAU DE LA BAIE DE DAKHLA

La réouverture de la pêche de coquillage au titre de l'année 2018 au niveau de la baie de Dakhla est régie par la décision n° 3/18 du 26 février 2018 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, le ramassage, la déclaration, le transport et la commercialisation de couteau de mer et coque commune.

Ainsi, la campagne de pêche de coquillages au niveau de la baie de Dakhla s'est déroulée au titre de 2018 comme suit :

- 172 licences de pêche commerciale à pied de coquillage délivrées ;
- Quota de pêche fixé au titre de 2018 est de 96,5 tonnes pour la coque commune et de 378 tonnes pour le couteau de mer.

Au titre de 2018, la production a été de 285 tonnes de couteau de mer et de 57 tonnes de coque commune.

PECHE DE PIED DE BICHE

La pêche de pied de biche « *pollicipes pollicipes* » dans les côtes marocaines a été organisée en 2018 conformément à la décision n° 04/18 du 02 mars 2018 réglementant la pêche et le ramassage de pied de biche dans les eaux maritimes marocaines.

La quantité déclarée au niveau des huit DPMs est de 306 tonnes avec 428 licences de pêche commerciale à pied de pied de biche délivrées.

PECHE DE L'ANEMONE DE MER

Au cours de 2018, la pêche de l'anémone de mer a été ouverte par la décision n° 1/18 du 27 décembre 2017 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, la déclaration, le transport et la commercialisation de l'anémone de mer.

Les quantités déclarées au niveau de deux sites est de 38 tonnes avec 4 licences de pêche avec navire.

PECHE DE LA PETITE PRAIRE

La pêche de la petite praire des bivalves appartenant à l'espèce « *Chameleagallina* » (de nom initiale Venus gallina) entre Ras Kebdana et Saïdia est ouverte en novembre 2018 par la décision n° 10/18 du 02 novembre 2018 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, la déclaration, le transport et la commercialisation de la petite praire au niveau de la zone maritime entre Ras Kebdana et Saïdia.

PECHE DE CONCOMBRE DE MER

La pêche de concombre de mer est fermée en 2018, en attendant d'adopter les mesures adéquates permettant l'ouverture de cette pêcherie en concertation avec les professionnels.

PROGRAMME IBHAR

Paiement des dossiers en cours

Le programme IBHAR avait pris fin le 15 mai 2015. Toutefois, le paiement se poursuit pour certains dossiers en cours. En effet, et compte tenu de la particularité liée aux navires en cours de construction et qui avaient perçus des subventions relatives aux étapes réalisées avant le 15 mai 2015 et étant donné qu'ils auraient à poursuivre leurs travaux de construction au-delà du 15 mai 2015, le Trésorier-payeur auprès de l'ONP continue à débloquer la subvention relative aux étapes de construction restantes.

Etat d'avancement du programme

Tableau 13: Dossiers régularisés depuis le lancement du programme IBHAR (situation au 31/12/2018)

Dossiers	Dossiers régularisés	Montant de la subvention versée (en DH)
Mise à niveau : flotte artisanale	938	5 333 568,20
Mise à niveau : flotte côtière	58	5 587 113,60
Modernisation : Flotte côtière	165	158 811 936,45
Total	1 161	169 732 618,25

PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT DES BARQUES ARTISANALES EN CAISSONS ISOTHERMES

Régions du Sud du Royaume

L'année 2018 a connu la poursuite de l'opération de distribution des caissons isothermes aux bénéficiaires. La situation arrêtée à fin 2018 fait état de distribution de 20.907 caissons isothermes au profit de 6.523 barques, soit une couverture de 93,60% des barques prévues par le programme.

Tableau 14: Etat d'avancement du programme d'équipement des barques dans les régions du sud du Royaume en caissons isothermes (situation au 31/12/2018)

Délégation	Nombre de barques à équiper	Caissons et couvercles à distribuer	Barques bénéficiaires	Taux de distribution
Dakhla	3 242	9 726	3152	97,22%
Boujdour	1 996	5 988	1749	87,63%
Laâyoune	985	2 955	902	91,57%
Tan-Tan	241	723	223	92,53%
Sidi Ifni	505	1 515	497	98,42%
Total	6 969	20 907	6 523	93,60%

Région de la Méditerranée

Ce programme vise l'équipement des barques, exerçant dans la Méditerranée (Tanger, M'diq, Jebha, Al Hoceima et Nador) par des caissons isothermes. Il permettra de préserver la qualité des captures pêchées, améliorer leur prix de vente et éviter les pratiques pouvant porter atteinte à l'environnement marin et terrestre. Les caissons seront conçus de manière à faciliter leur manutention et la manipulation des espèces de poissons. 3100 unités artisanales bénéficieront de ce programme à raison de 3 caissons par unité, pour un budget de 18 millions de dirhams. Ce programme est en cours de réalisation.

Tableau 15 : Etat d'avancement du programme d'équipement des barques dans la région de la Méditerranée en caissons isothermes (situation au 31/12/2018)

Délégation	Nombre de barques à équiper	Caissons à distribuer	Caissons réceptionnés	Caissons et couvercles distribués	Caissons restants
Nador	953	2 859	2 859	2 643	216
Al Hoceima	643	1929	1929	1746	183
Jebha	454	1362	1362		
M'diq	593	1779			
Tanger	457	1371			
Total	3100	9300	6 150	4 389	399

Régions restantes de l'Atlantique

La couverture de cette zone se fera en fonction des territoires relevant de chaque chambre des pêches maritimes. Les conventions inhérentes à ces régions ont été signées en 2018.

AIRES MARINES PROTEGEES

Les principales activités réalisées en 2018 sont :

- Durant cette année, des réunions de travail ont été poursuivies avec le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEEFLCD) concernant le décret d'application de la loi n° 22-07 relative aux Aires Protégées. La publication dudit texte permettra de renforcer le cadre juridique des aires marines protégées (AMPs).

- Le lancement du marché relatif à l'assistance technique de l'étude antérieure aux opérations de Balisage en mer des trois AMPs. Le marché en question a été infructueux et il sera relancé pour une deuxième fois en 2019.

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION A NEUF DES FILETS DE SENNES TOURNANTES

Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie et des Finances, la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, la Région de l'Oriental et l'INRH, ont signé à Rabat, le 14 avril 2017, une convention pour définir les modalités de subvention de l'acquisition à neuf de filets de sennes tournantes, supportée par les navires exerçant en Méditerranée (hors Tanger), afin d'atténuer les impacts économiques causés par les attaques du Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*).

En 2018, deuxième année de ce programme qui a pris fin le 31/12/2018, 98 dossiers de navires éligibles ont été examinés par les comités locaux au niveau des ports concernés et ont reçu un accord favorable des Commissions locales pour recevoir ladite subvention, soit 800.000,00 Dhs/navire au titre de la 2^{ème} année de ce programme. Ces navires ont été indemnisés par les deux régions (Oriental et Tanger Tétouan Al Hoceima) pour un montant global de 78.400.000,00 dhs.

PROJET DE GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES / INSTALLATION DES RECIFS ARTIFICIELS DANS LA REGION DE L'ORIENTAL

Le projet "Gestion Intégrée des Zones Côtières – Côtes méditerranéennes " (GIZC), lancé avec l'appui de la Banque Mondiale avec un don du Fonds de l'Environnement Mondial (FEM) de 5,18 Millions de Dollars américains et un cofinancement par le Gouvernement marocain de 20 Millions de Dollars américains, est un projet qui a une durée de cinq ans. Il vise la définition d'une politique générale d'aménagement et de protection de l'environnement littoral selon les principes de la GIZC convenus au niveau mondial dans la région de l'Oriental.

L'activité concernant notre Département à savoir l'installation d'un récif artificiel dans la région de l'Oriental (Province de Driouch) a été réalisée dans les délais. Ce projet a été clôturé le 31 mars 2018.

Dans le cadre du suivi de ce projet, un projet d'Arrêté ministériel est en cours d'adoption visant l'interdiction de pêche au niveau du site d'immersion de ces récifs artificiels au large de la Province de Driouch.

4- Suivi, Contrôle et Surveillance des Activités de la Pêche Maritime et Lutte contre la Pêche INN

SUIVI DES ACTIVITES DE PECHE

Bilan des infractions enregistrées

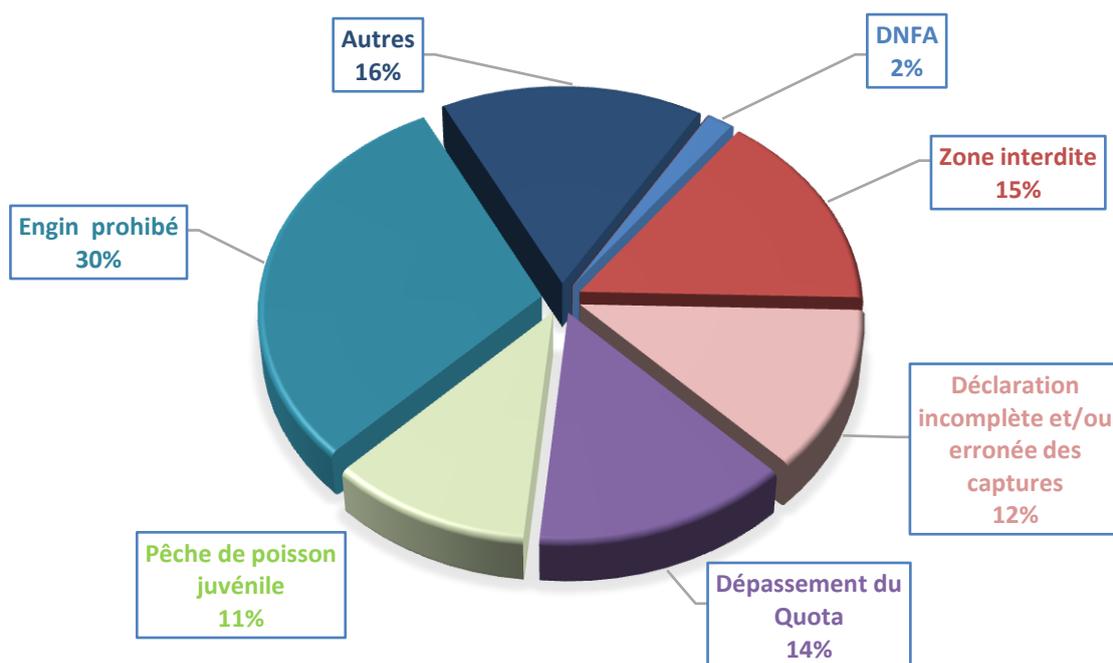
En 2018, les opérations de contrôle et d'inspection de l'activité de la pêche maritime ont donné lieu à la détection de 375 infractions à la réglementation des pêches maritimes pour la flotte et les établissements autorisés et de 766 infractions pour la flotte artisanale non réglementaire et la lutte contre le circuit de l'informel, soit des hausses respectives de 38% et 24% par rapport à 2017.

Embarcations artisanales non réglementaires et lutte contre le circuit informel

Dans le cadre de la lutte contre les embarcations artisanales non réglementaires et contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, il a été procédé à la saisie de 655 embarcations illégales et la saisie de 2713 engins de pêche, 113 motogodilles, comme il a été procédé à la poursuite en justice de 873 personnes.

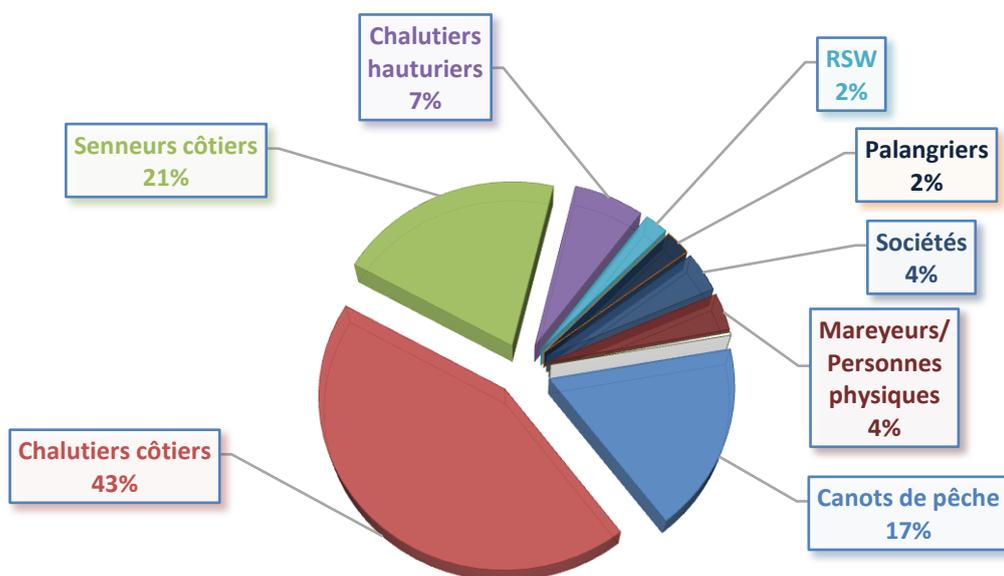
Dans le même cadre, il a été procédé à la saisie de 194 602 kg de produits de la pêche.

Figure 6 : Ventilation des infractions par type de délit (flotte et établissements autorisés) -Année 2018-



DNFA: Défaillance non fonctionnement et arrêt de la balise

Figure 7: Ventilation des infractions par type de pêche (flotte et établissements autorisés) -Année 2018-



Opérations de Contrôle et inspection des activités de la pêche maritime par la Brigade Centrale Mobile de la DCAPM

Sur la base de l'évaluation des risques, les inspecteurs relevant de la Direction du Contrôle des Activités de la Pêche Maritime (DCAPM) effectuent des missions de contrôle et d'inspection des activités de la pêche au niveau des ports nationaux nécessitant un appui et un renforcement du contrôle des débarquements des navires, des engins de pêche utilisés et des évaluations des stocks physiques de poulpe détenus au niveau des établissements de conditionnement, traitement, transformation et entreposage des produits de la pêche.

Ainsi, au cours de l'année 2018, un total de 14 missions d'inspection a été réalisé au niveau de 7 ports du Royaume, où ont été inspectés 340 navires de pêche et 67 établissements de conditionnement, traitement, transformation et entreposage des produits de la pêche. Ces missions se sont soldées par la détection de 29 infractions à la réglementation des pêches maritimes.

Contrôle par le Centre National de Surveillance des Navires de Pêche (système VMS)

A l'instar de l'année 2017, le Centre National de Surveillance des Navires de Pêche (CNSNP), affirme encore cette année son rôle capital dans la constatation des cas d'infraction suite aux intrusions dans les zones de pêche interdites ainsi qu'aux opérations de pêche sans licence.

En effet, dans le cadre du suivi et de surveillance de la flotte de pêche opérant dans les zones maritimes du Royaume lors de l'année 2018, le CNSNP a reçu 7.458.350 messages VMS émanant des navires marocains et étrangers.

Le traitement et l'analyse de ces messages a abouti à la constatation de 119 cas d'infraction en 2018 contre 66 cas en 2017, soit une augmentation de 80%.

SUIVI DU PROCESSUS DE LA CERTIFICATION DES CAPTURES

Traitement des requêtes de l'U.E

Dans le cadre du contrôle aux frontières effectué par les pays membres de l'UE, des demandes de vérification sont adressées à ce Département pour authentifier, valider ou statuer sur l'origine légale de certains lots exportés. Le DPM a traité ainsi 32 requêtes d'assistance émanant des autorités de ces pays.

Traitement des requêtes des DPMs

Au courant de l'année 2018, 41 requêtes d'assistance, d'encadrement et de vérification provenant des différentes DPMs et concernant le processus de certification des captures ont été traitées.

Dans le cadre du suivi du système de documentation de capture du thon rouge, 26 requêtes relatives à l'établissement des documents de capture de thon rouge « eBCD » provenant des différentes DPMs ont été traitées pendant l'année 2018.

Textes d'application de la loi INN 15-12

Les travaux d'élaboration des textes d'application la loi INN ont permis la publication des deux décrets de cette loi :

- Le décret n°2-17-456 du 26 jourmada II 1439 (15 mars 2018)
- Le décret n°2-17-455 du 9 chaabane 1439 (26 avril 2018)

L'arrêté d'application fixant la liste des agents chargés de la recherche et de la constatation des infractions aux dispositions du titre I de la loi n° 15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée a été publié cette année.

Les entités techniques concernées par la loi INN ont poursuivi le travail en commission mixte pour l'élaboration des modalités et modèles de documents relatifs aux arrêtés d'application de la loi INN 15-12. Ces éléments techniques ont été transmis à la Direction des Affaires Générales et Juridiques (DAGJ) pour la formulation des textes d'application.

5- Développement de l'Aquaculture Marine

PLANIFICATION DES ESPACES A DES FINS AQUACOLES

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de planification territoriale, l'ANDA s'est principalement investie, durant l'exercice 2018, dans :

- Le suivi de la mise en œuvre des plans aquacoles achevés, à savoir les plans aquacoles de Dakhla Cintra, d'Imessouane-Sidi Ifni et de la Méditerranée, couvrant les 5 Régions de Dakhla-Oued Ed Dahab, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental ;
- Le suivi de la réalisation des plans aquacoles au niveau des zones d'El Jadida-Imessouane et de Guelmim-Boujdour, couvrant les 4 Régions de Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Guelmim-Oued Noun et Laâyoune-Sakia El Hamra ;
- Le lancement du plan aquacole de la lagune de Marchica ;
- Le suivi de l'étude portant sur la mise en place du géo portail aquacole, ayant pour objectif d'assurer une gestion optimale des données cartographiques cumulées et d'offrir aux futurs utilisateurs un accès simple et instantané à ces données d'une part, et d'autre part, dans le but d'en faire un instrument de communication et de promotion des potentialités aquacoles nationales.

DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

L'ANDA a assuré au titre de l'année 2018, conjointement avec les services du DPM, le suivi du processus d'adoption des projets de loi n°79-15 relative à l'aquaculture marine et le projet de loi modifiant et complétant la loi 52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture.

Aussi, au titre de la même année, l'ANDA a élaboré 106 conventions de création et d'exploitation des fermes aquacoles dans les Régions de Dakhla Oued Eddahab et de Tanger Tétouan Al Hoceima.

ACCOMPAGNEMENT DES INVESTISSEURS

Accompagnement des projets retenus dans le cadre des AMIs

Suite au lancement des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) portant sur le développement de l'aquaculture dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Souss Massa et Dakhla Oued Ed Dahab, environ 240 projets ont été retenus dont plus de 100 sont consacrés aux jeunes entrepreneurs des régions précitées. Ces projets bénéficient de l'accompagnement des services de l'ANDA pour l'achèvement des démarches nécessaires à la création et l'exploitation de leurs fermes aquacoles ainsi que pour l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à leur mise en place.

Projets aquacoles au profit des coopératives des pêcheurs

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets aquacoles au niveau national, des missions d'identification des coopératives locales désirant intégrer l'activité aquacole ont été effectuées dans plusieurs régions. Les coopératives intéressées vont bénéficier d'un programme d'encadrement et d'accompagnement afin de leur faciliter l'exploitation des fermes conchylicoles leur permettant ainsi la création d'une activité génératrice de revenu et d'emplois.

Fermes aquacoles actives

L'ANDA a assuré, au titre de l'année 2018, le suivi régulier des fermes aquacoles actives pour la bonne conduite de leurs activités, notamment en matière d'importation d'intrants, de renouvellement des autorisations d'occupation des espaces en mer et à terre, de suivi des indicateurs de performances et de commercialisation des produits.

Projets pilotes

L'ANDA a accompagné deux projets pilotes de culture de macro-algues et de micro-algues, en partenariat avec l'INRH. Le premier projet est porté par une coopérative de pêcheurs à Sidi Rahal et le second, d'une dimension industrielle, est en cours d'installation au niveau de la Commune d'Akhfennir, Province de Tarfaya.

APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Suite aux différents AMIs lancés par l'ANDA, un programme de formation en aquaculture au profit des jeunes entrepreneurs sélectionnés a été élaboré en partenariat avec la Direction de la Formation Maritime, des Gens de Mer et du Sauvetage (DFMGMS) relevant du DPM.

Ce programme de formation, qui a posé ses premiers jalons au niveau de la région de Dakhla-Oued Eddahab et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, a pour objectifs :

- d'initier les jeunes entrepreneurs au métier de l'aquaculture ;
- de doter ces jeunes entrepreneurs sur le plan théorique et pratique de savoir-faire en matière d'exploitation et de gestion d'une ferme aquacole, notamment des techniques d'élevage de coquillages et d'algues marines ;
- de dispenser à ces jeunes des enseignements de base en gestion financière et comptable.

PROMOTION DE L'OFFRE AQUACOLE

Dans le cadre de la promotion des opportunités d'investissements dans les différentes régions du Maroc, l'ANDA a organisé et participé, en 2018, à 13 événements pour la promotion et le développement de l'aquaculture, à savoir :

- Cinq journées portes-ouvertes dans les villes d'Agadir, de Sidi Ifni, d'Oujda, de Nador et de Driouch ;
- Une rencontre avec la Chambre Française de Commerce et d'Industrie ;
- Un atelier avec la Direction des Etudes et des Prévisions Financières relevant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Un séminaire avec Agadir Haliopôle Cluster.

En outre, l'ANDA a participé, au titre de l'année 2018, à cinq salons et événements à l'étranger afin de présenter les opportunités d'investissement en aquaculture et de prospecter les différentes tendances en matière de production et de technologie aquacoles.

COOPERATION ET PARTENARIAT

Coopération internationale

L'ANDA a mis en place un partenariat avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale sous le nom de « SmartAquipêche ». Ce projet ambitionne d'instaurer un modèle innovateur d'aquaculture intégrée avec la pêche artisanale dans la région de Souss Massa, notamment à travers l'implantation d'une unité de purification des moules au niveau de l'enceinte du PDA d'Imiouaddar, au profit de la coopérative locale des marins pêcheurs.

L'ANDA est également en cours de mettre en place un partenariat avec le Cluster Acuiplus, représentant de la chaîne de valeur du secteur de l'aquaculture en Catalogne.

D'autres discussions ont été amorcées avec des partenaires institutionnels d'autres pays leaders comme la Chine, le Japon, la Corée du Sud et la Norvège.

Coopération nationale

L'ANDA s'est engagée dans un processus d'interaction dynamique et stratégique avec des acteurs nationaux et régionaux afin de les fédérer pour le développement de l'activité de l'aquaculture.

Grâce aux efforts consentis par l'ANDA au niveau des régions ayant des façades maritimes, l'aquaculture fait partie intégrante de leurs plans de développement régional. Il s'agit notamment des régions de Souss Massa, Tanger Tétouan Al Hoceima, l'Oriental, LaâyouneSakia Al Hamra et Dakhla Oued Eddahab.

VEILLE STRATEGIQUE

Le processus de la veille stratégique mis en place par les services de l'ANDA constitue sa pierre angulaire pour suivre et maîtriser l'information sectorielle. Centrée sur une approche humaine, l'activité de veille stratégique de l'ANDA a l'ambition d'être une plateforme informationnelle multidimensionnelle, orientée vers les investisseurs, le personnel de l'ANDA et son écosystème, pour appréhender les principaux enjeux de développement de l'aquaculture.

Ce processus de veille stratégique s'articule autour de plusieurs concepts et démarches, à savoir :

- Veille sectorielle, pour suivre le tempo mondial ;
- Veille terrain, complémentarité et synergie au cœur du processus ;
- Business Intelligence, notre base de données du marché aquacole.

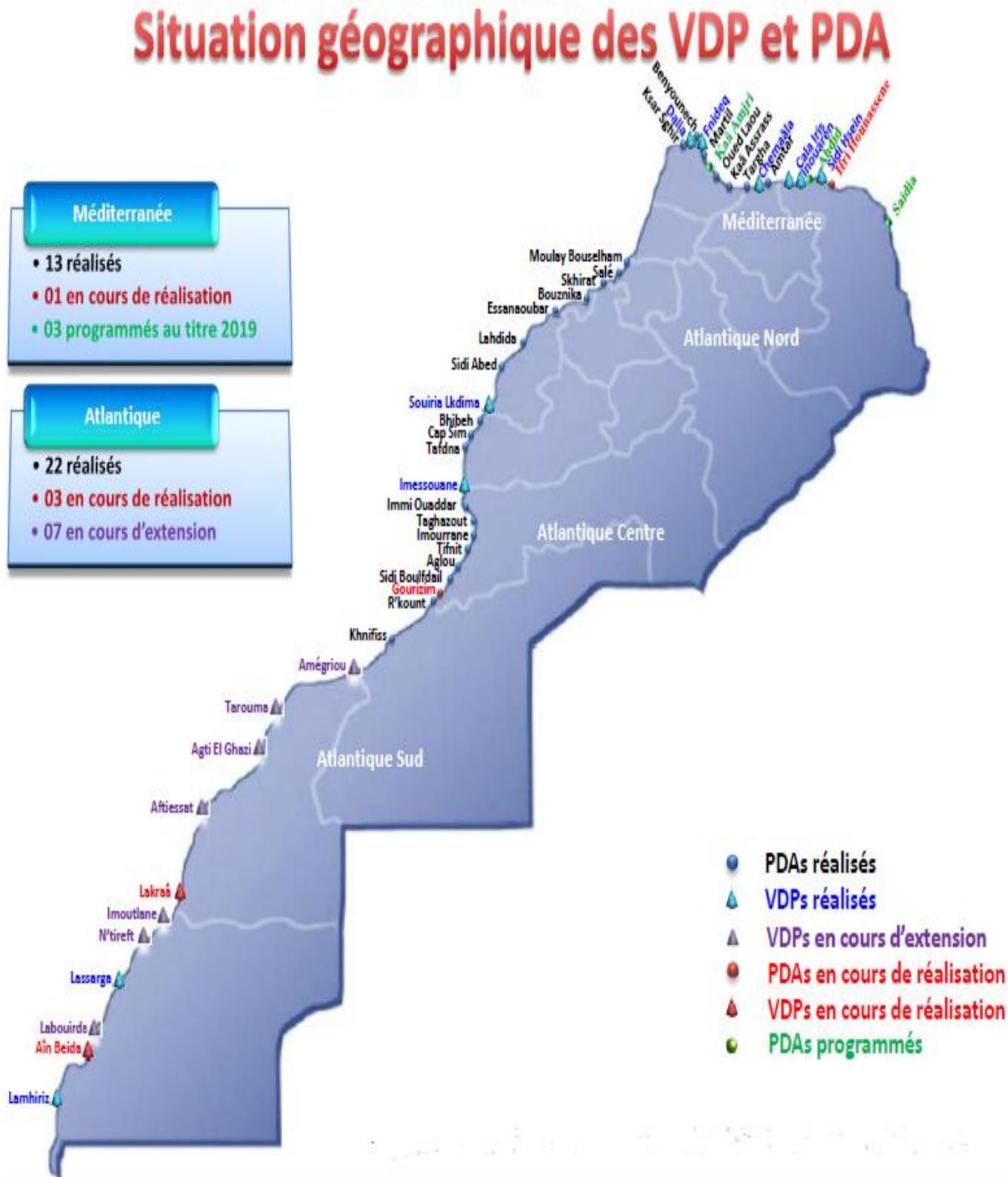
PARTIE 2: LA PERFORMANCE DES INFRASTRUCTURES DE DEBARQUEMENT ET DE COMMERCIALISATION



1- Infrastructures d'Accueil :

INFRASTRUCTURES LIEES A LA PECHE ARTISANALE

Figure 8: Situation géographique des VDP et PDA



N.B. : Les VDPs en cours d'extension sont réalisés dans le cadre du Nouveau Modèle de Développement des Provinces du Sud

Etat d'avancement des projets du PNAL de PDAs et VDPs au Maroc durant l'année 2018

Tableau 16: Projets réalisés -PNAL

Projet	Consistance	Etat d'avancement fin 2018	
		Physique	Financier
Province Essaouira			
PDA Cap Sim	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA de Cap Sim	100%	100%
	Etudes techniques et suivi des travaux	100%	100%
	Etudes géotechniques pour la stabilité du sol et des riverains du terrain destiné au projet de construction du PDA de Cap Sim	100%	100%
	Travaux de Construction du PDA de CAP SIM	100%	100%
	Travaux de branchement électrique	100%	100%
Province Tiznit			
PDA Gourizim	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA de Gourizim	95%	90%
	Etudes techniques et suivi des travaux du PDA de Gourizim	95%	60%
	Etudes géotechniques pour la stabilité du sol et des riverains du terrain	100%	100%
	Contrôle technique et suivi des travaux	60%	37%
	Etudes topographiques sur 1,5 ha	100%	100%
	Laboratoire	100%	100%
	Etude d'Impact sur l'Environnement	100%	100%
Travaux de Construction du PDA de Gourizim	95%	90%	
Province Al Hoceïma			
VDP Inouaren	Travaux de stabilisation de la falaise	100%	100%
Province Tétouan			
PDA Oued Laou	Travaux de Construction du PDA de Oued Laou, lot2: Bâtiments	100%	100%
	Travaux de branchement électrique	100%	100%

Tableau 17: Projets zone Sud

Projets	Consistance	Etat d'avancement fin 2018	
		Physique	Financier
Province de Tarfaya			
VDP Amégriou (Zone de pêche)	Travaux de mise à niveau et de réalisation d'un mur de clôture	100%	100%
	Etudes Architecturales, topographiques, géotechniques, techniques, contrôle des études, impact sur l'environnement (en cours de validation)...etc de la zone de pêche réalisées en partenariat avec l'ONP et l'APDS	95%	(*)
Province de Boujdour			
VDP Aftiessat (Zone de pêche)	Etudes Architecturales, topographiques, géotechniques, techniques, contrôle des études, impact sur l'environnement (en cours de validation)...etc de la zone de pêche réalisées en partenariat avec l'ONP et l'APDS	95%	(*)
	Travaux de réalisation de 446 magasins pêcheurs	70%	(*)
	Travaux de construction 556 box carburant	60%	(*)
	Travaux de réaménagement deux rampes d'accès au VDP	5%	(*)
VDP Lacraâ (Zone de pêche)	Etudes Architecturales, topographiques, géotechniques, techniques, contrôle des études, impact sur l'environnement (en cours de validation)...etc de la zone de pêche réalisées en partenariat avec l'ONP et l'APDS	30%	(*)

(*) La procédure de paiement s'effectue au niveau de l'APDS

Province d'Oued Ed dahab			
VDP N'tirift (Zone de pêche)	Etudes Architecturales, topographiques, géotechniques, techniques, contrôle des études, impact sur l'environnement (en cours de validation)...etc de la zone de pêche réalisées en partenariat avec l'ONP et l'APDS	95%	(*)
	Travaux de réalisation de 350 magasins pêcheurs	65%	(*)
	Travaux de réaménagement de deux rampes d'accès au VDP	25%	(*)
VDP Labourda (Zone de pêche)	Travaux de viabilisation	100%	100%
	Travaux de mise à niveau	100%	100%
	Travaux de construction d'un mur de clôture, d'une guérite de contrôle et de blocs sanitaires	100%	100%
VDP Ain Baida (Zone de pêche)	Etudes Architecturales (validation du plan d'aménagement par l'agence urbaine)	5%	(*)
VDP Lamhiriz (Zone de pêche)	Travaux de viabilisation	100%	100%
	Travaux de construction d'un local de stockage de caisse, de 300 box carburant, de blocs sanitaires, d'une guérite de contrôle et d'un mur de clôture	100%	80%

(*) La procédure de paiement s'effectue au niveau de l'APDS

Tableau 18: Projets réalisés –PDAs Afrique

Projet	Consistance	Etat d'avancement fin 2018	
		Physique	Financier
République de la Côte d'Ivoire			
PDA Locodjro	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA Locodjro	100%	100%
	Etudes techniques et suivi des travaux	100%	100%
	Contrôle conformité des matériaux	100%	100%
	Etudes géotechniques	100%	100%
	Contrôle technique et suivi des travaux	100%	100%
	Travaux de construction PDA Locodjro	100%	100%
PDA Grand Lahou	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA Grand Lahou	100%	95%
	Etudes techniques et suivi des travaux	100%	95%
	Etudes géotechniques	100%	100%
	Contrôle technique et suivi des travaux	100%	100%
	Travaux de construction PDA Grand Lahou	100%	100%
République du Sénégal			
PDA Soubédioune	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA de Soubédioune	100%	95%
	Etudes géotechniques et réception de fonds de fouilles	100%	100%
	Etudes techniques et suivi des travaux	100%	95%
	Contrôle technique et suivi des travaux	100%	100%
	Etudes Topographiques	100%	100%
	Etude d'impact sur l'environnement	50%	50%
	Lot 1 :Travaux Terrassements Généraux et Ouvrage de Protection	100%	100%
	Lot 2: Bâtiment	100%	100%

République de la Guinée Conakry			
PDA Bonfi/Teminetaye	Etudes Architecturales et suivi des travaux des deux PDAs	100%	95%
	Etudes techniques et suivi des travaux	100%	95%
	Etudes géotechniques et réception de fond des fouilles	100%	100%
	Contrôle technique et suivi des travaux	100%	100%
	Travaux de construction des deux PDAs Bonfi et Teminetaye	100%	100%
République du Congo			
PDA Yoro	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA Yoro	30%	0%
	Etudes techniques et suivi des travaux	20%	0%
	Contrôle conformité des matériaux	0%	0%
	Etudes géotechniques	50%	0%
	Contrôle technique et suivi des travaux	0%	0%
	Etudes topographiques	50%	0%
	Travaux de construction du PDA Yoro	0%	0%

Bilan des réalisations des projets suivis par l'ONP

- Construction du point de débarquement aménagé d'Imourane: Ce projet, dont le coût global s'élève à 25 MDH, a été achevé fin septembre 2018.
- Programme de construction des VDPs dans les provinces du sud : L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre des deux conventions spécifiques relatives au financement ainsi qu'à la réalisation du programme d'achèvement et d'opérationnalisation des Villages de Pêche.

La première convention concerne les villages de la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra pour un montant de 416 MDH. La seconde porte sur l'opérationnalisation des VDP de la Région de Dakhla-Oued Eddahab pour un montant de 343 MDH.

Les études topographiques, géotechniques, architecturales et techniques des composantes des zones de pêche au niveau de Tarouma, Aftissat, AgtiElghazi, Amegriou, N'tireft et Labouirda ont été achevées. Elles sont en cours de réalisation au niveau des sites de Lakraâ et d'AïnBaïda.

Concernant les magasins-pêcheurs et box carburant au niveau des VDP de Tarouma, AgtiElghazi, Aftissat, et N'tireft, les travaux ont été lancés au courant de l'année 2018.

Pour ce qui est du VDP de Labouirda, les magasins-pêcheurs sont en cours de réalisation.

Quant à la réalisation des rampes d'accès au niveau des VDP de Labouirda, N'tireft et Aftissa, les appels d'offres y afférents ont été lancés.

Par ailleurs, et conformément à la convention-cadre relative à la gestion, par l'ONP, des zones de pêche des VDP des Provinces du Sud, l'Office a poursuivi son intervention en matière d'opérationnalisation de cinq zones de pêche qui lui ont été cédées (Tarouma, AgtiLghazi, Aftissat, N'tireft et Lassarga).

2- Infrastructures Commerciales

ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE

Parallèlement aux investissements réalisés au niveau des infrastructures de base, l'ONP a continué en 2018, à travers le volet organisationnel à œuvrer en faveur de l'amélioration de la compétitivité des opérateurs, notamment sur les volets de l'informatisation du processus de commercialisation, du suivi de la traçabilité des produits de la pêche, de ladémarche Qualité, Sécurité et Environnement et de la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries. Il est à préciser que les actions en relation avec la commercialisation des produits de la pêche ont été entreprises en concertation avec les professionnels.

RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE COMMERCIALISATION

Mise à niveau et modernisation des infrastructures de commercialisation

Au cours de l'année 2018, l'ONP a poursuivi son programme de mise à niveau et de modernisation des infrastructures de commercialisation. Ce programme a notamment concerné les projets suivants :

- Les superstructures du nouveau port de pêche de Casablanca ;
- Les superstructures du port de pêche d'Essaouira ;
- La nouvelle halle au poisson d'Amégriou ;
- Les marchés de gros au poisson de Tétouan et Tanger ;
- Les fabriques de glace relevant de différents sites de pêche.

Mise à niveau et développement du réseau de marchés de gros au poisson

L'ONP a poursuivi le programme de réalisation d'un réseau de 10 marchés de gros au poisson, à travers l'achèvement de la construction des marchés de gros au poisson de Tanger et Tétouan. Le réseau des marchés de gros au poisson a pour objectifs majeurs de :

- Contribuer à la mise en place d'un réseau de distribution moderne, garantissant les meilleures conditions de qualité des produits, d'hygiène et de salubrité ;
- Doter les grandes agglomérations d'une infrastructure normalisée (Marché de gros) permettant d'assurer une disponibilité permanente d'un poisson de qualité au niveau de la région ;
- Faire des marchés de gros des centres d'approvisionnement et de distribution d'un poisson de qualité dans les régions avoisinantes à travers un réseau de distribution approprié tout en assurant la continuité de la chaîne de froid ;
- Assurer un contrôle permanent des conditions d'hygiène et de salubrité des produits grâce à l'instauration d'un système de traçabilité, gage de sécurité pour le consommateur marocain.

Développement des infrastructures des activités connexes

- Achèvement des travaux de construction de 700 magasins-pêcheurs de Boujdour, ainsi que des ateliers et boxs jerricans.
- L'ONP a lancé les travaux de réalisation de 3 chambres froides au niveau d'AlHoceima, M'Diq et Jebha ainsi que de 5 fabriques de glace au niveau d'Inouaren, Fnideq, Martil, Lahdida et Aglou, dont les travaux ont été totalement achevés. Les travaux de réalisation de 4 autres fabriques de glace sont en cours au niveau de Laccraâ, AïnBaïda, Jebha et Dakhla pour un budget global de

26,8 MDH avec des capacités de production allant de 2T/jour à 125 T/jour. L'avancement global des travaux est estimé à 90% à fin décembre 2018.

- Introduction des énergies renouvelables dans les VDP/PDA:
 - ✓ Equipement des VDP d'Aftissat et de Lamhiriz en centrales photovoltaïques, dont les travaux au niveau de Lamhiriz ont été finalisés.
 - ✓ Projets de conventions en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique avec l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE). Un protocole d'accord a été signé dans ce cadre, en avril 2018, qui porte sur la réalisation d'études de faisabilité technico-économique pour la mise en place, au niveau de 10 sites relevant principalement de la zone Sud, de solutions combinées en énergies renouvelables pour la production d'eau, de glace et de froid.

3- Développement du Secteur de la Pêche

Conformément à son plan d'action 2018, l'ONP a continué à œuvrer en faveur de l'amélioration de la compétitivité et du développement du secteur de la pêche, à travers les axes suivants :

- La généralisation de l'usage des Contenants Normalisés au niveau de la flotte côtière a été progressivement généralisée pour couvrir les segments des chalutiers et des palangriers à l'échelle nationale et les senneurs au niveau des ports de pêche de Dakhla, Tan-Tan, Boujdour et Laâyoune. Aussi, et afin de répondre à la requête des professionnels, le nouveau modèle des contenants normalisés dédié aux sardiniers est venu corriger les insuffisances de l'ancien modèle et apporter de nouvelles améliorations pour mieux préserver la qualité des produits. Par ailleurs, l'ONP a continué en 2018 à renforcer le stock des contenants pour répondre aux besoins des professionnels.
- Pour répondre aux besoins croissants au niveau des ports des Provinces du Sud en termes de capacité de lavage, 3 tunnels de lavage semi-automatiques de grande capacité (2 000 caisses/H) ont été acquis et mis en service au niveau des UGCN de Dakhla, Laâyoune et Tan-Tan. Le dernier tunnel a été opérationnalisé au cours du premier trimestre 2018 à Tan-Tan. Ces tunnels viennent s'ajouter aux 24 tunnels de lavage existants.
- L'appui à la modernisation de la flotte de pêche côtière et artisanale dans le cadre du programme IBHAR.
- Afin de promouvoir la valorisation des produits de la pêche, l'ONP a mené en 2018 une étude relative à la mise en place d'une classification normalisée E.T.P.Q. des produits de la pêche (Espèce, Taille, Présentation, Qualité) au niveau de la Halle de Boujdour, en tant que site pilote.

Outre la valorisation des produits de la pêche marocaine, ce projet vise :

- ✓ L'harmonisation des normes de classification des caractéristiques commerciales des produits de la pêche ;
- ✓ L'organisation du marché sur une base uniforme permettant la comparaison des prix appliqués au niveau national ;
- ✓ L'instauration d'un mode de commercialisation des produits de la pêche par catégorie commerciale ;
- ✓ La mise en œuvre des prérequis pour l'introduction de la criée automatisée et de la vente à distance et ce, en vue de développer davantage les processus de commercialisation et la transparence des transactions.

- La coopération internationale dans le cadre des protocoles de coopération signés avec d'autres partenaires en matière de pêche. Ainsi, les plans d'action 2017-2018 ont été mis en œuvre avec l'appui de FranceAgriMer, du Port de pêche de Lorient Keroman, de la Ville de Boulogne sur Mer et de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.
- Dans le cadre de la coopération avec l'Agence Française pour le Développement (AFD) une subvention d'un million d'euros a été dédiée au financement du programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) ayant pour principal objectif de permettre au secteur de la pêche de mieux s'insérer dans le commerce international.

4- Organisation et développement de l'activité de Mareyage

Dans le cadre de l'exécution du projet de renforcement de l'attractivité des lieux de vente, retenu au niveau de l'axe performance du Plan « Halieutis », le DPM a procédé, à l'organisation de l'activité de mareyage par la mise en œuvre de la loi 14-08 et ce, en vue d'optimiser la qualité et la traçabilité des produits de la mer depuis le débarquement jusqu'à la commercialisation.

Au cours de l'année 2018, les principales réalisations de la gestion et du suivi de l'activité de mareyage ont concerné :

- Délivrance de 1231 autorisations, cartes et extraits de carte mareyeurs pour arriver au total à plus de 8448 ;
- Suspension, fin suspension et retrait de 229 autorisations, cartes et extraits de carte mareyeurs ;
- Suivi des données annuelles des mareyeurs relatives à l'activité de mareyage ;
- Accompagnement des coopératives de mareyeurs dans l'élaboration de leur projet de développement ;
- Elaboration des actions de formation et d'accompagnement aux profits des mareyeurs pour une meilleure mise en œuvre ;
- Suivi de la réalisation de l'étude informatique ayant pour objet le développement et l'installation d'une application informatique relative aux actes de gestion de l'activité de mareyage ainsi que la formation des administrateurs de l'application et de ses utilisateurs. Au cours de cette année, les phases 1 et 2 de l'étude ont été validées et la phase 3, relative à la validation et installation de l'intégration, est en cours de réalisation ;
- Elaboration en collaboration avec la Division des Affaires Juridiques d'un projet d'amendement de la loi 14-08 relative au mareyage.

5- Suivi et assistance des unités à terre et en mer et des infrastructures portuaires

Dans le cadre des attributions de la Direction des Industries de la Pêche Maritime (DIPM) et en application de la réglementation en vigueur, notamment la loi 28.07, des missions d'évaluations sanitaires régulières auprès des navires de pêche et des établissements de transformation et de valorisation des produits de la mer à terre ont été effectuées. Ces missions sont constituées par des visites d'assistance technique d'agrément ou d'extension d'agrément et de suivi régulier effectuées dans le cadre du contrôle du maintien des conformités avec la réglementation sanitaire nationale.

Durant l'exercice 2018, 19 missions ont été effectuées par les services centraux durant lesquelles 112 unités de valorisations et une halle ont été visitées, en vue de contrôler leurs conformités et de s'assurer que les exigences sanitaires requises sont toujours remplies.

6- Agrément des halles

Le nombre des halles de nouvelles générations respectant les normes de sécurité sanitaire pour le développement de la commercialisation des produits de la pêche de qualité s'est renforcé par 3 autres halles nouvellement agréées, celles de Boujdour et les deux halles de la pêche côtière et de la pêche artisanale du nouveau port de pêche de Tanger.

Tableau 19: Situation des halles et des marchés de gros au 31/12/2018

HALLE	Date d'agrément
LAAYOUNE	26/11/2009
NADOR	27/05/2009
TARFAYA	12/03/2010
SAFI	24/07/2012
TAROUMA	19/03/2013
TAN-TAN	11/02/2015
AGADIR	12/03/2015
LARACHE	20/01/2016
DAKHLA	05//02/2016
DALIA	24/10/2016
BOUJDOUR	23/02/2018
NOUVEAU PORT DE TANGER (pêche côtière)	06/07/2018
NOUVEAU PORT DE TANGER (pêche artisanale)	06/07/2018
MARCHE DE GROS	
TAMESNA	03/05/2016

Au cours de l'année 2018 des visites sanitaires des halles en cours d'agrément ont été effectuées par ce Département en coordination avec les services de l'ONP et de l'ONSSA au niveau des halles aux poissons de Sidi Ifni, Mohammedia, Jebha, El Jadida et le VDP de Chemaâla ainsi que le marché de gros d'Inzegane.

7- Suivi du milieu marin et des coquillages

Au cours de l'année 2018, le comité technique chargé du suivi du milieu marin et des coquillages s'est régulièrement concertée pour se prononcer sur les levées d'interdiction au niveau des zones conchylicoles classées du littoral marocain.

Cette année a été marquée par une contamination quasi générale du littoral marocain par les biotoxines. Cet événement a été à l'origine de la fermeture (23 interdictions) de plusieurs zones conchylicoles classées du Royaume (Tétouan, Agadir, El Jadida, Essaouira, Dakhla, Nador...).

En outre, cette année a connu une contamination bactériologique (E.coli) de la coque commune au niveau des zones conchylicoles Boutalha coque et PK25 (Dakhla) avec des teneurs dépassant les normes admises et qui a abouti à leur fermeture.

Par ailleurs, d'autres cas de contamination bactériologique (E.coli) ont été enregistrés au niveau de certaines zones conchylicoles classées mais qui n'ont pas abouti à la fermeture desdites zones et ce, en raison de la non confirmation de la contamination par le prélèvement réalisé dans les 48h qui suivent.

Cette année a été également caractérisée par :

- La validation des versions française et arabe du projet d'arrêté du Ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°3859 du 17 rabii II 1440 (25

- décembre 2018) fixant la liste des zones maritimes de production conchylicole ;
- La publication de l'arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 1950-17 du 14 kaada 1438 (07 août 2017) relatif au classement sanitaire des zones maritimes de production conchylicole ;
 - La mise à jour des progrès réalisés par l'autorité compétente dans la mise en œuvre du plan d'action précédemment décrit et transmis aux inspecteurs de l'OAV de la Commission Européenne relatif à sa réponse aux recommandations desdits inspecteurs lors de leur visite d'audit au Maroc du 19 au 30 janvier 2015 (accréditation du laboratoire d'analyse microbiologique de l'INRH à Oualidia le 1er novembre 2018);
 - Classement sanitaire de nouvelles zones conchylicoles :
 - ✓ Ras Kbdana-Saïdia (Nador) : Gisement naturel de la petite prairie en catégorie « A » ;
 - ✓ Ras Elma (Nador) «potentielle à l'élevage de la moule » en catégorie « A » ;
 - ✓ ImiOuaddar(Agadir) «potentielle à l'élevage de la moule » en catégorie « A ».
 - La visite du projet de construction d'une station de purification des mollusques bivalves au profit de la coopérative des marins pêcheurs Cala Iris, sise à Cala Iris-Al Hoceima ;
 - La visite de l'établissement de purification des mollusques bivalves «SOMECOP » sis à Martil ;
 - La tenue de neuf réunions de la commission chargée du suivi du milieu marin et des coquillages (DIPM/INRH/ONSSA) dans le cadre du suivi et du contrôle de l'activité de ramassage des coquillages ;
 - La participation au niveau de deux réunions de discussion et de concertation dans le cadre de la Convention-cadre de partenariat tripartite DPM/INRH/ANDA ;
 - L'examen et la validation de quatre rapports de surveillance sanitaire des zones de production conchylicole classées, effectués par l'INRH (4^{ème} trimestre 2017 et les 3 premiers trimestres de 2018);
 - La collecte des données statistiques relatives à la production conchylicole nationale au titre de la période 2017-2018.

8- Normalisation et réglementation

Au cours de l'année 2018, la Commission Technique de Normalisation des Produits de la Pêche a procédé à l'examen et à l'adoption de 4 nouvelles normes internationales ISO suivantes:

Tableau 20: Normes internationales adoptées en 2018

Code national	Titre de la norme	Indice de classement
NM ISO 12877	Traçabilité des produits de la pêche. Spécifications relatives aux informations à enregistrer dans les chaînes de distribution des poissons d'élevage	08.7.049
NM ISO 16488	Exploitations de pisciculture marine-Cages à filets ouverts. Opération et conception	08.7.066
NM ISO 16541	Méthodes de surveillance des poux de mer dans les exploitations de pisciculture marine	08.7.067
NM ISO 18538	Traçabilité des mollusques – Spécifications des informations à enregistrer dans les chaînes de distribution de mollusques en ferme	08.7.053

A l'issue de la procédure en vigueur, ces 4 normes ont été homologuées comme normes marocaines.

9- Importance des normes du « Codex-Alimentarius » dans les échanges commerciaux des produits alimentaires

Deux projets de normes ayant une importance particulière pour le secteur de la pêche maritime sont en discussion au sein du comité du « codex alimentarius » sur l'hygiène alimentaire, il s'agit des avant-projets relatifs à :

- la révision des principes généraux d'hygiène alimentaire (cac/rcp 1-1969) et leur annexe HACCP ;
- les directives pour la maîtrise de l'histamine dans le Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche (CAC/RCP 52-2003) à l'étape 4 CX/FH 17/49/6.

La DIPM qui assure le secrétariat du Comité National du Codex (CNC) participe aux réunions de concertation pour la préparation de la position du Maroc à propos desdits avants projets de norme en discussion au niveau de la 50^{ème} réunion du comité sur l'hygiène alimentaire, qui s'est réuni au Panama du 12 au 16 novembre 2018.

Dans ce cadre, le Département a participé à la préparation des documents en coordination avec l'ONSSA et la profession.

10- Mise en conformité sanitaire des navires de pêche

Pêche hauturière

Au cours de l'année 2018, cinq nouveaux agréments ont été octroyés pour les bateaux congélateurs de la pêche qui sont ventilés dans le tableau ci-après:

Tableau 21: Navires hauturiers nouvellement agréés en 2018

Type de navire	Nombre de navires
Crevettier congélateur	3
Céphalopodier congélateur	2
Total	5

Par ailleurs et dans le cadre du suivi régulier de la conformité sanitaire des navires de pêche congélateurs il a été procédé au :

- retrait de l'agrément de dix bateaux ;
- reprise/rétablissement d'activité de deux navires ;
- changement de propriété de 20 autres unités.

A la suite de la réalisation de ces actes de gestion, la flotte de pêche congélatrice agréée sur le plan sanitaire en 2018 est au nombre de 301, contre 306 en 2017.

Pêche côtière :

Durant l'exercice 2018, le nombre d'autorisations sanitaires octroyées aux navires de la pêche côtière est de 561 contre 362 en 2017, soit une augmentation de 55%.

Le nombre total des autorisations sanitaires délivrées, depuis l'entrée en vigueur de la loi 28-07 en 2013 jusqu'au 31/12/2018, est de 1583 représentant 88,7% des navires en activité.

11- Mise en conformité sanitaire des établissements à terre :

Dans le cadre du suivi et du contrôle au respect des conditions de la réglementation nationale sanitaire notamment, la loi 28-07 et ses textes d'application des établissements à terre de traitement et de

conditionnement des produits de la pêche, différentes opérations ont été réalisées selon les procédures en vigueur, le tableau ci-après résume ces actes de gestion :

Tableau 22: Opérations réalisées dans le cadre du suivi des établissements à terre

Acte	Nombre
Agrément	35
Extension d'agrément	12
Changement de dénomination	5
Changement d'activité	1
Actualisation	1
Délocalisation	2
Levée de suspension	16
Suspension d'agrément	16
Suspension d'activité	2
Retrait	20
Total	110

L'année 2018 a été marquée par l'octroi de 35 nouveaux agréments relatifs à des nouvelles unités de valorisation et d'entreposage, contre 20 en 2017, qui correspond à une augmentation de 75%.

Tableau 23: Actes d'agrément et de retrait par type d'activité durant l'année 2018

Acte	Agréments	Retraits
Conserve	2	0
Congélation	8	4
Coquillage	0	1
Entreposage	14	4
Farine et huile	1	0
Huile pour consommation humaine	2	0
Frais	6	5
Semi-Conserve	1	2
Fumage	0	2
Décorticage	0	2
Autres	1	0
Total	35	20

Suite à ces différents actes de gestion réalisés durant l'exercice 2018, l'état des agréments sanitaires des établissements à terre s'élève à 450 unités.

12- Investissements réalisés

L'exercice 2018 a été marqué par la création de 35 unités industrielles de différentes activités de valorisation des produits de la mer, nouvellement agréées. Le montant investi pour la création de ces unités est d'environ 751 millions de dirhams. Aussi, des extensions d'activités ont été accordées pour 12 unités de valorisation avec un montant de 59 MDH.

Aussi, le montant total investi pour cette année est de 883 MDH contre 589 MDH en 2017, soit une augmentation de près de 50 %.

Les emplois générés par ces investissements sont estimés à 3629 emplois dont 1203 postes permanents et 2426 postes saisonniers.

13- Informatisation des actes de gestion des agréments et des autorisations sanitaires

L'informatisation des actes de gestion liés à l'octroi des agréments et des autorisations et le suivi sanitaire des unités à terre et en mer et des infrastructures portuaires et de commercialisation est en cours de réalisation. Le projet est en stade d'installation et d'intégration de l'application informatique à l'infrastructure du système d'information du Département.

14- Taxe sur le poisson pélagique « TPP »

Suite à la publication le 20 février 2014, du décret instituant au profit de l'ONP, une taxe parafiscale dénommée taxe sur le poisson pélagique « TPP », la DIPM a procédé à sa 5^{ème} année de mise en œuvre.

Ainsi, conformément aux dispositions dudit décret, les associations professionnelles qui traitent les petits pélagiques, identifiées et recensées ont été saisies pour transmettre les actions réalisées au cours de l'année 2018 ainsi que leurs programmes d'actions prévisionnelles pour l'année 2019.

Par ailleurs, suite à la demande des mareyeurs pour bénéficier des produits de la TPP, des concertations ont été menées avec le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) et le Ministère chargé des Finances pour examiner la faisabilité et les modalités afin de faire bénéficier les fédérations des mareyeurs de cette taxe.

A la suite de ces concertations, un projet d'amendement du décret de 2014 régissant ladite taxe, a été élaboré par la DAGJ, la DIPM et l'ONP.

Par ailleurs, l'UNICOP et l'AMASCOP ont été saisis pour recueillir leurs avis quant à la requête des mareyeurs.

PARTIE 3: LA COMPETITIVITE DES INDUSTRIES DE VALORISATION



1- Pôles de Compétitivité Halieutique

Le Plan Halieutis ambitionne de créer trois pôles de compétitivité en vue de dynamiser la valorisation des captures à travers la réalisation de synergies entre activités complémentaires.

POLE D'AGADIR HALIOPOLE

Dans le cadre du suivi de l'exécution de la convention de partenariat entre le Département de la pêche Maritime, le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Association « Agadir Haliopolis Cluster », un avenant à la convention a été signé par les parties prenantes et la 2^{ème} tranche de l'appui financier a été débloquée.

POLE SUD

Après la finalisation de l'étude de positionnement et de dimensionnement du pôle de compétitivité sud dont la recommandation est de prévoir la concrétisation de ce projet dans le nouveau port de Dakhla, le processus de concertation avec le Ministère de l'équipement est toujours en cours pour la prise en charge des besoins en infrastructures du secteur de la pêche dans le dimensionnement du nouveau port de Dakhla.

POLE NORD

Dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un pôle de compétitivité halieutique dans la région Nord du Royaume, le comité de suivi a tenu des réunions pour l'examen du rapport de la phase II de ladite étude. Des réunions ont été également tenues avec le prestataire. Le rapport de la phase II a été validé.

2- Commission des Investissements Gouvernement/Compétitivité des Entreprises du Secteur

Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des entreprises par l'encouragement des investissements notamment dans le secteur de la transformation et de la valorisation des produits de la mer, la DIPM a participé aux travaux du comité technique de préparation et de suivi des investissements de l'AMDIE.

3- Etude sur l'Etat des lieux et le Plan de Mise à niveau de la Filière des Petits Pélagiques au Maroc

Dans le cadre de l'étude sur l'état des lieux et le plan de mise à niveau de la filière des petits pélagiques au Maroc, le comité de suivi a tenu des réunions pour l'examen du rapport de la phase III de ladite étude relative aux perspectives de restructuration de la filière des petits pélagiques. Les différentes versions de ce rapport, élaborées par le prestataire, n'ont pas été validées.

4- Convention Etat/Caisse Centrale de Garantie : Soutien des entreprises

Dans le cadre du programme de soutien des entreprises, notamment par l'octroi d'aide financière via un cofinancement, la DIPM a participé aux travaux du comité de cofinancement de la CCG.

5- Développement et Innovation des Filières des Industries de la Pêche Maritime

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du plan « Halieutis », notamment dans son axe Compétitivité qui souligne l'importance des produits bien valorisés et compétitifs orientés vers les marchés les plus porteurs, le DPM a lancé le programme d'innovation des industries halieutiques qui a pour vocation de promouvoir le développement des produits innovants et soutenir les entreprises pilotes dans leurs démarches en vue de :

- Mieux valoriser les produits de la mer, accroître leur valeur ajoutée, différencier certains produits, améliorer la compétitivité ;
- Suivre les tendances de la consommation ;
- Conquérir des parts de marché ;
- Développer les marchés existants et ouvrir de nouveaux marchés.

Durant l'exercice 2018, l'accompagnement technique des neuf projets innovants variés, sur sept entreprises de différents secteurs et de différentes tailles, a été poursuivi.

Cette phase d'accompagnement, qui a duré un an et demi, a été achevée en fin 2018 et a permis:

- Le développement et la mise au point industrielle de différents produits: boulettes, beignets, salades marinées surgelées, huiles extraites à froid, farine de crevette... ;
- Le design d'implantation de plusieurs ateliers de transformation ;
- L'analyse de faisabilité économique de différents types de produits nouveaux produits destinés au consommateur final ou produits destinés à l'industrie.

6- Labellisation et Marketing Institutionnel des Produits de la Pêche

Le Département de la Pêche Maritime a développé un projet de Labellisation & Marketing Institutionnel, conformément aux dispositions du Plan « HALIEUTIS », notamment son axe compétitivité, visant à promouvoir et renforcer la notoriété et l'image de marque des produits halieutiques marocains à l'échelle nationale et internationale, et ce :

- En labellisant les produits de qualité pour apporter une garantie au consommateur,
- En communiquant sur la filière et en assurant la promotion collective des produits de la mer marocains.

STRATEGIE DE LABELLISATION

Le Département de la pêche maritime a procédé au déploiement opérationnel des orientations de la stratégie de labellisation selon deux démarches, à savoir :

- L'éco-certification des pêcheries pour mettre en avant les pratiques de la pêche durable,
- La mise en place du Label Halieutique pour soutenir les efforts de qualité entrepris par l'ensemble des acteurs de la filière de pêche.

Eco-Certification

Le Département de la pêche maritime s'est engagé, dans le processus d'évaluation de la pêcherie des petits pélagiques selon le Référentiel MSC pour la Pêche Durable.

En amont de la filière, cette approche vient consolider les efforts entrepris par la Maroc dans le cadre de la protection et la préservation des ressources halieutiques nationales.

En aval, cette démarche est une réponse à l'évolution croissante du marché international des produits de la mer éco-labellisés et qui vise à préserver, d'une part, la position concurrentielle de l'industrie halieutique marocaine sur ses marchés traditionnels de plus en plus exigeants, et d'autre part de lui donner les moyens pour se positionner sur le marché des produits de la mer issus des pêcheries gérées d'une manière durable.

Le DPM, en concertation avec ses partenaires professionnels et institutionnels, et après la réalisation d'une étude de pré-évaluation de la pêche des petits pélagiques selon le référentiel MSC, qui s'est soldée par l'identification des recommandations à mettre en œuvre, s'est engagé dans le projet FIP Sardine - Maroc, afin d'améliorer les performances de la pêche de la Sardina Pilchardus selon le Référentiel MSC pour la Pêche Durable.

Le FIP est soutenu par le SFP (Sustainable Fisheries Partnership), une organisation non gouvernementale, qui a pour mission de:

- Engager et catalyser les chaînes mondiales d'approvisionnement des produits de la mer à la reconstitution des stocks de poissons appauvris et réduire les impacts environnementaux de la pêche et de la pisciculture.
- Améliorer l'accès à l'information et renforcer la capacité des entreprises et des partenaires pour influencer les politiques et pratiques de gestion visant à améliorer la pêche.

SFP participe à l'amélioration de la pêche à travers deux types de projets, à savoir : les projets d'amélioration de la pêche (FIP) et les projets d'amélioration de l'aquaculture (AIP).

Les professionnels du secteur ont initié le lancement d'un FIP sardine-Maroc dans le but d'améliorer les performances de la durabilité de la pêche de la Sardina Pilchardus et de soutenir la pêche jusqu'au niveau de la certification MSC.

Le FIP Sardine – Maroc, dont la constitution a eu lieu lors de la première réunion de ses membres à Casablanca le 11 mars 2014, est composé des représentants des producteurs marocains, des acheteurs étrangers, ainsi que des responsables du Département de la Pêche Maritime, de l'INRH et de l'ONP.

Aujourd'hui, le FIP Sardine – Maroc avance conformément aux plans de travail arrêté. Les réunions des parties prenantes au FIP sont programmées périodiquement. Les ordres du jour et comptes rendus des réunions, les rapports et les documents sont publiés sur le site internet du FIP Sardine – Maroc, sur l'adresse suivante: <http://fisheryprogress.org/fip-profile/morocco-sardine-pelagic-trawl-and-seine-maroc-sardine-chalut-pelagique-et-senne>.

Label Halieutique

Le Département de la Pêche Maritime s'est engagé, depuis 2012 à concevoir un dispositif de labellisation qui repose sur la mise en place du « Label Halieutique » en tant que signe officiel de qualité, attestant que le produit labélisé possède un ensemble de caractéristiques spécifiques permettant d'établir un niveau de qualité élevé, supérieure à celle d'un produit standard et ce, afin de différencier l'offre marocaine de qualité labellisée.

Par ailleurs, la stratégie de labellisation fait appel aux Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité « SDOQ », en tant qu'outil juridique et fonctionnel qui permettrait de répondre aux objectifs et attentes du secteur halieutique national en matière de labellisation des produits.

Or, les textes en vigueur régissant les SDOQ en l'occurrence, la loi 25-06 du 23 Mai 2008, nécessitent des modifications afin de répondre efficacement aux spécificités du secteur halieutique et pouvoir lancer les premières actions pilotes.

A cet égard, plusieurs réunions ont été tenues avec les parties prenantes pour la préparation d'un

projet d'amendement à la loi n° 25-06, relative aux Signes Distinctifs d'Origines et de Qualité, pour l'adapter au Label Halieutique.

Ainsi, le conseil du gouvernement a adopté le 10 décembre 2015 le projet de loi 51-14 modifiant et complétant la loi 25-06. Ce projet de loi a été adopté le 11/02/2019 par la commission des secteurs productifs de la chambre des représentants.

STRATEGIE MARKETING INSTITUTIONNEL

Plan d'action international

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Marketing Institutionnel des Produits de la mer, volet international, le Département de la pêche maritime, en collaboration avec l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE), a organisé la participation marocaine dans les salons internationaux programmés dans le plan de promotion 2018.

Tableau 24: Participation marocaine dans les salons internationaux programmés dans le plan de promotion 2018

Action	Etendue de l'Action	Phasage
GULFOOD - Émirats Arabes Unis (EAU)	Marché des EAU et du Moyen Orient	Du 18 Février au 22 Février 2018
SEG – Belgique	Marché européen	Du 24 au 26 Avril 2018
SIAL – Canada	Marché canadien et américain	Du 02 au 04 Mai 2018
SIAL –Shanghai – Chine	Marché asiatique	Du 16 au 18 Mai 2018
FFS - États-Unis d'Amérique(USA)	Marché américain	Du 30 juin au 02 juillet 2018
GFF&SE - Saint Petersburg – Russie	Marché russe et européen	Du 13 au 15 septembre 2018
CONXEMAR - Vigo – Espagne	Marché espagnol et européen	Du 02 au 04 Octobre 2018
SIAL PARIS - Paris - France	Marché français et européen	Du 21 au 25 octobre 2018
SEAFEX - Émirats Arabes Unis (EAU)	Marché des EAU et du Moyen Orient	Du 30 octobre au 01 novembre 2018

7- Accords Commerciaux

ACCORD RELATIF AUX MESURES DE LIBERALISATION RECIPROQUES EN MATIERE DE PRODUITS AGRICOLES, AGRICOLES TRANSFORMES, DE POISSONS ET DE PRODUITS DE LA PECHE

A compter du 1^{er} octobre 2018, l'accord relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche a entamé sa 7^{ème} année de mise en application. Aussi, il a été procédé au démantèlement de la 7^{ème} tranche des droits de douane pour les produits originaires de l'Union Européenne du groupe G3 soumis au démantèlement du droit d'importation (DI) de 10% l'an, à leur entrée sur le marché marocain.

REVISION DES REGLES D'ORIGINE « PAN-EURO MED » DANS LE CADRE DE LA CONVENTION REGIONALE DES REGLES D'ORIGINE

Dans le cadre de la révision de la convention régionale des règles d'origine préférentielles PEM, le Groupe de travail PEM a tenu sa 28^{ème} session les 17 et 18 décembre 2018 à Bruxelles. La position marocaine relative aux règles d'origine à appliquer pour les produits de la pêche a été réitérée lors de cette réunion notamment la règle de liste pour les produits du chapitre 16 et les conditions des navires.

A cet effet et conformément à la réglementation marocaine en la matière, qui stipule que l'octroi du pavillon marocain est basé uniquement sur l'immatriculation, ce département n'a pas d'objection quant à la proposition de la Commission Européenne qui se limite dans la 1^{ère} condition de l'alinéa 2 de l'article 3 à l'immatriculation.

Pour les produits du chapitre 16, la position marocaine consiste en l'introduction de la règle de changement de position pour les produits relevant des positions 1604 et 1605 avec une règle alternative basée sur la valeur ajoutée de 35%.

Par ailleurs, il est à préciser que l'UE envisage de traiter ces questions via des dérogations bilatérales.

UNION AFRICAINE/ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE « ZLECA »

Dans le cadre du suivi du processus des négociations de la mise en œuvre de la ZLECAF, la DIPM a pris part aux réunions de coordination interministérielles organisées par le Département chargé du Commerce Extérieur. Ces réunions ont pour objet d'arrêter la position Maroc dans la mise en œuvre de cette zone.

Aussi, ce Département a communiqué sa position concernant le protocole des règles d'origine ainsi que les règles de listes à appliquer aux produits de la pêche qui feront l'objet d'échange au sein de la ZLECAF.

COOPERATION AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Infosamak

Dans le cadre de son plan d'action pour l'année 2018, INFOSAMAK, en collaboration avec la FAO, a organisé un atelier régional sur le thème « Les bonnes pratiques nationales et régionales en matière de traçabilité des produits de la mer en Afrique » et ce, du 08 au 10 Mai 2018 à Casablanca.

Cet atelier a connu la participation d'une douzaine de pays africains principalement riverains de l'océan indien. Il a été animé par des experts régionaux et internationaux ainsi que par les représentants d'organes régionaux de gestion de pêche. La DIPM a pris part aux travaux de cet atelier.

PARTIE 4:

LES PROJETS TRANSVERSES



1- Réglementation du Secteur des Pêches Maritimes

Le Département de la pêche maritime a continué à mettre en place des instruments juridiques appropriés à même d'assurer un équilibre entre l'exploitation et la durabilité de ces ressources, l'amélioration du système de contrôle ainsi que la sauvegarde des vies humaines en mer.

A cet égard, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été élaborés et publiés, d'autres sont en cours d'adoption.

En matière de documentation juridique maritime, la Direction des Affaires Générales et Juridiques a achevé l'élaboration et la mise à jour des recueils des lois, décrets et arrêtés (version française) consolidés en assurant leur diffusion auprès des Directions centrales, Délégations des pêches maritimes et Établissements sous tutelles.

TEXTES JURIDIQUES PUBLIES AU BO AU COURS DE L'ANNEE 2018

- Décret n° 2-17-456 du 26 jourmada II 1439 (15 mars 2018) pris pour l'application de certaines dispositions du dahir portant loi n° 1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre 1973) formant règlement sur la pêche maritime (décret d'application du titre II de la loi INN) (B.O n° 6662 du 05/04/2018).
- Décret n° 2-17-455 du 9 chaabane 1439 (26 avril 2018) pris pour l'application de certaines dispositions du titre I de la loi n° 15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre 1973) formant règlement sur la pêche maritime (décret d'application du titre I de la loi INN).(B.O n° 6674 du 17/05/2018).
- Arrêté n° 3315-17 du 29 rabii I 1439 (18 décembre 2017) modifiant et complétant l'arrêté n° 1176-13 du 27 jourmada I 1434 (8 avril 2013) réglementant la pêche de l'espadon (B.O n° 6636 du 04/01/2018)
- Arrêté n° 1145-18 du 11 avril 2018 modifiant l'arrêté du ministre de la pêche maritime et de la marine marchande n° 1647-90 du 8 février 1990 relatif à la création et l'organisation des centres de qualification professionnelle maritime (B.O n° 6681 du 11/06/2018).
- Arrêté n° 1146-18 du 11 avril 2018 modifiant l'arrêté du ministre de la pêche maritime et de la marine marchande n° 773-90 du 11 juin 1990 relatif à la création et l'organisation des instituts de technologie des pêches maritimes (B.O n° 6681 du 11/06/2018).
- Arrêté n° 1950-17 du 14 kaada 1438 (7 aout 2017) relatif au classement sanitaire des zones maritimes de production conchylicole (B.O n° 6696 du 02/08/2018).
- Arrêté n° 2410-18 du 11 kaada 1439 (25 juillet 2018) relatif à l'interdiction temporaire de pêche et de ramassage de l'ormeau (*haliotis tuberculata*) dans les eaux maritimes marocaines (B.O n° 6706 du 06/09/2018).
- Arrêté n° 2412-18 du 11 kaada 1439 (25 juillet 2018) complétant l'arrêté n° 1154-88 du 20 safar 1409 (3 octobre 1988) fixant la taille marchande minimale des espèces pêchées dans les eaux maritimes marocaines (B.O n° 6706 du 06/09/2018).
- Arrêté n° 2406-18 du 13 kaada 1439 (27 juillet 2018) modifiant l'arrêté n° 1176-13 du 27 jourmada I 1434 (8 avril 2013) réglementant la pêche de l'espadon (B.O n° 6706 du 06/09/2018).
- Arrêté n° 2409-18 du 11 kaada 1439 (25 juillet 2018) relatif à l'interdiction temporaire de pêche et de ramassage de la palourde dans la baie de Dakhla (B.O n° 6706 du 06/09/2018).
- Arrêté n° 2408-18 du 11 kaada 1439 (25 juillet 2018) relatif à l'interdiction temporaire de pêche et

de ramassage du « pied de biche » (mitellapollicipes) dans les zones maritimes marocaines (B.O n° 6706 du 06/09/2018)

- Arrêté n° 2411-18 du 11 kaada 1439 (25 juillet 2018) réglementant la pêche du corail rouge dans la zone maritime située entre Cap Spartel et Larache (B.O n° 6706 du 06/09/2018).
- Arrêté n°2930-18 du 8 moharrem 1440 (18 septembre 2018) modifiant l'arrêté n° 4201-14 du 2 safar 1436 (25 novembre 2014) réglementant la pêche des grands crustacés (B.O n° 6714 du 04/10/2018)

TEXTES LEGISLATIFS EN INSTANCE D'EXAMEN PAR LE PARLEMENT

- Projet de loi n° 51-14 modifiant et complétant la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques initié par le Département de l'agriculture en collaboration avec le Département de la pêche maritime.

TEXTES JURIDIQUES ELABORES ET TRANSMIS AU SGG

- Projet de loi n° 25-16 relative à la création et l'organisation de la Fondation des œuvres sociales du personnel du MPM.
- Projet de loi n° 79-15 sur l'aquaculture marine.
- Projet de décret déterminant les règles générales auxquelles doivent satisfaire les navires de pêche maritime en ce qui concerne le sauvetage.
- Projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2-09-674 du 17 mars 2010 fixant les conditions et les modalités d'installation et d'utilisation à bord des navires de pêche d'un système de positionnement et de localisation continue utilisant les communications par satellite pour la transmission des données.
- Projet de décret pris pour l'application de la loi n° 59-14 relative à l'acquisition, la mise en chantier et la refonte des navires de pêche.
- Projet de décret relatif aux plans d'aménagement et de gestion des pêcheries.
- Projet d'arrêté modifiant et complétant l'arrêté n° 3338-10 du 16 décembre 2010 relatif au dispositif de positionnement et de localisation des navires de pêche.
- Projet d'arrêté fixant la liste des zones maritimes de production conchylicole.
- Onze Projets d'arrêtés conjoints relatifs à la création et l'exploitation des fermes aquacoles.
- Deux Projets d'arrêtés conjoints prononçant la vacance des fermes aquacoles.
- Projet d'arrêté fixant la liste des agents habilités à effectuer les inspections prévues à l'article 10 de la loi n° 15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre 1973) formant règlement sur la pêche maritime.

TEXTES EN COURS DE FINALISATION

- Projet de texte, à insérer dans la loi de finances 2019, relatif à la taxe de soutien aux actions de sauvetage des vies humaines en mer.
- Projet d'arrêté fixant les conditions et les modalités de délivrance des brevets nécessaires à l'exercice des fonctions de commandement et les fonctions d'officier à bord des navires de pêche maritime.
- Projet d'arrêté réglementant la pêche de la courbine.

TEXTES ETUDIÉS ET EXAMINÉS

- Projet de loi n°49-17 relative à l'évaluation environnementale initié par le Secrétariat d'Etat chargé du développement durable.
- Projet de décret n°2-13-357 portant application de la loi n°22-07 relative aux aires protégées initié par le Département des eaux et forêts.
- Projet de loi n° 67-14 relative à la police portuaire initié par le Ministère de l'équipement, du transport et de la logistique.
- Projet d'arrêté conjoint fixant les conditions techniques relatives à l'exploitation des carrières en milieu aquatique.

2- Contentieux

Les activités du département de la pêche maritime ont donné lieu à plusieurs conflits dans différents domaines, allant des marchés publics, aux fonctionnaires et aux conflits liés à l'exploitation illégale de logements de fonction ou administratifs par certains fonctionnaires.

Le nombre d'affaires portées devant les tribunaux au cours de l'année 2018 s'élève à un total de 52 affaires, dont 54% contre des fonctionnaires et 33% concernent les marchés publics.

3- Formation Maritime et Promotion Socioprofessionnelle

La formation professionnelle en pêche maritime vise à doter le secteur halieutique national d'un personnel qualifié, disposant des compétences nécessaires en matière de conduite, d'exploitation et de maintenance des navires de pêche, mais également le pourvoir en techniciens spécialisés dans le traitement et la valorisation des produits de la pêche, dans le management de l'hygiène et de la qualité des produits frais et transformés.

Depuis la mise en œuvre du Plan Halieutis en 2009 et l'entrée en vigueur de la convention internationale STCW-F, ainsi que les réformes des secteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, la vision de la Direction de la Formation Maritime des Gens de Mer et du Sauvetage (DFMGMS) se trouve face à de nouveaux challenges pour accompagner les nouvelles mutations conjoncturelles et structurelles du secteur maritime.

Ainsi, les actions principales menées durant l'année 2018 ont concerné:

- La formation diplômante des ressources humaines destinées à l'encadrement de la flotte de pêche;
- L'adaptation de l'outil réglementaire, régissant les prérogatives des brevets;
- L'amélioration de la gestion des établissements de formation maritime par l'ancrage de la culture des projets d'établissement;
- L'appui au secteur via la mise en place de programmes de formation continue et d'alphabetisation fonctionnelle.

FORMATION MARITIME

Formation initiale maritime

REPARTITION DES LAUREATS

Le nombre global des lauréats des établissements de formation maritime s'est élevé à 1214 personnes en 2018, tous niveaux et modes de formation confondus. Le nombre de femmes lauréates est de 24 femmes, soit 2% du total des lauréats.

L'effectif des lauréats, au titre de 2018, représente une augmentation de 26% par rapport à l'année 2017. Cette augmentation s'explique par l'ouverture des cycles d'apprentissage du niveau qualification au profit des marins en activité (384 marins).

La répartition des lauréats est représentée ci-après:

Par genre: Les hommes ont représenté 98% du total soit, 1190 lauréats contre 24 pour les femmes.

Par niveau de formation :

- ✓ Niveau Spécialisation: 521 lauréats soit, 43% du total des lauréats;
- ✓ Niveau Qualification: 544 lauréats soit, 45% du total des lauréats;
- ✓ Niveau Technicien: 84 lauréats soit, 7% du total des lauréats;
- ✓ Niveau Supérieur: 65 lauréats soit, 5 % du total des lauréats.

Par mode de formation :

- ✓ La formation résidentielle pour 309 lauréats soit, 25% du total ;
- ✓ La formation par apprentissage destinée aux marins en activité, pour 905 lauréats soit, 75% du total des lauréats.

Par filière de formation :

- ✓ Filière Pêche: 630 personnes soit, 52% du total des lauréats.
- ✓ Filière machine: 571 personnes soit, 47% du total des lauréats.
- ✓ Filière industrie de pêche: 13 personnes soit, 1% du total des lauréats. Cette filière présente des difficultés d'insertion de ses lauréats sur le marché du travail.

Par établissement:

Avec 229 lauréats, les deux établissements de formation maritime d'Agadir (ISPM et CQPM) occupent la plus grande part soit 19%. Quant aux établissements de Nador, Laâyoune, Safi, Tan-Tan et Essaouira, leurs lauréats ont totalisé respectivement 120, 118, 113, 112 et 104 personnes soit 10%, 10%, 9%, 9% et 9% du total. Les autres lauréats sont répartis sur les 12 autres établissements.

Carte de formation au titre de 2017/2018

La carte de formation retenue pour l'année académique 2017/2018 a enregistré un effectif de 1965 stagiaires, dont 202 à l'enseignement supérieur (ISPM) et 1763 dans les établissements de formation professionnelle (CQPM et ITPM).

La répartition de ces effectifs est présentée ci-après:

Par genre: Les hommes ont représenté 95% du total soit, 1871 stagiaires contre 94 pour les femmes.

Par mode de formation : La formation initiale résidentielle a un effectif de 924 stagiaires soit, 47% du total et la formation par apprentissage a un effectif de 1041 stagiaires soit, 53% du total.

Par niveau de formation : Le niveau supérieur occupe 10% des effectifs contre 22 % pour le niveau technicien, 31 % pour le niveau qualification et 36% pour le niveau spécialisation.

Par filière de formation: Trois filières sont offertes: Filière pêche avec 969 personnes soit, 49% de l'effectif total; Filière machine avec 901 personnes (46% du total) et Filière traitement et valorisation des produits de la pêche avec 34 personnes (2% du total). Le reste concerne le tronc commun à l'ISPM avec 61 étudiants (3% du total).

Par ailleurs, le nombre de stagiaires étrangers au titre de l'année académique 2018/2019 a été de l'ordre de 14 personnes, tous inscrits à l'ISPM d'Agadir.

Actions pédagogiques

La DFMGMS a implanté, au cours de l'année 2017/2018, des programmes du niveau qualification selon l'Approche Par Compétence (APC), ces programmes ont été élaborés pour les ITPM de Laâyoune et de Larache ainsi que pour le CQPM d'Agadir

Le CQPM d'Essaouira a bénéficié de l'actualisation de son plan d'implantation.

Par ailleurs, l'ITPM de Larache et le CQPM d'Agadir ont bénéficié de l'appui de deux consultants canadiens pour la préparation à l'implantation de ces deux programmes.

FORMATION DE BASE, FORMATION CONTINUE ET ALPHABÉTISATION FONCTIONNELLE

Formation de base

Au cours de 2017/2018, 4336 candidats à l'inscription maritime ont bénéficié de la formation de base sur les techniques de survie, de secourisme et premiers soins, de lutte contre le feu et de l'abandon.

Formation continue

La mise en place d'un programme annuel de formation continue et de perfectionnement a pour principaux objectifs l'amélioration de la qualification professionnelle des ressources humaines du secteur et la promotion de l'emploi, dans l'objectif d'accompagner les projets du Plan Halieutis et répondre aux priorités de la stratégie nationale en matière de développement des compétences nécessaires pour le secteur. L'effectif des bénéficiaires a concerné 2565 personnes dont 408 femmes, soit 16% des effectifs. Les bénéficiaires de la formation continue sont les marins pêcheurs, les mareyeurs, les ramendeurs hommes et femmes, les ouvriers et ouvrières de l'industrie de pêche.

Alphabétisation fonctionnelle

La mise en place des programmes d'alphabétisation fonctionnelle constitue un axe important dans l'activité des EFM.

Durant l'année 2018, un total de 602 personnes a bénéficié de ce programme dont 261 certifiées.

LES GENS DE MER

Les données statistiques sur les gens de mer montrent une augmentation du nombre de marins actifs de l'ordre de 5% en passant à 113.377 marins au titre de l'année 2018.

Vulgarisation pêche maritime

Le programme annuel de vulgarisation des pêches maritimes vise l'accompagnement des pêcheurs artisans et des femmes en activité dans le secteur de la pêche dans un objectif de promotion socioprofessionnelle et d'amélioration des conditions de travail, à travers la mise en place d'actions d'accompagnement et de sensibilisation.

De même, les coopératives de pêche sont bénéficiaires de ces programmes leur permettant de consolider leurs diverses activités et d'améliorer leur rentabilité.

Au cours de l'année 2018, 3404 personnes dont 616 femmes, ont bénéficié des programmes de vulgarisation sur les thématiques suivantes :

- Modalités de création et de gestion d'une coopérative de pêcheurs ;
- Techniques et engins de pêche ;
- Préservation des ressources halieutiques ;

- Préservation du milieu marin ;
- Sécurité à bord ;
- Entretien et maintenance des moteurs Hors-bord ;
- Hygiène et santé au travail ;
- Hygiène et qualité en milieu industries de la pêche ;
- Préservation de la qualité des captures.

Ces actions s'inscrivent en conformité avec le plan Halieutis et les axes stratégiques afférents au développement des compétences humaines pour le secteur de la pêche maritime.

Aussi les actions suivantes ont été réalisées durant cette année :

- L'organisation d'un atelier de formation et d'information au profit d'une soixantaine de coopératives de pêche artisanale relevant des chambres des pêches maritimes de la Méditerranée et de l'Atlantique Nord. Plus de 120 personnes (présidents et directeurs des coopératives) ont bénéficié de cette formation, animée par des cadres de l'Office de développement de la coopération et des responsables du DPM et de la CNSS et, qui a porté sur la loi 112-12, les méthodes de gestion des conflits, la gouvernance et le nouveau portail de la CNSS.
- La participation de six coopératives de pêche à la 7^{ème} édition du salon de l'Economie Sociale et Solidaire, à Agadir en novembre 2018, encadrées par le DPM.

Prévention et santé au travail du marin

En matière de médecine des gens de mer, les antennes de santé des gens de mer des différents ports de pêche ont réalisé plus 53872 consultations médicales, dont 33712 visites d'aptitude et 20160 consultations pour soins médicaux et paramédicaux.

La prévention et l'hygiène à bord reste parmi les priorités des actions mises en œuvre en faveur des marins pêcheurs. Ainsi, des séances de prévention et de sensibilisation à l'hygiène sont organisées sur certains ports de pêche. Ces programmes sont plus que nécessaires pour permettre de préserver la santé au travail des équipages, d'assurer une hygiène irréprochable à bord des navires de pêche et garantir la qualité des produits pêchés au consommateur.

Par ailleurs, un atelier de formation dédié exclusivement aux médecins des Antennes de Santé de Port a été animé par un expert de la société française de médecine maritime au profit de 20 médecins des antennes de santé des gens de mer afin de mettre à niveau leurs connaissances dans le domaine de la médecine maritime.

Enquêtes nautiques

Des commissions administratives d'enquêtes nautiques ont été constituées en vue de déterminer les causes et le cas échéant, les responsabilités encourues à l'occasion de vingt-six (26) événements de mer. Deux décisions conjointes relatives aux commissions administratives d'enquêtes nautiques ont été établis à l'occasion de deux accidents de mer impliquant un navire de commerce et un navire de pêche. Ces enquêtes nautiques ont été diligentées conformément aux dispositions de la loi 46-12, modifiant et complétant l'annexe I du dahir formant code commerce maritime du 31 mars 1919.

Activité de recherche et de sauvetage des vies humaines en mer

Au cours de l'année 2018, le Centre de Coordination de Sauvetage Maritime (MRCC) a coordonné dans la région maritime nationale et régionale de recherche et de sauvetage maritime 944 opérations.

EVENEMENTS DE MER

L'année 2018 a enregistré 136 événements de mer dans l'activité de la pêche soit, une baisse de 47% par rapport à 2017.

Les opérations de sauvetage engagées ont permis de sauver et assister 1280 marins pêcheurs soit, une baisse de 21% par rapport à l'année dernière. Toutefois, et malgré les efforts louables pour venir en aide aux personnes en détresse en mer, on déplore la perte de 36 personnes, en baisse de 16% par rapport à 2017.

S'agissant des causes ayant entraîné ces événements de mer liés à l'activité de la pêche, on retiendra les pannes moteur (82%), les naufrages (5%), les abordages (1%), les voies d'eau (3%), les chavirements (6%), les échouements (2,5%) et les incendies (0,5%).

Aussi, durant la même année, 23 opérations d'évacuation sanitaires (EVASAN) ont été effectuées vers les ports les plus proches et ont permis d'évacuer 9 marins pêcheurs blessés, 4 décédés et 14 marins pêcheurs malades.

En ce qui concerne le sauvetage des biens, le nombre d'unités assistées a été de l'ordre de 119 unités. Toutefois, le nombre de navires perdus a totalisé 17 unités.

Concernant l'immigration clandestine, 469 opérations ont été effectuées durant l'année 2018 et ont permis de sauver 45904 personnes, néanmoins 68 candidats à l'immigration clandestine sont portés disparus en raison des conditions météorologiques défavorables.

Il est à préciser que dans le cadre des accords de coopération en matière SAR, plusieurs interventions ont été effectuées conjointement avec nos voisins espagnols. A cet égard, 258 autorisations de survol et 670 entrées maritimes ont été accordées aux moyens aéronavals et maritimes étrangers par les services SAR marocains.

Coopération en matière de formation

L'année 2018 a été marquée par la réalisation d'activités visant le renforcement des compétences du personnel formateur et l'amélioration de la qualité du système d'encadrement des ressources humaines du secteur des pêches à travers notamment, l'acquisition d'équipements didactiques, l'échange d'expériences et d'expertises avec les pays à grande tradition maritime et la mise à disposition de nos capacités de formation au profit des pays arabes et africains.

Ainsi, en matière de formation initiale, ce Département a veillé à maintenir la capacité d'accueil pédagogique de l'Institut Supérieur des Pêches maritimes (ISPM) d'Agadir au profit des étudiants étrangers à travers l'accueil d'une dizaine d'étudiants africains pour les 3 filières de formation : pêche, machines marines et industrie de la pêche et a organisé plusieurs séminaires et ateliers auxquels ont pris part des cadres et des responsables arabes et africains.

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, le Département a pris part à la 1^{ère} session du comité de suivi, tenue les 22 et 23 janvier 2018 à Antananarivo, dans le cadre de l'Accord de coopération en matière de pêches maritimes et d'aquaculture marine, conclu entre le Royaume du Maroc et la République de Madagascar, le 21 novembre 2016. Les actions retenues concernent la réservation de places pédagogiques au sein des EFM marocains et la participation de cadres malgaches à des formations spécifiques au Maroc.

Par ailleurs, sur le plan de la coopération bilatérale maroco-russe et conformément au Procès-verbal de la 2^{ème} session de la Commission mixte en matière de pêches maritimes, la partie russe a accordé 14 bourses d'études aux lauréats des établissements de formation maritime au titre de l'année académique 2018-2019. Le nombre de postulants ayant sollicité et bénéficié de ces bourses n'a pas

dépassé sept (07) candidats et ce, en raison de la valeur de la bourse d'étude en comparaison avec l'augmentation du coût de la vie en Russie. Il convient de souligner également que les actions relatives à l'organisation de visites d'étude en Russie et à l'organisation de stages de formation pratique à bord des navires de pêche russes autorisés à pêcher dans les eaux marocaines n'ont pas été réalisées.

Concernant l'état d'avancement des projets retenus dans le cadre de la coopération avec l'Union Européenne, il y a lieu de souligner ce qui suit :

- La mise à niveau d'une dizaine d'Antennes de Santé des Gens de Mer (ASGM) en termes de travaux d'aménagement et d'acquisition de matériel, informatique, bureautique et médical.
- La livraison du simulateur de pêche, de navigation et de manœuvre, dans les délais requis, à l'ITPM de Laâyoune. Le coût de ce projet est de 4.000.000,00 DH. Ce projet a été inauguré en marge des festivités marquant le 43^{ème} anniversaire de la marche verte par Monsieur le Wali de la Région Laâyoune-Sakia- El hamra et devrait contribuer, par la nature et la qualité des équipements acquis, à améliorer la qualité de la formation au sein de l'ITPM de Laâyoune et des établissements de formation avoisinants (ITPM de Tan-Tan, CQPM de Boujdour et de Dakhla).
- L'élaboration des projets de CPS relatifs à l'acquisition d'un navire-école pour l'ITPM de Laâyoune et d'une vedette de sauvetage. Ces deux projets connaissent un léger retard dû à des contraintes techniques.

Sur le plan de la coopération tripartite : Maroc – Japon –Pays Africains Francophones, le projet triennal PRECAF-Pêche (2015-2018) visant le développement des capacités des ressources humaines d'une dizaine de pays africains francophones dans le secteur de la pêche maritime a été clôturé en août. Ce projet a permis la formation de plus de 130 cadres sur différentes thématiques liées au développement de la pêche artisanale, la transformation et la valorisation des produits, ainsi que l'assurance qualité. Les principales actions réalisées cette année concernent ce qui suit :

- L'organisation du 12 au 30 mars 2018, à l'ITPM de Larache, d'un stage régional de formation sous le thème «Gestion des Points de Débarquement Aménagés et Développement d'Activité Connexes»;
- L'organisation de 2 missions d'expertise en avril et mai 2018 au profit de la Guinée et du Togo en vue d'évaluer les actions organisées dans le cadre du projet et d'identifier les nouveaux besoins des pays bénéficiaires en termes de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires du secteur de la pêche.

Les onze (11) pays bénéficiaires des stages organisés de 2015 à 2018 sont : le Bénin, le Cameroun, le Congo Brazzaville, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Gabon, Madagascar, la Mauritanie, le Sénégal, le Togo et l'Union des Comores.

Il convient de noter également que dans le cadre du Projet PRECAF-Pêche, il y a eu l'organisation d'une réunion du Groupe de travail, ainsi que la tenue au mois de mai, de la dernière session du Comité Conjoint de Coordination (CCC) au cours de laquelle ont été présentés les résultats de l'évaluation et de l'impact du projet et les perspectives de la coopération tripartite avec le Japon et les pays africains bénéficiaires.

Sur la base des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés et de l'impact positif et durable constatés sur le secteur des pêches maritimes dans les pays africains bénéficiaires, une requête a été élaborée et transmise à la JICA en vue de l'adoption et de la mise en œuvre d'un nouveau projet de coopération tripartite (2019-2021).

S'agissant du projet de mise en place d'une filière de formation en aquaculture, il convient de souligner l'organisation du 10 au 23 octobre 2018 au site d'Amsa par la partie japonaise d'une

formation technique en aquaculture sur la gestion des structures aquacoles, l'hygiène, la biosécurité et la production de micro-algues et à laquelle ont pris part deux enseignants relevant de l'ISPM d'Agadir.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération maroco-norvégienne, le Département de la Pêche Maritime a soumis, au mois de mars 2018, à l'Ambassade de Norvège au Maroc un projet de requête visant le renforcement de nos capacités de formation en aquaculture. Ce projet devrait bénéficier de l'appui technique de la FAO.

Aussi, et dans le cadre de la coopération multilatérale avec la FAO, le Maroc a contribué à une étude sur la manière de renforcer la cohérence entre la protection sociale et les politiques de la pêche à petite échelle en Méditerranée et a partagé son expérience dans ce domaine dans le cadre d'un atelier régional de coopération sud-sud organisé en novembre à Dakar au Sénégal.

4- Modernisation de la Gestion Administrative

GESTION ET SUIVI DES DOSSIERS DES FONCTIONNAIRES

L'effectif global du Département est de 1258, dont les femmes représentent 25%. Le taux d'encadrement est de 58%. Les services extérieurs représentent une part de 63%.

Au titre de l'année 2018, les principales actions réalisées au niveau des ressources humaines de ce Département sont :

Recrutement

L'annonce des résultats de recrutement de 10 postes budgétaires au titre de l'année 2017 s'est faite en mars 2018. Au titre de l'année budgétaire 2018, le lancement de la procédure de recrutement de 55 postes s'est effectué en septembre 2018.

Avancement d'Echelon

Le nombre de personnes du Département ayant bénéficié de l'avancement d'échelon a été de 350 dont 21 contractuels. Aussi, il a été procédé à la titularisation de 42 stagiaires.

Promotion de Grade

53 personnes du Département ont bénéficié de la promotion normale et exceptionnelle. Aussi, la procédure de l'examen professionnel au titre de 2018, effectué en novembre 2018, a permis la promotion de 49 fonctionnaires.

Mutation et Nomination

Dans le cadre de la mobilité interne 46 cadres et agents ont bénéficié d'une mutation soit, un taux de 3,75% de l'effectif global.

Parallèlement, 18 appels à candidature ont été organisés au profit de 2 Chefs de division, 4 Délégués des pêches maritimes et 12 Chefs de service.

Changement de Position

27 dossiers de mise à la retraite ont été traités au titre de 2018. Aussi, 17 fonctionnaires ont bénéficié d'autres changements de position (mise à la disposition, mise en disponibilité, démissions, détachements et radiations) dont 2 ont bénéficié d'une prolongation de l'âge de la retraite.

FORMATION

Un programme de formation a été élaboré pour l'année 2018 après analyse des besoins exprimés par les différentes entités en fonction des orientations stratégiques du Département et en alignement avec les résultats de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC).

Le budget alloué était de 582 KDH pour un nombre de 448 participants soit, un coût individuel de 1300 DH par personne.

25% des participants étaient des femmes et 48% sont issus des services extérieurs.

GESTION INTEGREE DES RESSOURCES HUMAINES

Le Système d'Information Intégré des Ressources Humaines, était un outil incontournable à la réalisation des tâches en matière de gestion et suivi des dossiers des fonctionnaires et l'établissement des prévisions de la masse salariale, il a permis de réaliser entre autres :

- La programmation, le suivi et la réalisation des concours de recrutement ;
- La programmation et le suivi des commissions administratives paritaires pour l'avancement d'échelon et la Promotion de Grade ;
- La programmation, le suivi et la réalisation des Examens Professionnels ;
- L'édition de plusieurs requêtes suivant le besoin ;
- Les prévisions, la programmation et le suivi d'exécution des dépenses du Personnel.

Des modules nécessaires à la mise en place d'un portail RH dédié spécialement aux fonctionnaires et aux managers ont été préparés à savoir :

- Les données du fonctionnaire ;
- L'accès à l'information ;
- La régionalisation des actions destinées aux Managers.

5- Respect de la Planification Financière

L'année 2018 a été marquée par l'achèvement des projets déjà entamés et le lancement de nouveaux projets qui s'inscrivent dans le processus de développement du secteur de la pêche maritime et en alignement avec les objectifs de la stratégie Halieutis.

Les projets structurants engagés directement ou par voie conventionnelle dans le cadre du budget de l'année 2018 ont concerné :

- Le renforcement du réseau de commercialisation dans le cadre de la convention de partenariat avec l'ONP concernant la gestion des ports de pêche ;
- La contribution du DPM à la construction d'un marché de gros au poisson dans la ville de Tétouan ;
- L'appui pour l'opérationnalisation des VDPs du Sud du Royaume « Labouirda », « Ain Baida » et « Ntireft » ;
- La contribution à la construction des marchés de poisson « de détail » dans la Commune de Ksar Lekbir et le Centre de BabBerrad dans la province de Chefchaouen ;
- La contribution du DPM au programme de généralisation de l'utilisation des contenants normalisés tout au long de la filière pêche piloté par l'ONP ;
- La contribution du DPM pour la construction du PDA Ifri-ifounassene dans la province de Nador réalisé dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Société Nador West Med ;
- La mise à niveau des services déconcentrés et des antennes médicales à travers la réalisation des

travaux d'aménagement et l'acquisition des équipements pour améliorer les services rendus aux usagers ;

- Le renforcement de la coopération Africaine dans le domaine halieutique par la construction d'un nouveau PDA à YORO en République du Congo Brazzaville.

L'exécution budgétaire au titre de l'année 2018 a été effectuée en tenant compte de l'esprit et des principes de la nouvelle Loi Organique relative à la Loi des Finances, notamment en matière de performance et transparence.

Le budget général du DPM au titre de l'exercice 2018 s'élève à 732,4 MDH soit, une augmentation de 7,5% par rapport à 2017. Ces crédits alloués sont répartis comme suit :

- 193,6 MDH pour le chapitre « Personnel » soit, une augmentation de 3% par rapport à 2017 ;
- 228,7MDH pour le chapitre « Matériel et Dépenses Diverses »(MDD) représentant une augmentation de 9% par rapport à 2017 ;
- 310,09MDH pour le budget d'investissement soit, une augmentation de 10% par rapport à 2017.

Les crédits engagés et émis en 2018 sont donnés comme suit :

- 183,2 MDH au titre du chapitre Personnel soit, 95% des crédits ouverts ;
- 203,6 MDH au titre du Chapitre MDD soit, 89% des crédits ouverts ;
- 237,84 MDHS au niveau du budget d'investissement (Hors report et dons) soit, 77% des crédits ouverts.

Les crédits inscrits au titre du chapitre « MDD » qui s'élèvent à 228,6 MDH sont répartis par programme comme suit :

- Prog. 1 : Développement de la pêche, Aquaculture et Valorisation de la Ressource : 151,80 MDH
- Prog. 2 : Qualification, promotion Socio Professionnelle et Sécurité des gens de mer : 26,1 MDH
- Prog. 3 : Pilotage et gouvernance : 50,7 MDH

L'enveloppe budgétaire accordée en 2018 au DPM au titre du budget d'investissement s'élève à 310,09MDH en crédits de Paiement et 60 MDH en crédits d'Engagement.

Les crédits définitifs du budget d'investissement (hors reports de crédits 2017/2018) sont composés de:

- Crédits ouverts : 310,09 MDH
- Appui (Accord de pêche Maroc –UE) : 186,6 MDH
- Contrepartie Financière Accord Maroc-Russie : 79,2 MDH

Ces crédits sont répartis par programme comme suit :

- Prog. 1 : Développement de la pêche, Aquaculture et Valorisation de la Ressource : 497,6 MDH
- Prog. 2 : Qualification, promotion Socio Professionnelle et Sécurité des gens de mer : 53,3 MDH
- Prog. 3 : Pilotage et gouvernance : 24,7 MDH

6- Equipements et Matériel

Dans le but d'appuyer et soutenir les autres entités du Département notamment en leur permettant de disposer, à temps et de façon optimale, des moyens matériels et logistiques nécessaires, à travers les prestations d'acquisition des biens et services, de construction, d'aménagement et d'entretien du patrimoine mobilier et immobilier, il a été procédé, au titre de l'exercice 2018, à l'exécution d'un plan d'action notamment, un programme prévisionnel des achats.

Ainsi, cela a contribué d'une manière transversale à la mise en œuvre des programmes métiers du Département découlant de la stratégie Halieutis, et ce, en cohérence avec l'axe de la gouvernance et pilotage notamment les actions relatives au développement des infrastructures et des équipements de débarquement.

Dans ce cadre il a été procédé au titre de l'année 2018 à la réalisation des opérations suivantes :

- L'attribution de 30 marchés pour un montant total de 28,66 MDH répartis comme suit :
 - ✓ Chapitre fonctionnement : 13 marchés pour une enveloppe budgétaire de 3,24 MDH.
 - ✓ Chapitre investissement : 17 marchés pour des crédits de 25,42MDH.
- De même, 39 bons de commande ont été engagés pour un montant de 1,035MDH dont 0,53MDH au titre du budget général et 0,49MDH au titre du budget de la Division de la Durabilité et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques.

7- Coopération

COOPERATION BILATERALE

Avec les pays africains

- Tenue de la 1^{ère} session du Comité de Suivi de l'Accord de Coopération en matière des pêches Maritimes Maroc-Madagascar à Antananarivo les 22 et 23 janvier 2018.
- Participation à la réunion préparatoire de la 3^{ème} session de la Commission Mixte intergouvernementale Maroc-Angola tenue les 24 et 25 Juillet 2018 à Luanda.
- Coordination DSC-DAGJ-Pays africains bénéficiaires de construction des PDAs (Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Sénégal, Congo Brazzaville).

Avec les pays d'Asie

Le Japon :

- Tenue de la 32^{ème} session de la Consultation annuelle Maroc-Japon sur la pêche du 25 au 27 avril 2018 à Tokyo.
- Du 15 Septembre au 11 Octobre à Agadir, visite d'une délégation japonaise composée des représentants de la société MARS Company, du bureau d'étude DELOITTE TOHMATSU, du Consortium SUMITOMO corporation et d'une équipe de tournage FILM Company dans le cadre de la fabrique de glace « SEASNOW » et des réfrigérateurs « KURABAN » installés au Centre spécialisé de technologie et de valorisation des produits de la pêche d'Agadir (CSTVPM).
- Plusieurs visites de travail durant l'année 2018 de l'expert japonais affecté au DPM s'inscrivant dans son programme de coopération sur le volet pêche artisanale et aquaculture.
- Plusieurs cadres du DPM et de l'INRH ont bénéficié de stages de formation au Japon.

La Corée :

- Participation, le 1^{er} Octobre 2018, à la réunion préparatoire interministérielle de la 7^{ème} session de la Haute Commission Mixte Maroc-Corée tenue les 29 et 30 Octobre 2018 à Séoul.

L'Inde :

- Participation à la 1^{ère} session du Comité Mixte prévue à l'Article 8 du Mémoire d'entente pour la coopération en matière de pêches maritimes entre le Maroc et l'Inde, signé le 1^{er} février 2014.

- Signature le 4 mai 2018, du plan d'action 2018-2020 de coopération dans le domaine des pêches maritime et de l'aquaculture dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du Mémorandum d'Entente Maroc-Inde sur la coopération dans le domaine de la Recherche et de l'Education Agricole du 07 Décembre 2004.

Le Vietnam :

- Participation à la 4^{ème} session de la Commission Mixte Intergouvernementale Maroc-Vietnam tenue les 23 et 24 Avril 2018 à Hanoï.

Le Qatar:

- Participation à la 7^{ème} session de la Haute Commission Mixte Maroc-Qatar tenue le 12 Mars 2018 à Rabat au siège du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

Avec les pays de l'Europe

La Russie :

- Tenue de la 3^{ème} session de la Commission Mixte Maroc-Russie en matière des pêches maritimes tenue du 11 au 13 Avril 2018 à Sotchi.
- Participation à la 7^{ème} session de la Commission Mixte Intergouvernementale Maroc-Russie le 04 octobre à Rabat.

L'Union Européenne :

- En avril 2018, tenue des rounds de négociations pour la conclusion du nouvel accord de partenariat Maroc-UE dans le domaine des pêches maritimes.
- En Juillet 2018, paraphe du nouvel accord de coopération Maroc-UE dans le domaine des pêches maritimes et de son protocole.

Autres :

- Participation à la 36^{ème} session du Conseil d'Administration et de la 29^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'Union Arabe des Producteurs de Poisson, tenus au Caire les 11 et 03 Octobre 2018.
- Tenue de la réunion Préparatoire de la 5^{ème} session de la Commission Mixte de l'ALE Maroc-USA au siège du Secrétariat d'EtatChargé du Commerce Extérieur à Rabat.
- Participation à la 11^{ème} édition du Forum Mondial sur la Migration et le Développement tenue à Marrakech du 05 au 07 Décembre 2018 sous le thème « Honorer les Engagements Internationaux pour libérer le Potentiel de tous les Migrants pour le Développement ».

COOPERATION MULTILATERALE

Projet de la politique intégrée en méditerranée PMI-ME

Une réunion des parties prenantes marocaines et experts du service de la Commission Européenne responsable de la politique de l'UE concernant les affaires maritimes et la pêche(DG MARE) s'est tenue les 21 et 22 juin 2018 à Rabat pour l'évaluation de l'étude sur l'économie bleue-cas Maroc avec comme objectifs l'évaluation des :

- Potentiels nationaux des diverses activités économiques maritimes ;
- Opportunités et menaces posées par les tendances mondiales et régionales, ainsi que ;
- Forces et faiblesses du capital maritime et côtier (naturel, humain et technique) disponible.

Pour les formations inscrites dans le cadre de ce projet il convient de noter ce qui suit :

- Participation de deux cadres du DPM à Marseille -France du 15 au 17 avril 2018 à l'atelier d'assistance technique sur la planification spatiale maritime ;
- Prise en charge de la participation à Athènes, Grèce (18 -21 Juin 2018) de deux cadres, respectivement, de l'INRH et de l'ANDA, pour un atelier de formation sur les techniques d'aquaculture ;
- Prise en charge de la participation à Brème, Allemagne (9-13 Juillet 2018) de cadres, respectivement de la DPM Al Hoceima et de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime (Ministère de l'équipement), dans un atelier de formation sur les pratiques de développement portuaire.

L'initiative pour le développement durable de l'économie bleue en méditerranée occidentale (WestMED)

L'initiative WestMed /OuestMED / Blue Economy est commanditée par l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME) et la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche (DG MARE) relevant de l'UE avec une nette implication de l'Union pour la Méditerranée (UpM).

Son objectif principal est de préparer une initiative maritime d'Economie Bleue en Méditerranée occidentale et l'élaboration d'un plan d'action pour la mettre en œuvre. Cette initiative traite avec les 10 pays (5+5) de la rive nord et sud de la Méditerranée occidentale.

Les dix pays riverains concernés sont: l'Algérie, la France, l'Espagne, l'Italie, la Libye, Malte, le Maroc et la Tunisie auxquels s'ajoutent la Mauritanie et le Portugal.

Le DPM a pris part aux diverses réunions organisées à cet effet notamment, celle du Comité Directeur de l'initiative WestMED, qui s'est tenue à Marseille le 28 juin 2018 sur les thèmes suivants :

- Présentations et discussions sur les derniers développements des Initiatives MEDFISH4EVER et BLUEMED et les possibles complémentarités avec l'Initiative WestMED ;
- Présentation du tableau consolidé et discussions relatives aux priorités communes ;
- Information par la Commission sur les nouvelles propositions de règlement pour la période de programmation des fonds européens 2021-2027 ;
- Discussions sur la préparation de la conférence des parties prenantes et la conférence ministérielle.

Par ailleurs, et en vertu de la déclaration de Naples du 29 novembre 2017, le Maroc a assisté à Alger en la personne de Monsieur le Ministre et Madame la Secrétaire Générale à la conférence ministérielle d'Alger, tenue les 3 et 4 décembre 2018, au terme de laquelle le Maroc a repris en remplacement de l'Algérie, la coprésidence du comité directeur de cette initiative respectivement avec la France pour 2019 et avec l'Italie pour 2020.

Les participants ont adopté une déclaration et une feuille de route pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- 1) Le développement de pôles d'activité maritimes ;
- 2) La Biodiversité et conservation de l'habitat marin (le Maroc y propose l'initiative de la ceinture bleue) ;
- 3) La consommation et la production durables ;
- 4) Le développement de la pêche et de l'aquaculture durables et des communautés côtières ;
- 5) Le développement et la mobilité des compétences ;
- 6) La sécurité maritime et la lutte contre la pollution marine.

Formations dans le cadre de l'initiative WestMED

La Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO a organisé en date du 7 août 2018 avec l'initiative WestMED, une formation en ligne sur la Planification de l'Espace Maritime, suivie d'un cours à Dakar (Sénégal) entre le 5 et 7 septembre 2018. Des chercheurs de l'INRH ont bénéficié de cette formation.

Autres activités

L'INITIATIVE BLUEMED DE RECHERCHE ET D'INNOVATION POUR LA PROMOTION DE L'ECONOMIE BLEUE DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN

- Le Maroc a adhéré récemment à ce projet d'envergure et a participé, notamment aux réunions y afférentes, organisées par l'Union pour la Méditerranée, à Barcelone du 23 au 25 octobre 2018. La participation du Maroc a été assurée par la Direction de la Stratégie et de la Coopération (DSC) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, représenté par l'Université Mohammed V.
- Durant la réunion des Plateformes, il a été question de mettre à jour l'Agenda Stratégique de Recherche et d'Innovation (SRIA) à travers l'incorporation des propositions et des observations des pays non-membres de l'Union européenne. A ce titre, les coordonnateurs du projet ont passé en revue les différentes étapes franchies par l'initiative, avant l'intégration des pays non-membres de l'UE et ont mis en exergue l'apport des pays en question, en termes de mise à jour de cet agenda.
- L'intervention du Maroc s'est focalisée sur un nombre d'actions, susceptibles d'être incorporées dans le document, telles la R&D en matière de conservation des produits de pêche, d'aquaculture et de tourisme écologique. Aussi, il a été mentionné qu'une concertation avec tous les partenaires au niveau national sera déclenchée, pour déceler d'éventuels points d'intérêt.
- La réunion des bailleurs de fonds du 25 octobre 2018, a été marquée par la participation d'un ensemble d'organismes internationaux, tels Pôle Mer Méditerranée ayant présenté un aperçu sur leurs activités en matière de financement de projets de recherche et d'innovation, tout en soulignant leur disponibilité à examiner la possibilité de financer certaines actions du SRIA.
- Le Maroc a contribué activement à l'enrichissement du SRIA, par une série de propositions, qui figureront sur la prochaine version révisée du SRIA, qui sera finalisée incessamment et qui transparaissent également au niveau de l'initiative WestMED/OuestMED.
- Le prochain défi aux pays partenaires, dont le Maroc, est d'établir un processus de priorisation des actions, tenant compte des termes de référence élaborés par l'Action de Support et de Coopération (CSA).
- Dans le cadre de cette initiative, la DSC a été conviée, à participer à un événement parallèle, lors du FISHFORUM 2018, qui s'est tenue à Rome le 13 décembre 2018.

LE PROJET CO-EVOLVE POUR LA PROMOTION DU TOURISME COTIER

CO-EVOLVE est un projet modulaire d'Interreg-Med qui s'étale de novembre 2016 à octobre 2019. Il vise à analyser et promouvoir la co-évolution des activités humaines et des systèmes naturels dans les zones côtières touristiques.

Ce projet réunit des partenaires déterminés à élaborer des plans de tourisme durable pour des zones pilotes identifiées et ayant un objectif commun : progresser vers un tourisme durable basé sur les principes de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) et de la Planification de l'Espace Maritime (PEM). Cet objectif doit être poursuivi en utilisant une approche commune afin de mieux planifier et gérer l'offre touristique dans le bassin méditerranéen.

Cette approche sera également utilisée dans les pays du Sud de la Méditerranée en tenant compte des caractéristiques naturelles, physiques et géographiques communes (au niveau méditerranéen) mais également particulières (au niveau local).

Après avoir lancé sa phase de test, CO-EVOLVE a organisé deux cours de formation, le dernier ouvert aux observateurs CO-EVOLVE et aux partenaires de MedCoast4BG (projet cadre labellisé par l'UpM sur le tourisme durable maritime et côtier), sur la planification de l'amélioration de la durabilité côtière et marine des zones touristiques, a été organisé le 30 octobre 2018 à Barcelone. Le Maroc et d'autres pays riverains de la Méditerranée notamment l'Espagne, la Grèce, la Croatie, l'Italie, la Tunisie, le Monténégro et le Liban y ont participé.

Plusieurs thèmes ont été débattus au cours de cette formation, notamment l'élaboration du plan GIZC, la méthode participative «Climagine» utilisée pour les plans côtiers, les opportunités financières et les instruments économiques pour la mise en œuvre des projets pilotes, ainsi qu'un cours e-learning sur la conception et la gestion des processus de participation.

Le Maroc a également participé, le 31 octobre 2018 à une réunion conjointe des projets CO-EVOLVE et MedCoast4BG (Département de la Pêche Maritime, Département du Tourisme et Région de l'Oriental) ayant pour objectif de présenter la structure globale de MedCoast4BG et d'explorer des actions communes et des opportunités de financement avec des délégués des pays partenaires méditerranéens.

Dans une approche participative, la DSC informe régulièrement les parties prenantes marocaines de l'état des lieux de cette initiative du projet CO Evolve, initiative bleumed ainsi que celui du projet PMIMED.

SUIVI DES ACTIONS DES ORGPs ET CONTRIBUTIONS DU MAROC A LEURS BUDGETS

Le DPM a participé aux réunions des instances des ORGP et a assuré le suivi des régularisations des contributions de notre pays au budget des différentes organisations et conventions où ce Département fait office de chargé des paiements tels que la FAO, le TIDM, l'AIFM, l'ICCAT, la CGPM, la CBI etc.

8- Veille et Intelligence Economique

MANAGEMENT DE PROJET

Dans le cadre de la stratégie Halieutis, notamment, son axe transverse qui préconise l'organisation de la représentation professionnelle et l'encouragement d'une interprofession, le DPM a entamé le projet de mise en place d'une interprofession dans la filière des petits pélagiques. Celui-ci a pour finalité première la contribution active à la constitution d'un cadre de concertation et d'actions collectives permettant le développement durable, performant et inclusif de cette filière.

Durant l'année 2018, les actions suivantes ont été réalisées dans le cadre de la préparation de ce projet:

Collecte et analyse documentaire de l'information

Les sources d'information comprennent :

- La réglementation en vigueur portant sur les associations et les coopératives, les plans d'aménagement de la pêcherie des petits pélagiques, les activités de mareyage, les chambres des pêches maritimes, la fiscalité dans le secteur halieutique marocain...etc.
- Les études spécifiques, en rapport avec la pêcherie des petits pélagiques.

- Les rapports statistiques du DPM (Mer en chiffres, Flash Fish et Rapport d'activité).
- Des entretiens avec des cadres du Département ayant exercé le poste de délégués des pêches maritimes dans des ports orientés vers les petits pélagiques (Dakhla, Laâyoune, Tan-Tan, Agadir, Safi et Al Hoceima).

Benchmark national et international

- Au niveau national, celui-ci a concerné l'expérience de mise en place des organisations interprofessionnelles dans le domaine agricole (FISA etc...).
- A l'international, il a concerné les modèles européen, canadien et aussi africain.

L'analyse des informations recueillies a permis d'établir un diagnostic de la situation actuelle et des pistes de travail pertinentes pour le projet.

Diagnostic de la situation existante

Les résultats de l'analyse SWOT de la filière réalisée par l'équipe du projet ont été intégrés au niveau de la charte du projet, un document de cadrage global qui met en regard les enjeux et les objectifs du projet avec les moyens de réalisation et les risques. Ce document est en cours de finalisation.

Lancement d'autres travaux de préparation des livrables du projet

- Un statut type et le statut précisant le mode d'organisation et de fonctionnement de cette organisation ;
- Un règlement intérieur type de cette organisation ;
- Les procédures relatives à la reconnaissance d'une OIP et au fonctionnement du comité consultatif de l'interprofession ;
- Un contrat programme type instituant les engagements des parties prenantes de cette organisation interprofessionnelle ;
- Un document portant sur le niveau de représentativité de l'organisation interprofessionnelle la filière des petits pélagique.

Rencontre avec les parties prenantes

Dans le cadre d'une approche participative adoptée pour le projet, plusieurs recherches ont été effectuées au titre de l'année 2018 pour identifier toutes les parties prenantes concernées par la filière des petits pélagiques. Des guides d'entretien ont été établis pour orienter les rencontres avec les professionnels de la pêche concernés par cette filière et également les services et les institutions pouvant être impliqués dans la mise en œuvre de ce projet.

VEILLE STRATEGIQUE

Etablissement et mise à jour d'une plateforme de sources d'information et bases de données

Pour permettre de collecter les informations pertinentes, de suivre les tendances du marché et de surveiller l'environnement du secteur halieutique, une base de données constituée des différents sites et sources d'information dans le domaine halieutique au niveau international a été établie. Celle-ci est constituée notamment des revues spécialisées et des sites d'organisations régionales et internationales, observatoires du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture, instituts de recherche scientifique,etc.

Cette plateforme est mise à jour en permanence par de nouvelles sources et par des abonnements aux Newsletters disponibles gratuitement.

Collecte et analyse de l'information

Un suivi quotidien des principaux sites et source d'information ainsi que les publications des organisations régionales et internationales du secteur halieutique est assuré par le DPM. Les informations jugées pertinentes sont collectées et analysées de façon continue puis partagées après avoir établi des tendances et réalisé des synthèses.

Elaboration et diffusion du Flash veille mensuel et annuel

Durant l'année 2018, onze flashes veille mensuels et une rétrospective de l'année 2018 ont été élaborés et diffusés auprès des responsables du Département de la pêche maritime.

Réalisation d'études et de bilans statistiques

Sur la base des statistiques établies par l'EUMOFA (Observatoire européen de la pêche et de l'aquaculture), le DPM a réalisé trois études relatives à la conserve de sardine en France, au Portugal et au Maroc et deux études sur le poulpe en Espagne et en Italie et à l'échelle internationale.

Aussi, des bilans statistiques annuels et trimestriels portant sur les importations et les exportations des produits de la pêche du Maroc, issus des statistiques diffusées par l'Office des Changes, ont été élaborés.

Glossaire

ANDA	: Agence nationale pour le développement de l'Aquaculture
DFMGMS	: Direction de la formation maritime des gens de mer et du sauvetage
DIPM	: Direction des industries de la pêche maritime
DPMs	: Délégations des pêches maritimes
DAGJ	: Direction des affaires générales et juridiques
INRH	: Institut national de recherche halieutique
MAPMDREF	: Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et forêts
DPM	: Département de la pêche maritime
ONP	: Office national des pêches
CPM	: Chambre des Pêches Maritimes
ONSSA	: Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires
CSVTPM	: Centre Spécialisé de Valorisation des Produits de la Mer
AMDIE	: Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations
MASEN	: Agence marocaine pour l'énergie durable
CCG	: Caisse Centrale de Garantie
FAO	: Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
COPACE	: Comité des pêches de l'Atlantique du Centre Est
INFOSAMAK	: Centre d'Information et de Conseil sur la Commercialisation des Produits de la Pêche dans la Région Arabe
ICCAT	: Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
U.E	: Union Européenne
AMASCOP	Association Marocaine de la Semi-conserve de Poisson
UNICOP	Union Nationale des Industries de la Conserve de Poisson
RSSL	: Réseau de surveillance de la salubrité du littoral
PNAL	: Programme National d'Aménagement du Littoral
PDA	: Point de Débarquement Aménagé
VDP	: Village de Pêcheurs
AHP	: Agadir Haliopôle Cluster
TJB	: Tonne de Jauge Brute
RSW	: Refrigerated Seawater Systems
AMPs	: Aires marines protégées
GIZC	: Gestion Intégrée des Zones Côtières